



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

RAPPORT SUR LE RAPPORT AU PARLEMENT : PROROGATION D'AOÛT 2020 – PANDÉMIE DE COVID-19

**Rapport du Comité permanent de la procédure et des
affaires de la Chambre**

Ruby Sahota, présidente

**JUIN 2021
43^e LÉGISLATURE, 2^e SESSION**

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante : www.noscommunes.ca

**RAPPORT SUR LE RAPPORT AU PARLEMENT :
PROROGATION D'AOÛT 2020 –
PANDÉMIE DE COVID-19**

**Rapport du Comité permanent
de la procédure et des affaires de la Chambre**

**La présidente
Ruby Sahota**

JUIN 2021

43^e LÉGISLATURE, 2^e SESSION

AVIS AU LECTEUR

Rapports de comités présentés à la Chambre des communes

C'est en déposant un rapport à la Chambre des communes qu'un comité rend publiques ses conclusions et recommandations sur un sujet particulier. Les rapports de fond portant sur une question particulière contiennent un sommaire des témoignages entendus, les recommandations formulées par le comité et les motifs à l'appui de ces recommandations.

COMITÉ PERMANENT DE LA PROCÉDURE ET DES AFFAIRES DE LA CHAMBRE

PRÉSIDENTE

Ruby Sahota

VICE-PRÉSIDENTS

John Nater

Alain Therrien

MEMBRES

Daniel Blaikie

L'hon. Kirsty Duncan

Mark Gerretsen

L'hon. Peter Kent

Stéphane Lauzon

Tom Lukiwski

L'hon. Ginette Petitpas Taylor

Ryan Turnbull

Karen Vecchio

AUTRES DÉPUTÉS QUI ONT PARTICIPÉ

Charlie Angus

Chris Bittle

Darren Fisher

Peter Fragiskatos

Marilène Gill

Mike Kelloway

Wayne Long

Elizabeth May

Christine Normandin

David Sweet

Sameer Zuberi

GREFFIER DU COMITÉ

Justin Vaive

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

Services d'information, d'éducation et de recherche parlementaires

Andre Barnes, analyste

Laurence Brosseau, analyste

LE COMITÉ PERMANENT DE LA PROCÉDURE ET DES AFFAIRES DE LA CHAMBRE

a l'honneur de présenter son

DIX-HUITIÈME RAPPORT

Conformément au mandat que lui confère l'article 32(7) du Règlement, le Comité a étudié les motifs de la prorogation du Parlement par le gouvernement en août 2020 et a convenu de faire rapport de ce qui suit :

TABLE DES MATIÈRES

RAPPORT SUR LE <i>RAPPORT AU PARLEMENT : PROROGATION D'AOÛT 2020 – PANDÉMIE DE COVID-19</i>	1
Introduction.....	1
i. Étude du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre sur les motifs de la prorogation du Parlement par le gouvernement en août 2020.....	1
ii. Autres décisions notables prises par le Comité pour son étude	2
Contexte	5
A. La prérogative royale.....	5
B. L'origine de la prorogation et son usage au Parlement du Canada	5
C. Les effets de la prorogation sur les travaux parlementaires.....	8
D. Aperçu de certaines prorogations passées au Parlement fédéral.....	9
E. Raisons historiques pour proroger le Parlement	11
F. Étude antérieure de la prorogation par le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre.....	13
G. Nouvel article du Règlement de la Chambre des communes – paragraphe 32(7)	14
H. Résumé du rapport du gouvernement intitulé <i>Rapport au Parlement : Prorogation d'août 2020 – Pandémie de COVID-19</i>	14
i. Introduction	15
ii. Pandémie de COVID-19.....	15
iii. Prorogation.....	16
iv. Discours du Trône.....	16
v. Aller de l'avant.....	17
vi. Conclusion.....	17
vii. Lacunes du rapport	17
I. Aperçu chronologique des principaux événements concernant l'établissement de la Bourse canadienne pour le bénévolat étudiant	18
Discussion.....	22

A. Prorogation d'août 2020	22
1. Témoignage du leader du gouvernement à la Chambre des communes.....	23
2. Témoignages de fonctionnaires du Bureau du Conseil privé	24
3. Perspective universitaire	27
a) Les motivations sous-tendant la prorogation d'août 2020.....	27
b) Durée de la prorogation.....	32
c) Témoignage du premier ministre	32
B. Réformes.....	33
C. Rôle des tribunaux.....	35
Constatations et recommandations.....	36
Constatations	36
(a) La pandémie de COVID-19.....	36
(b) Motifs de la prorogation d'août 2020.....	37
(c) Étude du Comité sur la prorogation de 2020 et témoignages du premier ministre	38
Recommandations	38
(a) Réformes législatives ou statu quo.....	38
(b) Réformes procédurales.....	39
(c) Prolongation de l'étude du Comité sur la prorogation de 2020	39
(d) Étude future sur le <i>Règlement de la Chambre des communes</i>	40
 ANNEXE A.....	 43
 ANNEXE B – PROROGATIONS DU PARLEMENT DU CANADA DE 1867 À AUJOURD'HUI.....	 45
 ANNEXE C – RAPPORT AU PARLEMENT : PROROGATION D'AOÛT 2020 – PANDÉMIE DE COVID 19	 57
 ANNEXE D – LISTE DES TÉMOINS	 103

ANNEXE E – LISTE DES MÉMOIRES	105
DEMANDE DE RÉPONSE DU GOUVERNEMENT	107
OPINION DISSIDENTE DU PARTI LIBÉRAL DU CANADA.....	109
OPINION COMPLÉMENTAIRE DU PARTI CONSERVATEUR DU CANADA	119
OPINION COMPLÉMENTAIRE DU BLOC QUÉBÉCOIS.....	127
OPINION COMPLÉMENTAIRE DU NOUVEAU PARTI DÉMOCRATIQUE DU CANADA	131



RAPPORT SUR LE RAPPORT AU PARLEMENT : PROROGATION D'AOÛT 2020 – PANDÉMIE DE COVID-19

INTRODUCTION

i. Étude du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre sur les motifs de la prorogation du Parlement par le gouvernement en août 2020

Le 28 octobre 2020, l'honorable Pablo Rodriguez, leader du gouvernement à la Chambre des communes, a déposé un rapport au Parlement auprès du greffier de la Chambre, conformément au paragraphe 32(7) du *Règlement*¹. Ce rapport, intitulé *Rapport au Parlement : Prorogation d'août 2020 – Pandémie de COVID-19*, décrit les motifs qui ont mené à la prorogation de la première session de la 43e législature le 18 août 2020. Conformément à l'article 32(7) du *Règlement*, le rapport a été renvoyé au Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre des communes (le Comité) pour examen.

À la première réunion du Comité de la présente session, le 28 septembre 2020, une motion visant les préparatifs en vue de cette étude a été proposée, mais, le 6 octobre 2020, la présidente l'a déclarée irrecevable². La présidente a expliqué que, puisque le rapport dans lequel étaient exposés les motifs invoqués par le gouvernement pour la prorogation n'avait pas été renvoyé au Comité ou déposé à la Chambre lors de la présentation de la motion, le moment n'était pas opportun de réaliser une étude portant sur le sujet. De plus, la présidente a ajouté que, même si d'aucuns pourraient soutenir que l'étude de la prorogation faisait partie du mandat du Comité, et qu'une étude sur le sujet pourrait donc être menée avant réception d'un ordre de renvoi de la Chambre, certains aspects de la motion dépassaient la portée de ce mandat, car une partie des documents demandés ne permettaient pas « d'établir clairement un lien » avec ce mandat. Ainsi, la présidente a établi que la motion, « sous sa forme actuelle », était irrecevable. Une motion visant à contester la décision de la présidente a par la suite été présentée et rejetée.

1 Chambre des communes, *Journaux*, 28 octobre 2020.

2 Chambre des communes, *procès-verbal*, 6 octobre 2020.



Le 5 novembre 2020, le Comité a adopté le premier rapport du Sous-comité du programme et de la procédure, qui contenait le point à l'ordre du jour suivant :

Que le Comité, au terme de son étude sur la conduite d'une élection fédérale pendant la pandémie de COVID-19, entreprend une étude sur le document présenté à la Chambre conformément à l'article 32(7) du Règlement puis renvoyé au Comité, expliquant les raisons du gouvernement de proroger le Parlement en août 2020. Lors d'une prochaine réunion, le Comité prévoit un point de travail pour discuter de la date à laquelle il commencera cette étude³.

Le 10 décembre 2020, le Comité a amorcé son étude sur les motifs de la prorogation du Parlement par le gouvernement en août 2020, conformément à l'article 32(7) et à la motion adoptée par le Comité le 5 novembre 2020.

Il a tenu 9 réunions et entendu 12 témoins. Le Comité tient à remercier chaleureusement aux témoins pour leurs commentaires et leur précieuse contribution à l'étude.

ii. Autres décisions notables prises par le Comité pour son étude

Des membres du Comité ont proposé plusieurs motions notables au sujet de leur étude :

- Le 28 janvier 2021, M^{me} Karen Vecchio, députée d'Elgin—Middlesex—London, a proposé que les témoins suivants comparaissent devant le Comité dans le cadre de cette étude pendant au moins une heure dans les 14 jours suivant l'adoption de la motion : le premier ministre Justin Trudeau, l'honorable Pablo Rodriguez, leader du gouvernement à la Chambre des communes, Katie Telford, chef de cabinet du premier ministre, et Bill Morneau. En outre, le Comité s'est réservé le droit d'inviter d'autres témoins à mesure que l'étude se poursuivrait. La motion a été débattue, mais n'a pas fait l'objet d'un vote.
- Le 2 février 2021, les membres du Sous-comité du programme et de la procédure ont présenté leur troisième rapport au Comité. Ils y recommandaient que les témoins suivants soient invités à comparaître : M. Trudeau, l'honorable Chrystia Freeland, l'honorable Bardish Chagger,

3 Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre des communes, [*Procès-verbal*](#), 5 novembre 2020.

M. Morneau, M^{me} Telford, Ian Shugart, Ian McCowan, Craig Kielburger, Marc Kielburger, Farah Perelmutter et Martin Perelmutter. La motion annulait la motion proposée le 28 janvier 2021. Des invitations ont été transmises à tous les témoins le 2 février 2021.

- Le 23 février 2021, M^{me} Vecchio a présenté une autre motion, visant la comparution des mêmes témoins. Lors de la présentation de la motion, les témoins dont le Comité avait demandé la comparution dans sa motion du 2 février 2021 soit n'avaient pas répondu à sa demande, soit avaient refusé de comparaître⁴. À ce titre, dans la motion du 23 février 2021, ont été renouvelées les invitations faites à M. Trudeau, à M^{me} Freeland, à M^{me} Chagger, à M. Morneau, à M^{me} Telford, à Craig Kielburger, à Marc Kielburger, à Farah Perelmutter et à Martin Perelmutter. Ces témoins devaient accepter de comparaître dans la semaine suivant l'adoption de la motion, sans quoi la présidente était habilitée à faire rapport de la question en recommandant d'assigner les témoins, ou, dans le cas des députés, à faire dûment rapport de l'affaire à la Chambre des communes, en recommandant que le Comité soit habilité à contraindre chaque témoin à comparaître dans un certain délai. De plus, la motion visait à ordonner la communication de tous les documents et les dossiers (en format électronique ou imprimé) provenant du Cabinet du premier ministre et du Bureau du Conseil privé, remontant au 25 juin 2020 et liés à la prorogation d'août 2020, de même que de l'organisme UNIS (ou de ses organismes affiliés), de Craig Kielburger, de Marc Kielburger ou de Speakers' Spotlight, ainsi que des communications entre ces personnes ou entités et le gouvernement. Ces documents devaient être publiés dès que possible sur le site Web du Comité dans les deux langues officielles. Cette motion a suscité un débat.
- Le 25 mai 2021, M. Daniel Blaikie, le député d'Elmwood—Transcona, a proposé que la motion du 23 février 2021 de M^{me} Vecchio soit amendée par substitution de l'alinéa a) par ce qui suit : « a) renouvelle l'invitation faite au premier ministre de comparaître devant le Comité, sous réserve que, si celui-ci refuse, dans la semaine suivant l'adoption de la présente motion, de comparaître pendant au moins une heure, la présidence recommande immédiatement à la Chambre que le Comité ait le pouvoir d'ordonner de temps à autre sa comparution », et par suppression des

4 Plus d'information sur les réponses des témoins à l'invitation à se présenter devant le Comité pour participer à cette étude figure plus bas dans cette section.



alinéas b) à h). L'amendement proposé par M. Blaikie a été adopté le 27 mai 2021.

- Le 27 mai 2021, M. Stéphane Lauzon, secrétaire parlementaire de la ministre des Aînés, a proposé que la motion amendée de M^{me} Vecchio soit de nouveau amendée par substitution des mots suivant « une heure » par les suivants : « le défaut de comparaître du premier ministre soit ajouté à une annexe du rapport principal au sujet de l'étude sur les motifs invoqués par le gouvernement pour la prorogation du Parlement en août 2020 ». Cet amendement a suscité un débat.
- Le 27 mai 2021, M. Blaikie a proposé un sous-amendement à l'amendement de M. Lauzon, visant à ajouter les mots suivants après « Motifs de la prorogation du Parlement par le gouvernement en août 2020 » : et que toutes les questions nécessaires à la finalisation et au dépôt du rapport soient réglées avant la fin de la journée du 8 juin 2021, et que le rapport final soit déposé au plus tard le 11 juin 2021. Le 1^{er} juin 2021, le Comité a adopté le sous-amendement de M. Blaikie.
- Le 3 juin 2021, M. Alain Therrien, député de La Prairie, a proposé un sous-amendement à l'amendement modifié de M. Lauzon pour modifier les dates. Le sous-amendement de M. Therrien prévoyait que toutes les questions nécessaires à la finalisation et au dépôt du rapport soient réglées avant la fin de la journée du 15 juin 2021, et que le rapport final soit déposé au plus tard le 18 juin 2021. Le 3 juin 2021, le Comité a adopté le sous-amendement de M. Therrien, de même que l'amendement modifié de M. Lauzon et la motion amendée de M^{me} Vecchio.

Le Comité note également que M. Trudeau, M^{me} Freeland, M^{me} Chagger et M^{me} Telford ne lui ont pas répondu au sujet de leur invitation à comparaître, et qu'ils n'ont pas non plus comparu devant le Comité. La non-comparution de M. Trudeau devant le Comité est notée à l'annexe A. M. Morneau, Craig Kielburger, Marc Kielburger, Farah Perelmuter et Martin Perelmuter ont refusé l'invitation à se présenter devant le Comité. Le Comité reconnaît que M. McCowan a par la suite assumé de nouvelles responsabilités, et que M. Shugart est en congé de maladie (et il tient à lui souhaiter un prompt rétablissement).

Enfin, le Comité note que, le 23 février 2021, une motion visant à assurer un suivi de ces invitations et à obtenir les documents pertinents a été proposée, mais a fait l'objet

d'obstruction systématique jusqu'au 3 juin 2021. Le Comité regrette profondément que trois mois et demi, qu'il aurait pu consacrer à la réalisation de cette étude et d'autres, aient été perdus à cause de la protection partisane assurée au premier ministre.

CONTEXTE

A. La prérogative royale

La prérogative royale est un ensemble de pouvoirs de réserve détenus et exercés par la Couronne. Ces pouvoirs sont accordés à la Couronne par la common law et constituent une branche de la common law, car les décisions des tribunaux ont déterminé leur existence et leur étendue⁵.

Par le passé, les monarques britanniques possédaient les pouvoirs nécessaires pour préserver le royaume contre les ennemis extérieurs. Les pouvoirs de prérogative de la Couronne étaient exercés par le monarque régnant selon sa propre discrétion. Au fil du temps, il s'est avéré que l'essentiel des pouvoirs de prérogative ne pouvait être exercé que par l'intermédiaire et sur les conseils des ministres responsables devant le Parlement. Malgré des siècles de développement de la monarchie constitutionnelle, la prérogative royale reste une partie intégrante du système parlementaire de Westminster.

Il n'existe pas de définition unique et reconnue des pouvoirs de prérogative ni de liste exhaustive de ces pouvoirs. Il est admis que la Couronne ne peut pas inventer de nouveaux pouvoirs de prérogative. En outre, le Parlement peut annuler et remplacer une prérogative par une loi, ou, dans certains cas possibles, par des modifications constitutionnelles⁶.

5 Peter Hogg, « [1.9 Prerogative](#) », *Constitutional Law of Canada*, 5^e édition, 2007 [EN ANGLAIS SEULEMENT].

6 L'article 41 de la *Loi constitutionnelle de 1982*, qui traite des modifications constitutionnelles avec le consentement unanime du Sénat, de la Chambre des communes et de l'Assemblée législative de chaque province, est la formule employée pour les changements concernant la charge de Reine, celle de gouverneur général et celle de lieutenant-gouverneur.



B. L'origine de la prorogation et son usage au Parlement du Canada

Le Comité a appris que le pouvoir de proroger le Parlement a été utilisé la première fois en 1530 en Angleterre⁷. Il a été noté que le concept de prorogation « ne découle pas des plus nobles intentions⁸ ». Avant 1530, le monarque britannique convoquait le Parlement lorsque des crédits (c'est-à-dire des fonds publics) étaient nécessaires, après quoi le Parlement était dissous. Cependant, chaque fois que le Parlement était dissous, sa composition changeait.

En 1530, le roi Henri VIII a inventé le concept de prorogation comme solution de rechange à la dissolution lorsqu'il trouvait un parlement dont les membres l'appuyaient. Plutôt que de devoir dissoudre le parlement et de congédier ses membres, le roi pouvait, grâce à la prorogation, autoriser le retour des mêmes personnes⁹.

La prorogation émane des prérogatives de la Couronne en vertu du modèle parlementaire de Westminster¹⁰. Au moment de la Confédération, en 1867, le pouvoir de la Reine, par l'intermédiaire de son représentant, le gouverneur général, de proroger le Parlement était implicitement inclus dans la Constitution du Canada, qui, selon le préambule de la *Loi constitutionnelle de 1867*, repose « sur les mêmes principes que celle du Royaume-Uni ». De plus, l'article 38 de la *Loi constitutionnelle de 1867* prévoit que :

Le gouverneur général convoquera, de temps à autre, la Chambre des Communes au nom de la Reine, par instrument sous le grand sceau du Canada¹¹.

En 1947, les *Lettres patentes constituant la charge de Gouverneur général du Canada* reconnaissaient le pouvoir du gouverneur général à proroger le Parlement :

7 Chambre des communes, Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, réunion 20, 28 janvier 2021, 1125 (Lori Turnbull, professeure agrégée, Dalhousie University). M^{me} Turnbull a mentionné dans son témoignage que l'information provenait d'un essai de Bruce Hicks intitulé « [British and Canadian Experience with the Royal Prerogative](#) ».

8 *Ibid.*

9 *Ibid.*

10 Chambre des communes, Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, réunion 17, 10 décembre 2020, 1215 (Kathy Brock, professeure, Université Queen's).

11 *Ibid.*

Et Nous autorisons en outre Notre gouverneur général à exercer tous les pouvoirs que Nous possédons validement en ce qui concerne la convocation, la prorogation ou la dissolution du Parlement du Canada¹².

Toutefois, la procédure et la pratique entourant le pouvoir de proroger le Parlement ne sont pas explicitement énoncées dans la Constitution ni dans les lois fédérales. La prorogation est une prérogative de la Couronne qui, comme toute autre prérogative de la Couronne, est exercée sur la base de conventions constitutionnelles.

En ce qui concerne l'utilisation d'un pouvoir de prérogative, par convention, le gouverneur général conserve ses pouvoirs de réserve. L'acte de prorogation, y compris la date à laquelle la prorogation doit avoir lieu et sa durée, est exercé par le gouverneur général sur l'avis du premier ministre. La capacité de conseiller directement le gouverneur général sur la prorogation est une prérogative spéciale du premier ministre¹³. En ce qui concerne la durée de la prorogation, le Comité a entendu que la seule limite imposée par la loi est d'un an, comme le prévoit l'article 5 de la *Loi constitutionnelle de 1982*¹⁴. Selon un ancien usage, le Parlement n'est habituellement pas prorogé pendant plus de 40 jours à la fois, bien que la prorogation puisse être renouvelée¹⁵.

En vertu d'un principe constitutionnel, un gouverneur général est tenu de suivre l'avis d'un premier ministre qui jouit de la confiance de la Chambre des communes¹⁶. Par conséquent, selon le concept de gouvernement responsable, le premier ministre, en tant que chef du gouvernement, assume la responsabilité des décisions du gouverneur général qui suivent la recommandation du premier ministre. Au Canada, il n'y a jamais eu de cas où un gouverneur général a refusé la demande de prorogation d'un premier ministre¹⁷.

Concrètement, le processus de prorogation au Canada commence lorsque le premier ministre signale au Bureau du Conseil privé (BCP) que le gouvernement a l'intention de

12 *Lettres patentes constituant la charge de Gouverneur général du Canada (1947)*, art 6.

13 Décret C.P. 1935-3374.

14 Brock, 1215.

15 Sir John Bourinot, *Parliamentary Procedure and Practice in the Dominion of Canada*, 4^e édition, 1916, p. 81 et 82.

16 Chambre des communes, Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, réunion 20, 28 janvier 2021, 1130 (Hugo Cyr, Professor, Université du Québec à Montréal).

17 Turnbull, 1130.



proroger le Parlement et que le gouverneur général est informé qu'une demande officielle sera présentée. Le BCP demande au premier ministre des instructions officielles sur la date de fin de la session parlementaire en cours et sur la date de la nouvelle session parlementaire. Une fois ces dates communiquées au BCP, celui-ci rédige un instrument d'avis et un projet de proclamation à soumettre à l'approbation du gouverneur général. Une fois approuvée, la proclamation est publiée dans la *Gazette du Canada*¹⁸.

Selon un témoin, les pouvoirs et les règles entourant la prorogation devraient être codifiés juridiquement et rendus exécutoires par les tribunaux¹⁹. Cependant, un autre témoin a déclaré au Comité que la constitution non écrite est une grande force du système canadien²⁰.

C. Les effets de la prorogation sur les travaux parlementaires

Les effets de la prorogation sur les travaux parlementaires sont considérables. À la Chambre des communes, tous les travaux en cours à ce moment-là prennent fin, y compris les séances, les projets de loi et les motions, les ordres sessionnels, les résolutions, les travaux et la composition des comités (à l'exception de la composition du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre).

Seul un petit ensemble circonscrit d'affaires parlementaires est reporté d'une session à l'autre. Les documents demandés par un ordre de la Chambre ou les adresses au gouverneur général survivent à la prorogation, à condition qu'ils n'aient pas été déposés à la Chambre avant la prorogation. Les demandes de réponses du gouvernement aux rapports des comités et aux pétitions survivent également à la prorogation.

De plus, les projets de loi et les motions d'initiative parlementaire sont rétablis à l'étape d'examen où ils se trouvaient au moment de la prorogation. Par exemple, un projet de loi d'initiative parlementaire qui a fait l'objet d'une première heure de débat en

18 Chambre des communes, Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, réunion 23, 16 février 2021, 1200 (Allen Sutherland, secrétaire adjoint du Cabinet, Bureau du sous-secrétaire du Cabinet (Gouvernance), Bureau du Conseil privé).

19 Chambre des communes, Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, réunion 24, 18 février 2021, 1120 (Patrick Taillon, professeur, Université Laval); et Chambre des communes, Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, réunion 17, 10 décembre 2020, 1210 (Daniel Turp, professeur agrégé, Université de Montréal).

20 Chambre des communes, Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, réunion 24, 18 février 2021, 1145 (Duane Bratt, professeur, Science politique, Mount Royal University).

troisième lecture au moment de la prorogation est rétabli à l'étape de la troisième lecture à la nouvelle session.

D. Aperçu de certaines prorogations passées au Parlement fédéral

Au Parlement fédéral du Canada, les prorogations font partie intégrante du cycle parlementaire depuis la Confédération (veuillez consulter l'annexe B pour plus d'informations sur toutes les prorogations passées du Parlement du Canada). Le Comité a été informé que, d'un point de vue historique, les prorogations ont rarement retenu l'attention et le mot lui-même ne faisait pas partie du vocabulaire général²¹. Au contraire, les prorogations étaient considérées comme une procédure de routine pour mettre fin à une session parlementaire. En même temps, le Comité a également entendu que la prorogation survient souvent « dans un contexte politiquement chargé, car c'est une mesure d'ordre politique²² ».

Le nombre de prorogations pendant la durée de vie d'une législature varie depuis la Confédération. Il y a eu des occasions où la durée d'une législature a comporté aussi peu qu'aucune prorogation et jusqu'à sept. Le Comité a appris que, par le passé, environ quatre sessions par législature étaient la norme²³.

En ce qui concerne la durée d'une prorogation, le Comité a entendu que la durée moyenne est généralement de 40 jours²⁴. Toutefois, au cours des dernières décennies, la durée des prorogations a varié. Le Comité a appris que, par exemple, en 2002, la prorogation entre la 1^{re} et la 2^e session de la 37^e législature a duré 14 jours; en 2007, la prorogation entre la 1^{re} et la 2^e session de la 39^e législature a duré 32 jours; et en 2009, la prorogation entre la 2^e et la 3^e session de la 40^e législature a duré 63 jours²⁵. La durée d'une prorogation dépend des circonstances.

21 Chambre des communes, Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, réunion 17, 10 décembre 2020, 1225 (Barbara J. Messamore, professeure, University of the Fraser Valley).

22 Sutherland, 1250.

23 Messamore, 1225.

24 Chambre des communes, Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, réunion 23, 16 février 2021, 1220 (Donald Booth, directeur de la politique stratégique et secrétaire canadien de la Reine, Appareil gouvernemental).

25 *Ibid.*



Au cours de l'étude, des témoins ont porté à l'attention du Comité certains exemples de prorogations considérés comme dignes d'intérêt sur le plan historique. Il s'agit des exemples suivants :

1873 (3^e législature, prorogation entre la 1^{re} et la 2^e session) – Le premier ministre Sir John A. Macdonald a demandé et obtenu une prorogation du gouverneur général Lord Dufferin lorsqu'il a été confronté à une perte d'appui à la Chambre des communes au cours d'un scandale politique qui allait être surnommé le Scandale du Pacifique²⁶. Le Comité a appris que la prorogation de 1873 a mis fin à une enquête de comité sur la question, mais que la controverse sur le scandale a repris au cours de la session parlementaire suivante. Sir John a démissionné quelques semaines après la reprise des travaux parlementaires²⁷.

2002 (37^e législature, prorogation entre la 1^{re} et la 2^e session) – Le premier ministre Jean Chrétien a demandé et obtenu une prorogation de la part de la gouverneure générale Adrienne Clarkson à un moment où émergeaient les détails d'un scandale politique qui allait être surnommé le scandale des commandites²⁸. La prorogation a empêché la présentation à la Chambre d'un rapport du Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes sur le scandale des commandites²⁹.

2003 (37^e législature, prorogation entre la 2^e et la 3^e session) - M. Chrétien a prorogé le Parlement jusqu'en février 2004. Le dépôt par la vérificatrice générale du rapport sur le scandale des commandites, qui devait être effectué en novembre, a donc été retardé jusqu'après que M. Chrétien eut quitté ses fonctions³⁰.

2008 (40^e législature, prorogation entre la 1^{re} et la 2^e session) – Le premier ministre Stephen Harper a demandé et obtenu une prorogation de la gouverneure générale Michaëlle Jean en décembre 2008. La prorogation a eu lieu alors qu'une crise financière mondiale venait de débiter. Cependant, la prorogation a également permis au gouvernement

26 Pour en savoir plus sur le Scandale du Pacifique, voir : *L'Encyclopédie canadienne*, [Scandale du Pacifique](#).

27 Messamore, 1225.

28 Pour en savoir plus sur le Scandale du Pacifique, voir : *CBC.ca*, [Federal Sponsorship Scandal](#) [EN ANGLAIS SEULEMENT].

29 Messamore, 1225 et Bratt, 1110.

30 Messamore, 1225.

de reporter une motion de censure à la Chambre que demandaient le Parti libéral, le Nouveau Parti démocratique, qui avait proposé une coalition, et le Bloc Québécois, qui avait convenu d'appuyer la coalition en vertu d'une entente sur les crédits et la confiance. Il a été mentionné que la gouverneure générale a accédé à la demande de prorogation, mais seulement après plusieurs heures de réflexion³¹. Au moment où la Chambre a repris ses travaux, en janvier 2009, la coalition de l'opposition s'était effondrée. Selon un témoin, ces circonstances étaient attribuables à une interruption de la saine gouvernance au sein du Caucus libéral³².

2010 (40^e législature, prorogation entre la 2^e et la 3^e session) – Le premier ministre Harper a demandé et obtenu une prorogation de la gouverneure générale Michaëlle Jean, de janvier 2010 à mars 2010. La raison de la durée de trois mois de la prorogation était de permettre au Parlement de faire une pause pour les Jeux olympiques d'hiver à Vancouver. Cependant, la prorogation a également reporté l'examen par le Comité spécial sur la mission canadienne en Afghanistan de la Chambre des communes des allégations de mauvais traitements infligés aux détenus afghans pendant leur détention³³.

E. Raisons historiques pour proroger le Parlement

Pendant l'étude, des témoins ont expliqué au Comité que diverses raisons peuvent amener un premier ministre et le gouvernement à demander une prorogation du Parlement. Il a été noté que la Constitution n'exige pas qu'une prorogation ait lieu pendant la durée de vie d'un Parlement³⁴.

Voici quelques motifs de prorogation exprimés par les témoins :

31 Cyr, 1145 et Bratt, 1110.

32 Chambre des communes, Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, réunion 20, 28 janvier 2021, 1100 (Ian Brodie, professeur agrégé, University of Calgary).

33 Messamore 1225.

34 Brodie, 1100.



- La prorogation est un acte politique accompli pour des raisons politiques. Cependant, les raisons politiques pour les décisions politiques sont parfaitement légitimes³⁵.
- La prorogation met fin à toutes les procédures parlementaires et remet à zéro l'ordre du jour du Parlement. Ainsi, ce sont les effets de la prorogation qui importent réellement³⁶.
- La prorogation donne au gouvernement l'occasion de réinitialiser son programme législatif et de prononcer un discours du Trône. C'est aussi un outil qu'utilise le gouvernement pour se protéger et qui peut être considéré comme une tactique de retardement³⁷.
- La prorogation peut être utilisée pour éviter ou retarder un vote de censure, réinitialiser les comités qui mènent des enquêtes politiquement préjudiciables au gouvernement, et éviter ou retarder les procédures parlementaires visant à demander des comptes au gouvernement³⁸.
- Le gouvernement peut vouloir proroger le Parlement lorsqu'il y a un changement au conseil des ministres au sein d'un Parlement, afin que le nouveau gouvernement puisse faire table rase de la législation et définir son programme³⁹.
- Si la session parlementaire dure depuis longtemps et que le gouvernement souhaite prendre un nouveau départ, un événement important pourrait inciter le gouvernement à se doter d'un nouvel ensemble de mesures législatives, ou le gouvernement pourrait souhaiter présenter un nouveau programme parlementaire en prévision d'élections générales⁴⁰.

35 Brodie, 1100 et 1115.

36 Taillon, 1205.

37 *Ibid.*, 1135.

38 Chambre des communes, Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, réunion 17, 10 décembre 2020, 1210 (Philippe Lagassé, professeur agrégé, Université Carleton) et Brock, 1215.

39 Lagassé, 1210.

40 *Ibid.*

- La prorogation peut servir de mécanisme de réinitialisation lorsque le gouvernement est incapable de poursuivre son programme dans une impasse parlementaire. Une pause dans les travaux de la Chambre peut permettre aux passions de s'apaiser et à un débat raisonné d'avoir lieu après la prorogation⁴¹.
- Ce n'est pas parce qu'il y a une explication politique à la décision de proroger qu'il ne peut y avoir, parallèlement, une autre explication qui a plutôt à voir avec la planification de politiques. Elles ne s'excluent pas mutuellement⁴².
- Le premier ministre, étant la personne qui détient le pouvoir de conseiller la prorogation, d'un point de vue constitutionnel, n'a pas besoin d'avoir de bonnes raisons pour proroger. Cependant, les prorogations peuvent susciter une réaction du public et c'est à ce même public de déterminer s'il accepte la version du gouvernement quant aux motifs de la prorogation⁴³.

F. Étude antérieure de la prorogation par le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre

Le Comité a déjà étudié la prorogation et son rôle dans le cycle parlementaire. Le 11 mars 2010, il a adopté la motion suivante :

Que, conformément à l'article 108(3)a) du Règlement, le Comité entreprenne immédiatement l'étude de toutes questions pertinentes relatives à la prorogation, notamment les circonstances dans lesquelles une demande de prorogation du Parlement serait justifiée ou injustifiée, et la nature de toute modification aux règles (par voie du Règlement de la Chambre ou par voie législative ou les deux) qui puisse être nécessaire pour empêcher tout nouveau recours abusif à la prorogation.

Le Comité a tenu 10 réunions et a entendu 16 témoins, dont le légiste et conseiller parlementaire de l'époque, des spécialistes du droit et de la Constitution, ainsi que des

41 Brock, 1210.

42 Turnbull, 1200.

43 *Ibid.*, 1205 et 1210.



témoins ayant une expérience de la politique et de la procédure parlementaire. Le Comité n'a pas adopté de rapport à la suite de l'étude de 2010.

G. Nouvel article du Règlement de la Chambre des communes – article 32(7)

Le 20 juin 2017, la Chambre des communes a adopté une motion visant à modifier son Règlement. Parmi les changements apportés au Règlement, on retrouve l'ajout de l'article 32(7) du Règlement qui énonce :

Au plus tard vingt jours de séance après le début de la deuxième session d'une législature ou d'une de ses sessions subséquentes, un ministre de la Couronne dépose sur le Bureau un document expliquant les raisons de la récente prorogation. Ce document est réputé renvoyé au Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre dès sa présentation à la Chambre.

Aucune obligation de ce genre n'avait été imposée au Cabinet, que ce soit dans la législation fédérale canadienne ou dans la procédure de la Chambre des communes, avant la création de l'article 32(7) du Règlement.

La 42^e législature a été dissoute le 11 septembre 2019 sans avoir été prorogée. La première prorogation depuis la création de l'article 32(7) du Règlement a eu lieu le 18 août 2020. Après la prorogation, la législature a été convoquée le 23 septembre 2021. Le 28 octobre 2020, le premier rapport au titre de l'article 32(7) du *Règlement* a été déposé à la Chambre des communes.

H. Résumé du rapport du gouvernement intitulé *Rapport au Parlement : Prorogation d'août 2020 – Pandémie de COVID-19*

Le 28 octobre 2020, dans les 20 jours de séance prescrits, le gouvernement a déposé à la Chambre des communes un rapport intitulé *Rapport au Parlement : Prorogation d'août 2020 – Pandémie de COVID-19* (voir l'annexe C pour le rapport complet). Le rapport indique que le gouvernement a prorogé la première session de la 43^e législature le 18 août 2020 afin de réinitialiser l'approche du gouvernement pour se remettre des effets sociaux et économiques néfastes de la pandémie de COVID-19 et d'obtenir la confiance de la Chambre à la suite d'un discours du Trône.

Le rapport est divisé en six sections : Introduction, Pandémie de COVID-19, Prorogation, Discours du Trône, Aller de l'avant, et Conclusion. Un résumé de ces sections se trouve

ci-après. De plus, le rapport compte deux annexes : la transcription de l'allocution du premier ministre Justin Trudeau à la population canadienne prononcée le 18 août 2020, et la transcription du discours du Trône prononcé par Son Excellence la très honorable Julie Payette, le 23 septembre 2020.

Bien que le Comité estime que le contenu du rapport ne constitue pas un compte rendu complet des raisons ayant motivé la prorogation, un résumé en est donné ci-dessous pour le bénéfice du lecteur, puisque le gouvernement n'a pas rendu le rapport facilement accessible au public.

i. Introduction

Le rapport indique que le nouvel article 32(7) du *Règlement* a été introduit en 2015 pour s'assurer que les futurs gouvernements fédéraux restent transparents dans leur gouvernance, y compris dans le recours à la prorogation. À cette fin, le rapport visait à apporter plus de clarté à la prorogation d'août 2020. Il note que le discours du Trône prononcé en décembre 2019 a reçu la confiance de la Chambre. Le discours contenait des engagements importants pour le gouvernement, comme l'élimination nette des émissions d'ici 2050, l'adoption d'une loi sur la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, la promotion du commerce libre et équitable et l'investissement dans des logements abordables dans tout le pays. Toutefois, le rapport indique que la pandémie de COVID-19 a modifié le contexte pour gouverner à l'été 2020.

ii. Pandémie de COVID-19

Le rapport indique que le 11 mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé a déclaré que la COVID-19 était une pandémie mondiale. Il fournit des données sur les effets néfastes de la pandémie sur l'économie canadienne au printemps 2020⁴⁴.

En réponse à la pandémie, le gouvernement a mis en place une série de programmes d'urgence au printemps 2020 pour « atténuer les répercussions que les familles et les entreprises canadiennes subissent⁴⁵ ». Le rapport fournit des informations sur ces programmes, notamment la Prestation canadienne d'urgence, un crédit pour taxe sur les

44 Pour de plus amples renseignements sur les effets de la pandémie de COVID-19 sur l'économie et la société au Canada à l'automne 2020, veuillez consulter : [Les répercussions sociales et économiques de la COVID-19 : Le point après six mois](#), disponible sur le site Web de Statistique Canada.

45 Canada, Parlement, Document parlementaire n° 8560-432-1261-01, « Rapport au Parlement : Prorogation d'août 2020 – Pandémie de COVID-19 », [Journaux](#), 28 octobre 2020.



produits et services, des programmes d'aide financière destinés aux personnes âgées, aux personnes handicapées, aux Autochtones et aux étudiants, des mesures d'aide financière pour les petites, moyennes et grandes entreprises ainsi que pour les six agences de développement régional du Canada, et un accord de financement fédéral avec les provinces et les territoires.

Le rapport note qu'au cours des mois d'été 2020, les Canadiens ont ralenti la propagation de la COVID-19, et que le nombre de personnes nécessitant des soins — qui avait atteint son apogée — a été réduit.

Toutefois, en août 2020, les taux d'infection ont recommencé à augmenter dans certaines provinces. Selon le rapport, les responsables de la santé publique avaient clairement indiqué qu'une « deuxième vague » d'augmentation des cas de pandémie se produirait pendant les mois plus froids qui suivraient. Le gouvernement a donc décidé d'élaborer et de mettre en place un plan pour faire face à cette deuxième vague et s'assurer de conserver la confiance de la Chambre.

iii. Prorogation

Le 18 août 2020, le premier ministre s'est adressé aux Canadiens au sujet de la prorogation. Il a déclaré que le discours du Trône de 2019 ne faisait aucune mention de la COVID-19; qu'après la prorogation de 2020, le Parlement se réunirait comme prévu en septembre 2020; que le gouvernement avait besoin de réinitialiser son approche de la reprise en présentant un plan ambitieux au Parlement; et que ce plan devait gagner la confiance de la Chambre⁴⁶.

Le rapport fournit des informations sur les éléments du plan du gouvernement pour faire face à la deuxième vague. Ces éléments comprennent l'augmentation du financement des écoles, l'élargissement de l'accessibilité au programme d'assurance-emploi et la garantie des vaccins. Selon le rapport, pour préparer le plan, on a évalué les efforts déployés par le gouvernement jusqu'à cette date et on a consulté des dirigeants communautaires, des groupes de travailleurs, des employeurs et des particuliers⁴⁷.

46 *Ibid.*, p. 7 et 8.

47 *Ibid.*, p. 9.

iv. Discours du Trône

Le rapport note que le 6 octobre 2020, l'Adresse en réponse au discours du Trône a été adoptée par la Chambre.

v. Aller de l'avant

Le rapport note que, malheureusement, la deuxième vague de COVID-19 était en cours au moment de son dépôt à la Chambre. Il donne un aperçu des effets néfastes de cette deuxième vague sur la santé de la population, y compris les communautés vulnérables, et de la fermeture temporaire des entreprises.

Selon le rapport, le gouvernement voulait s'assurer qu'il avait la confiance de la Chambre pour offrir le soutien auquel les Canadiens s'attendent, et il continuera à travailler avec le Parlement pour réaliser son plan.

vi. Conclusion

Selon le rapport, en août 2020, il était clair pour le gouvernement qu'il devait « revoir [son] programme et obtenir la confiance de la Chambre pour aller de l'avant⁴⁸ ». Ayant obtenu la confiance de la Chambre, le gouvernement a considéré que sa tâche consistait à donner suite aux engagements qu'il avait pris dans le discours du Trône.

vii. Lacunes du rapport

Le Comité fait toutefois remarquer qu'Allen Sutherland, secrétaire adjoint du Cabinet a répondu sobrement ce qui suit lorsqu'on lui a demandé si le rapport était « entièrement exact » : « Il ne m'est pas possible de formuler des commentaires au sujet du rapport qui a été déposé. On y trouve les motifs évoqués par le gouvernement⁴⁹. »

Plus précisément, le Comité observe que le rapport passe complètement sous silence de nombreux aspects du contexte politique et de gouvernance, y compris les quatre enquêtes menées par des comités sur le scandale de l'organisme UNIS, la démission du ministre des Finances la nuit précédant la prorogation, le dépôt de milliers de documents largement caviardés sur le scandale auprès du Comité permanent des finances de la Chambre des communes dans les minutes précédant la prorogation, le remaniement du Cabinet en même temps que la prorogation et l'ordonnance de

48 *Ibid.*, p. 14.

49 Sutherland, 1255.



production de documents délivrée par le Comité permanent de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'éthique de la Chambre des communes qui aurait pu être très préjudiciable sur le plan politique pour le premier ministre, puisque le délai était fixé le jour suivant la prorogation.

I. Aperçu chronologique des principaux événements concernant l'établissement de la Bourse canadienne pour le bénévolat étudiant

Le Comité reproduit ici un tableau qui faisait partie du deuxième rapport du Comité permanent de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'éthique de la Chambre des communes, intitulé *Questions de conflits d'intérêts et de lobbying en relation avec les dépenses liées à la pandémie*. Des dates ont été ajoutées au tableau 1 par le Comité.

Tableau 1 — Chronologie des principaux événements concernant l'établissement et l'administration de la Bourse canadienne pour le bénévolat étudiant avant l'étude du Comité

Date	Événement
Octobre 2007 à septembre 2017	Justin Trudeau participe à huit Journées UNIS. Il n'est pas payé pour ses interventions.
Février 2012 à mai 2020	Sophie Grégoire-Trudeau participe à huit activités de l'organisme UNIS et reçoit en 2012, en tant que conférencière, des honoraires de 1 500 \$ versés en une seule fois. Elle a pour 24 000 \$ de dépenses couvertes et reçoit 240 \$ en cadeaux. À partir de 2018, M ^{me} Grégoire-Trudeau fait du bénévolat pour l'organisme UNIS comme « ambassadrice et alliée », travail qui est permis par le commissaire aux conflits d'intérêts et à l'éthique.
Juin et décembre 2017	Bill Morneau, à l'époque ministre des Finances, son épouse et sa fille font un voyage au Kenya, en juin 2017, pour connaître les projets d'écoles de l'organisme UNIS et, en décembre 2017, ils vont en Équateur pour appuyer la construction d'écoles par cet organisme. Le ministre Morneau affirme que l'organisme UNIS n'a pas délivré de reçus pour les dépenses encourues dans le cadre de ces activités, et qu'il avait l'intention de les payer lui-même. L'organisme UNIS déclarera par la suite avoir communiqué oralement le montant de ces dépenses au personnel du ministre Morneau.
Avril 2018 et juin 2020	L'épouse du ministre Morneau fait deux dons à l'organisme UNIS de 50 000 \$ chacun.
Mars 2020	L'organisme UNIS commence à mettre des employés à pied, entrevoyant des difficultés financières dues à la pandémie; 197 de ses 390 employés perdent leur emploi.
Début avril 2020	L'organisme UNIS remplace tous les membres de son conseil d'administration, sauf un au Canada et deux aux États-Unis.

Date	Événement
5 avril 2020	Le premier ministre Trudeau et le ministre Morneau discutent des mesures d'aide aux étudiants, évoquant la possibilité d'utiliser Service jeunesse Canada et le programme Emplois d'été Canada.
6 avril 2020	Le premier ministre annonce l'application prochaine de mesures de soutien destinées aux étudiants.
7 avril 2020	Mary Ng, ministre de la Petite Entreprise, de la Promotion des exportations et du Commerce international appelle Craig Kielburger, de l'organisme UNIS, pour lui faire part de sa volonté d'aider les jeunes dans la création de petites entreprises.
9 avril 2020	Craig Kielburger envoie à la ministre Ng une proposition existante de programme d'entrepreneuriat pour les jeunes. Ce document est transmis à au moins 17 ministres, personnel ministériel et hauts fonctionnaires.
10 avril 2020	Dans un courriel qu'il adresse au ministre Morneau, M. Craig Kielburger dit que la ministre lui a suggéré de soumettre une proposition d'élargissement du programme d'entrepreneuriat pour les jeunes de l'organisme UNIS, dans le cadre des efforts destinés à atténuer les difficultés économiques causées par la pandémie.
16 avril 2020	Dans un échange de courriels incluant des représentants du ministère des Finances du Canada (ministère des Finances) et d'EDSC, Rachel Wernick, sous-ministre adjointe principale, Direction générale des compétences et de l'emploi à EDSC et Michelle Kovacevic, sous-ministre adjointe à la Direction des relations fédérales-provinciales et de la politique sociale du ministère des Finances discutent des organisations fédérales et tierces parties potentielles pour offrir un programme de soutien aux étudiants. M ^{me} Wernick lance l'idée d'un jumelage de bénévoles donnant droit à un crédit d'impôt pour frais de scolarité par l'intermédiaire d'un organisme comme l'organisme UNIS.
17 avril 2020	Craig Kielburger et Sofia Marquez, alors responsable des relations avec le gouvernement et les intervenants au sein de l'organisme UNIS, appellent Bardish Chagger, ministre de la Diversité et de l'Inclusion et de la Jeunesse, afin de discuter de la proposition d'entrepreneuriat social de l'organisme UNIS.
18 avril 2020	À l'occasion d'une séance d'information, des fonctionnaires disent au ministre Morneau qu'il faudrait un administrateur tiers pour la BCBE, et évoquent l'organisme UNIS, entre autres, comme exemple d'organisme faisant un travail semblable. La proposition d'entrepreneuriat de l'organisme UNIS est jointe aux documents d'information à l'attention du ministre.
19 avril 2020	M ^{me} Wernick appelle Craig Kielburger et présente les grandes lignes d'un programme de bénévolat pour les jeunes en cours d'élaboration. Craig Kielburger décrit également la proposition initiale d'entrepreneuriat pour les jeunes qu'il a envoyée précédemment à la ministre Ng.
19 avril 2020	EDSC envoie la proposition d'entrepreneuriat de l'organisme UNIS à M ^{me} Kovacevic, qui la fait parvenir à Amitpal Singh, conseiller principal en politique au cabinet du ministre des Finances. Cette proposition est jointe en annexe au dossier d'information destiné ce soir-là au ministre Morneau, sans recommandation ni analyse.



Date	Événement
20 avril 2020	M. Singh communique avec l'organisme UNIS pour discuter de la capacité de l'organisme à offrir des possibilités de bénévolat. Il dit dans un courriel à des collègues au gouvernement que l'organisme UNIS souhaite retravailler sa proposition concernant 10 semaines d'été pour la rendre conforme à l'objectif de la politique gouvernementale sur le bénévolat national. M. Singh ne fait aucune promesse à l'organisme UNIS, mais, la même journée, il laisse entendre que ses collègues devraient intégrer UNIS dans le processus une fois les politiques approuvées.
20 avril 2020	M ^{me} Marquez envoie un courriel à un fonctionnaire d'EDSC résumant sa conversation du 17 avril 2020 avec Craig Kielburger et la ministre Chagger. Elle y dit que la ministre Chagger était intéressée à l'idée d'adapter la proposition concernant l'entrepreneuriat soumise à la ministre Ng, et qu'elle a suggéré d'ouvrir un volet sur le bénévolat des jeunes. M ^{me} Marquez se dit prête à modifier la proposition de l'organisme UNIS si on lui donne les objectifs stratégiques appropriés.
20 avril 2020	Un courriel de M ^{me} Kovacevic à un destinataire non identifié dit que le Cabinet du premier ministre (CPM) s'est exprimé au sujet de la version de la proposition de l'organisme UNIS envoyée au ministre des Finances le 18 avril 2020. Le premier ministre a déclaré par la suite que son personnel avait travaillé avec le BCP et d'autres ministères, et que ceux-ci savaient que la proposition de l'organisme UNIS était à l'étude. Il n'a toutefois jamais parlé avec son personnel de l'implication éventuelle de l'organisme UNIS avant le 8 mai 2020.
21 avril 2020	Le ministre Morneau approuve verbalement les grandes lignes de la BCBE et l'intervention possible d'une tierce partie. Il indiquera plus tard qu'aucune tierce partie n'avait été choisie à ce moment-là. Sans l'approbation du ministre, M. Singh demande à M ^{me} Kovacevic d'inclure 12 millions de dollars pour la proposition d'entrepreneuriat social de l'organisme UNIS dans un document de décision destiné au ministre Morneau.
22 avril 2020	Le premier ministre annonce le lancement d'une BCBE de 912 millions de dollars.
22 avril 2020	Après l'annonce du premier ministre, Craig Kielburger communique une deuxième proposition de programme de bénévolat pour étudiants avec divers ministres, employés ministériels et hauts fonctionnaires. M ^{me} Marquez s'est souvenue par la suite que la proposition était basée sur des paramètres et des lignes directrices générales que M ^{me} Wernick avait transmis à M. Kielburger le 19 avril 2020.
23 avril 2020	Le ministère des Finances et EDSC discutent de la possibilité que l'organisme UNIS offre des stages de bénévolat virtuels et administre éventuellement la BCBE.
24 avril 2020	M ^{mes} Kovacevic et Wernick appellent Craig Kielburger et M ^{me} Marquez pour parler de l'organisme UNIS et de ses capacités. Le seul engagement que prend EDSC, c'est de faire un suivi auprès de l'organisme UNIS.
24 avril 2020 au 1er mai 2020	Du personnel d'EDSC, du ministère des Finances et du cabinet du ministre des Finances discutent de la proposition de l'organisme UNIS, y compris avec le personnel de l'organisme, afin de développer une proposition-cadre pour la BCBE.
5 mai 2020	La ministre Chagger présente la proposition de BCBE au Comité du Cabinet chargé de la réponse fédérale à la maladie à coronavirus, incluant la recommandation des fonctionnaires que l'organisme UNIS administre la BCBE.

Date	Événement
8 mai 2020	Le premier ministre apprend que des fonctionnaires ont recommandé l'organisme UNIS. Il retire la BCBE des discussions du Cabinet de cette journée-là et demande que les fonctionnaires fassent preuve de plus de diligence raisonnable pour s'assurer que l'organisme UNIS est la meilleure ou la seule organisation pouvant administrer la BCBE.
22 mai 2020	Le Cabinet ratifie la BCBE, sous réserve de l'approbation finale du financement, y compris la participation de l'organisme UNIS. Ni le premier ministre ni le ministre des Finances ne se récusent de cette décision.
3 juin 2020	Le ministre Morneau donne son approbation finale à la décision de financement révisée de la BCBE.
23 juin 2020	La WE Charity Foundation signe avec EDSC l'accord de contribution concernant la BCBE, antidaté au 5 mai 2020.
25 juin 2020	Le premier ministre annonce que l'organisme UNIS a été choisi pour administrer la BCBE.
3 juillet 2020	L'organisme UNIS annonce son retrait de la BCBE et en transfère les responsabilités opérationnelles au gouvernement fédéral.
3 juillet 2020	Mario Dion, commissaire aux conflits d'intérêts et à l'éthique, entreprend un examen sur de possibles contraventions aux dispositions 6(1), 7 et 21 de la <i>Loi sur les conflits d'intérêts</i> de la part du premier ministre.
13 juillet 2020	Le premier ministre et l'ancien ministre des Finances présentent tous les deux des excuses pour ne pas s'être récusés des discussions du Cabinet sur l'attribution à l'organisme UNIS de l'accord de contribution concernant la BCBE.
16 juillet 2020	M. Dion commence un examen sur de possibles contraventions aux dispositions 6(1) et 21 de la <i>Loi sur les conflits d'intérêts</i> de la part du ministre Morneau.
16 juillet 2020	Le Comité permanent des finances de la Chambre des communes entreprend une étude intitulée <i>Dépenses engagées par le gouvernement, mouvement UNIS et la bourse canadienne pour le bénévolat étudiant</i> .
22 juillet 2020	Le ministre Morneau verse 41 366 \$ à l'organisme UNIS à titre de remboursement des frais de voyage et d'hébergement pour sa famille et lui-même. Il a déclaré être surpris de découvrir qu'il n'avait pas déjà payé ces dépenses.
29 juillet 2020	M. Dion élargit son examen concernant le ministre Morneau pour inclure de possibles contraventions aux dispositions 11(1) et 12 de la <i>Loi sur les conflits d'intérêts</i> .
29 juillet 2020	Conformément à une motion adoptée le 22 juillet 2020, date limite pour la comparution des témoins et la présentation de documents au Comité permanent de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'éthique de la Chambre des communes.
30 juillet 2020	Le Comité permanent de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'éthique de la Chambre des communes entreprend une étude intitulée <i>Examen des mesures pour prévenir les conflits d'intérêts dans les politiques de dépenses du gouvernement fédéral</i> .
8 août 2020	Conformément à une motion adoptée le 7 juillet 2020, date limite de présentation des documents au Comité permanent des finances de la Chambre des communes.



Date	Événement
9 août 2020	Conformément à une motion adoptée le 30 juillet 2020, date limite de présentation des documents au Comité permanent des finances de la Chambre des communes.
12 août 2020	Le Comité permanent des langues officielles adopte la motion suivante : Que le président soit autorisé à établir le calendrier pour l'étude sur l'affaire UNIS et à le planifier dès que possible. Aucune étude n'a cependant été entreprise sur cette question.
13 août 2020	Le Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires de la Chambre des communes tient une réunion sur la question suivante : Administration de la Bourse canadienne pour le bénévolat étudiant et de l'Organisme UNIS.
17 août 2020	Le ministre Morneau démissionne de son poste de ministre des Finances et de son siège de député de Toronto-Centre.
18 août 2020	Le Parlement du Canada est prorogé.
19 août 2020	Conformément à une motion adoptée le 22 juillet 2020, date limite pour la présentation de documents au Comité permanent de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'éthique de la Chambre des communes.

Source : Tableau produit par la Bibliothèque du Parlement à l'aide de renseignements tirés de Comité permanent des finances de la Chambre des communes (FINA), [Témoignages](#), 1^{re} session, 43^e législature, 16 juillet 2020; FINA, [Témoignages](#), 1^{re} session, 43^e législature, 22 juillet 2020; FINA, [Témoignages](#), 1^{re} session, 43^e législature, 28 juillet 2020; FINA, [Témoignages](#), 1^{re} session, 43^e législature, 30 juillet 2020; ministère des Finances Canada, [réponse écrite au Comité permanent des finances de la Chambre des communes au sujet de l'organisme UNIS](#); Organisme UNIS, [Media Statement – WE Charity](#), 3 juillet 2020.

DISCUSSION

A. Prorogation d'août 2020

Dans le cadre des réunions du Comité portant sur la présente étude, les témoins se sont exprimés sur les caractéristiques particulières de la prorogation d'août 2020, notamment dans une perspective comparative avec des prorogations antérieures. La durée moyenne d'une prorogation au sein du Parlement fédéral du Canada a également été discutée.

En outre, la majorité des témoins ont abordé la question des justifications qui soutendraient la décision de proroger le Parlement en août 2020. Selon certains témoins, cette prorogation se justifiait aux vues de la crise sanitaire causée par la pandémie de COVID-19 et de la déconnexion entre le contexte de la pandémie et le discours du trône de décembre 2019. Certains d'entre eux ont affirmé que la prorogation d'août 2020 ne se distinguait pas de manière marquante des autres prorogations ayant eu cours au Canada par le passé. Enfin, plusieurs ont fait valoir que la décision de proroger, qui demeure une décision politique, revient au premier ministre.

D'autres témoins ont au contraire exprimé l'opinion que les justifications énoncées dans le rapport d'octobre 2020 ne reflètent pas la réalité, et que la décision de proroger le Parlement était attribuable à des considérations politiques plutôt qu'à la pandémie de COVID-19. Plusieurs ont souligné que la décision de proroger le Parlement coïncidait avec l'étude par plusieurs comités parlementaires de la décision du gouvernement d'octroyer un contrat à l'organisme UNIS pour la gestion du programme de Bourse canadienne pour le bénévolat étudiant. La prorogation a mis fin aux activités parlementaires en cours, y compris les études de ces comités.

Le Comité se rappelle des propos d'un témoin, qui a indiqué que lorsque le Parlement est majoritaire, la prorogation est une occasion pour le gouvernement de remettre à zéro le programme législatif et de prononcer un discours du Trône, mais que lorsque le Parlement est minoritaire, elle est utilisée par le gouvernement pour se défendre et peut être vue comme une tactique dilatoire⁵⁰.

1. Témoignage du leader du gouvernement à la Chambre des communes

Dans le cadre de son témoignage devant le Comité, M. Rodriguez a tout d'abord abordé la modification de 2017 du *Règlement de la Chambre des communes* par l'adoption de l'article 32(7). Tel que mentionné ci-haut, ce changement procédural crée une obligation pour le gouvernement de déposer à la Chambre un document exposant les raisons ayant motivé la décision de proroger, document réputé renvoyé au Comité dès sa présentation. M. Rodriguez postule que le dépôt du rapport en octobre 2020 en vertu de l'article 32(7) constitue une preuve « de transparence et d'ouverture » de la part du gouvernement⁵¹. Or, lorsqu'on lui a demandé de remettre volontairement au Comité des documents pertinents, il a refusé⁵².

M. Rodriguez s'est ensuite penché sur les raisons justifiant la prorogation qui sont présentées dans ce même rapport. Il a rappelé qu'en décembre 2019, le discours du trône suivant la 43e élection générale fédérale ne comportait aucune mention de la future pandémie de COVID-19, qui a bouleversé les priorités gouvernementales quelques mois plus tard. Il a par ailleurs souligné l'adoption de mesures législatives

50 Taillon, 1135.

51 Rodriguez, 1105.

52 *Ibid.*, 1115.



« sans précédent » par le Parlement depuis mars 2020 pour pallier les impacts économiques de la pandémie sur les Canadiens⁵³.

Il a poursuivi en indiquant qu'à l'été 2020, pour le gouvernement, il apparaissait clair que le plan et les priorités annoncés dans le cadre du discours du Trône de décembre 2019 ne reflétaient plus la réalité vécue par les Canadiens. Toutefois, lorsqu'on lui a demandé de préciser le moment où le gouvernement est arrivé à ce constat, il n'a pas été en mesure de donner une date⁵⁴. Selon lui, il s'agit de la raison pour laquelle le gouvernement s'est engagé à présenter au Parlement un nouveau discours du Trône, d'autant plus qu'il était « essentiel » que les députés puissent se prononcer sur ce plan au moyen d'un vote. Il souligne que ce discours du trône a ensuite été entériné par la Chambre des communes⁵⁵.

M. Rodriguez a conclu sa déclaration préliminaire en indiquant qu'à son avis, le Parlement a été prorogé pour une seule raison, soit de « présenter un nouveau plan pour faire face à la plus grande crise sanitaire et économique de notre temps ⁵⁶».

À la question de savoir si la prorogation était liée à l'étude par certains comités parlementaires du contrat octroyé à l'organisme UNIS, le leader du gouvernement à la Chambre a indiqué au Comité qu'il ne faisait pas une telle lecture de la situation, et qu'à son avis, la prorogation était amplement justifiée par la pandémie⁵⁷. Quant à la période requise pour rédiger le discours du trône, M. Rodriguez a affirmé qu'il s'agit d'un processus long nécessitant de mener des consultations et de s'entretenir avec des experts⁵⁸. Cependant, il n'a présenté aucun argument qui ait convaincu le Comité de la nécessité de proroger le Parlement – pendant cinq semaines, de surcroît – pour planifier le nouveau programme ou mener des consultations à cet égard.

53 *Ibid.*

54 *Ibid.*, 1135.

55 *Ibid.*

56 *Ibid.*, 1110.

57 *Ibid.*, 1110, 1120, 1135, 1140, 1200.

58 *Ibid.*, 1130, 1145.

2. Témoignages de fonctionnaires du Bureau du Conseil privé

M. Sutherland et M. Donald Booth, directeur de la politique stratégique et secrétaire canadien de la Reine, ont témoigné sur les étapes entreprises par le Bureau du Conseil privé une fois la prorogation mise en branle en 2020.

Selon M. Sutherland, les fonctionnaires se sont attelés à la rédaction du discours du Trône dès l'instant où le Parlement a été prorogé en août 2020. Le groupe des priorités et de la planification au Bureau du Conseil privé a été mobilisé et divers ministères ont collaboré afin de définir les initiatives et les thèmes du discours du Trône. Tout comme M. Rodriguez, M. Sutherland a souligné les efforts consultatifs liés à cette rédaction. Les principaux thèmes qui ont finalement été retenus ont également été intégrés dans l'énoncé économique de l'automne du gouvernement et dans les lettres supplémentaires de mandat de janvier 2021 pour les ministres du cabinet⁵⁹.

En réponse à certaines questions relatives au processus de rédaction du discours du Trône, M. Sutherland a indiqué qu'il arrive que ce discours soit entièrement rédigé par le Cabinet du premier ministre tandis que, en d'autres occasions, c'est plutôt la fonction publique qui s'en charge⁶⁰. Il a affirmé qu'il s'agit d'un discours très particulier qui exige un certain temps afin d'être rédigé adéquatement⁶¹. Pour le discours de septembre 2020, il a expliqué au Comité que tous les ministères fédéraux ont donné leurs idées de thématiques ou de programmes phares à aborder dans le cadre du discours. Les consultations auraient commencé vers la fin août et au début de mois septembre, après quoi il y a eu beaucoup d'échanges entre le Cabinet du premier ministre et le Bureau du Conseil privé⁶².

À la question de savoir si le Bureau du Conseil privé avait recommandé la prorogation d'août 2020, M. Sutherland a indiqué qu'à sa connaissance, les conseils du Bureau du Conseil privé ont été sollicités sur les modalités de la prorogation, et non pas sur l'occasion de proroger.⁶³ Il a par la suite précisé que le Bureau du Conseil privé se limite à suivre les étapes requises afin de veiller à ce que la prorogation respecte les traditions constitutionnelles canadiennes⁶⁴. M. Sutherland a également affirmé que les

59 Sutherland, 1200.

60 *Ibid.*, 1240.

61 *Ibid.*, 1255.

62 *Ibid.*, 1300.

63 *Ibid.*, 1210.

64 *Ibid.*, 1225.



conséquences de la prorogation sur les comités, sur les questions inscrites au feuilleton et, dans une moindre mesure, sur les projets de loi d'initiative parlementaire étaient bien connues au moment de la prorogation du Parlement⁶⁵. M. Sutherland et M. Booth ont indiqué que le Conseil privé a commencé à préparer la prorogation du 18 août 2021 à partir du 16 ou du 17 août⁶⁶.

Ils ont aussi tous deux abordé la question de la durée des prorogations passées du Parlement du Canada. M. Sutherland a ainsi souligné qu'historiquement, certaines prorogations ont une durée relativement courte, tandis que d'autres ont été beaucoup plus longues. Selon lui, la durée de la prorogation d'août 2020 entre dans la moyenne établie par les prorogations antérieures⁶⁷. Il a également rappelé que la seule limite légale pour la durée d'une prorogation est celle de 365 jours, puisque le Parlement doit siéger à un minimum d'une fois l'an en vertu de la Constitution⁶⁸. M. Sutherland a également indiqué qu'il ne s'agit pas de la plus longue prorogation à laquelle il a assisté, et que du point de vue formel, elle n'avait rien de particulier⁶⁹. Pour sa part, M. Booth a expliqué que dans le cadre de la rédaction de la proclamation de prorogation, le premier ministre doit fixer la date de retour du Parlement, et que la prorogation s'étale normalement sur une période d'environ 40 jours. Cette période aurait cependant passablement varié au cours des dernières décennies⁷⁰.

À la question de savoir s'il aurait été possible de proroger le Parlement pour une période très courte, par exemple en prorogeant le vendredi, 18 septembre 2020 et en convoquant le Parlement le mercredi suivant pour la lecture du discours du Trône, M. Sutherland a indiqué que cela aurait été possible, mais qu'à son avis, cela aurait affecté la capacité de mener les consultations relatives à la rédaction du discours du Trône de la même manière⁷¹. En réponse à des questions posées par un membre du Comité, M. Sutherland a déclaré que même si le budget exige de vastes consultations, il ne recommanderait pas la prorogation du Parlement durant la période précédant le budget.

65 *Ibid.*, 1210.

66 Sutherland et Booth, 1235.

67 Sutherland, 1210.

68 *Ibid.*, 1215.

69 *Ibid.*, 1220, 1255.

70 Booth, 1220.

71 Sutherland, 1220, 1225.

M. Sutherland et M. Booth ont tous deux souligné que la décision de proroger est une décision fondamentalement politique découlant de circonstances particulières⁷². M. Sutherland a également souligné qu'après un discours du trône, une motion de confiance était inévitable et nécessaire⁷³.

3. Perspective universitaire

a) Les motivations sous-tendant la prorogation d'août 2020⁷⁴

Le Comité a entendu les points de vue de témoins issus du milieu universitaire sur les raisons de la prorogation d'août 2020. La plupart ont remis en question les raisons évoquées dans le rapport d'octobre 2020 pour proroger le Parlement, postulant qu'il s'agissait plutôt d'une décision prise en raison du climat politique de l'époque. À l'opposé, d'autres étaient d'avis que la crise sanitaire et économique provoquée par la pandémie de COVID-19 justifiait une prorogation afin que le gouvernement puisse réorienter ses priorités. Certains ont également indiqué que plus d'une motivation aurait pu orienter la décision. Finalement, une majorité d'entre eux a souligné que le choix de proroger le Parlement demeure une décision politique aux conséquences politiques.

Daniel Turp, professeur associé à la faculté de droit de l'Université de Montréal, est de ceux qui considèrent que le Parlement a été prorogé afin de mettre fin aux études des comités parlementaires sur le contrat octroyé à l'organisme UNIS. Il souligne que cette raison n'est pas évoquée dans le rapport d'octobre 2020, et il considère que cette omission constitue une forme « d'hypocrisie » de la part du gouvernement. Il remet également en question les motivations qui sont évoquées dans ce même rapport. Selon lui, il n'était pas nécessaire de proroger afin de revoir le programme gouvernemental, indiquant que le gouvernement aurait pu le faire tout en respectant le calendrier parlementaire usuel. En outre, il avance qu'en date du 18 août 2020, le gouvernement jouissait de la confiance de la Chambre des communes, et qu'il n'était donc pas nécessaire de proroger afin de soumettre le gouvernement à une motion de confiance⁷⁵.

Duane Bratt, professeur de science politique à l'Université Mount Royal, est d'un avis similaire. Dans le cadre de son témoignage, il a tout d'abord indiqué au Comité que la pandémie de COVID-19 serait en elle-même une raison valable qui justifierait la

72 Sutherland, 1215; Booth, 1220.

73 Sutherland, 1215.

74 Le Comité tient à signaler que le commissaire aux conflits d'intérêts et à l'éthique a publié deux rapports le 13 mai 2021 : le [Rapport Trudeau III](#) et le [Rapport Morneau II](#).

75 Turp, 1205.



prorogation du Parlement. Cependant, s'il croit que la pandémie a probablement fait partie du processus décisionnel, il remet en doute l'affirmation selon laquelle il s'agissait de la motivation principale pour proroger. M. Bratt croit plutôt que la motivation principale était l'arrêt des études des comités parlementaires sur l'organisme UNIS⁷⁶. Il a même dit que la prorogation « constituait plutôt une tentative soigneusement élaborée visant à détourner l'attention des Canadiens d'un scandale politique⁷⁷ ».

Pour étayer son argumentaire, M. Bratt soulève deux éléments. En premier lieu, il indique que le fait d'avoir attendu jusqu'au mois d'août, plutôt qu'au printemps, pour proroger est un signe que la prorogation n'aurait pas été motivée par la crise sanitaire liée à la COVID-19. À ce sujet, il a également signalé que la prorogation coïncidait avec la démission du ministre des Finances, ajoutant :

Le choix du moment est tout à fait important. On ne peut pas faire abstraction du lien entre la démission de M. Bill Morneau et son implication dans le scandale UNIS. On n'a qu'à penser à cette réunion de comité où il a annoncé qu'il avait fait un chèque de 45 000 \$ à l'organisme quelques heures avant son témoignage. C'est assez accablant⁷⁸.

En deuxième lieu, il indique que le contenu même du discours du Trône laisse à penser que la crise sanitaire n'était pas la justification première pour proroger. Selon lui, si le Parlement avait été prorogé à cause de la pandémie, le discours du Trône aurait présenté de nouveaux programmes et de nouvelles politiques à cet effet⁷⁹. À son avis, le discours ressemblait plutôt à un discours de campagne en prévision des prochaines élections⁸⁰. M. Bratt croit par ailleurs que si le gouvernement désirait se soumettre à un vote de confiance, il n'avait pas besoin de proroger le parlement pour se faire; une résolution à la Chambre des communes en ce sens aurait suffi⁸¹.

Dans un même ordre d'idée, Ian Brodie, professeur agrégé en science politique à l'Université de Calgary, croit que l'argument selon lequel la prorogation se justifie par la nécessité de relancer le programme gouvernemental se conteste lorsque l'on constate qu'il n'y a eu aucune prorogation pendant la 42e législature. Selon lui, l'arrêt des études des comités parlementaires sur le contrat octroyé à l'organisme UNIS s'avère la seule

76 Bratt, 1110, 1125.

77 *Ibid.*, 1115.

78 *Ibid.*, 1140.

79 *Ibid.*, 1110, 1115.

80 *Ibid.*, 1115.

81 *Ibid.*, 1130.

raison pour la prorogation d'août 2020⁸². À son avis, les prorogations de 2008 et de 2020 étaient toutes les deux le résultat d'éclatements et de crises au sein du caucus libéral⁸³.

Dans le cadre de son témoignage, Philippe Lagassé, professeur agrégé en affaires internationales à l'Université Carleton, a proposé un cadre d'analyse qui permettrait de distinguer les « prorogations acceptables » des « prorogations dommageables et tactiques ». Selon lui, une prorogation peut s'avérer judicieuse ou nécessaire dans certaines circonstances, par exemple lorsqu'une session parlementaire dure depuis longtemps et que le gouvernement souhaite prendre un nouveau départ ou encore lorsqu'un événement important incite le gouvernement à se doter d'un nouvel ensemble de mesures législatives. Par contre, une prorogation s'avérerait « tactique » dans d'autres circonstances, par exemple lorsque le gouvernement cherche à retarder un vote de censure. Il croit en outre que les prorogations doivent être aussi courtes que possible pour s'avérer acceptables et judicieuses. Les contextes politique et parlementaire seraient également à prendre en considération afin de qualifier la prorogation de tactique⁸⁴. Il souligne aussi que le gouvernement n'a pas communiqué de façon convaincante les raisons pour lesquelles il a prorogé le Parlement⁸⁵.

En appliquant ces critères à la prorogation d'août 2020, M. Lagassé affirme que la pandémie constitue un événement important pouvant conduire le gouvernement à vouloir revoir son programme et ses priorités, ce qui laisse entrevoir un but légitime. Cependant, il croit que certains facteurs contextuels penchent plutôt en faveur d'une prorogation tactique, notamment en raison de la durée de la récente prorogation et de son impact sur les comités parlementaires étudiant le contrat octroyé à l'organisme UNIS⁸⁶.

Il indique en outre qu'il revient à l'opposition de critiquer la nature tactique d'une prorogation et au gouvernement d'expliquer pourquoi la prorogation était nécessaire. Ce sera finalement aux électeurs de décider de quel côté ils se rangeront aux prochaines élections. À ses yeux, toutefois, le gouvernement n'a pas réussi à communiquer efficacement les raisons qui justifieraient la prorogation d'août 2020. Il souligne cependant que cela ne signifie pas nécessairement que la prorogation était inutile, mais plutôt que le message transmis par le gouvernement n'était pas convaincant. Selon lui,

82 Brodie, 1100, 1110.

83 *Ibid.*, 1100.

84 Lagassé, 1210, 1215.

85 *Ibid.*, 1235.

86 *Ibid.*



l'utilité de proroger aurait été plus manifeste si le Parlement avait siégé de manière régulière pendant la pandémie⁸⁷.

Pour Patrick Taillon, professeur à la faculté de droit de l'Université Laval, la prorogation est un instrument controversé en droit parlementaire canadien, qui permettrait à certaines occasions de « dénaturer le fonctionnement du système parlementaire⁸⁸ ». Il critique par ailleurs le recours à la prorogation par le gouvernement en août 2020, faisant valoir que le gouvernement a confondu ses intérêts légitimes avec les intérêts supérieurs de la fédération⁸⁹. À son avis, cette prorogation a eu pour effet de faire passer les intérêts à court terme du gouvernement avant les intérêts supérieurs de la nation, qui correspondraient ici à ne pas se priver du Parlement pendant la crise sanitaire. Selon lui, les intérêts du gouvernement pour proroger étaient multiples, permettant à la fois de réorienter le programme gouvernemental et de dissoudre les comités parlementaires. Il croit qu'il aurait été plus avisé de ne pas proroger le Parlement ou, si la prorogation était requise, de le proroger pour une période très limitée, par exemple pour une seule journée. Comme M. Lagassé, M. Taillon rappelle que la question de savoir si la prorogation est controversée revient ultimement aux parlementaires et aux électeurs⁹⁰.

Barbara Messamore, professeure au département d'histoire de l'Université Fraser Valley, est plutôt d'avis que la prorogation d'août 2020 était « totalement justifiée⁹¹ ». Bien qu'elle affirme qu'il est regrettable que la prorogation ait interrompu les travaux parlementaires entourant l'organisme UNIS – une suspension qui « pose problème⁹² », dit-elle –, elle indique que la pandémie justifie la décision de proroger afin de préparer un nouveau discours du Trône. Elle considère la prorogation comme une procédure routinière permettant d'établir un programme gouvernemental⁹³.

Pour sa part, Kathy Brock, professeure à l'école d'études politiques de l'Université Queen's, a souligné que lorsqu'un gouvernement donne l'impression d'éviter les audiences des comités en optant pour la prorogation, il risque d'occasionner de la

87 *Ibid.*, 1235.

88 Taillon, 1115.

89 *Ibid.*

90 *Ibid.*

91 Messamore, 1225.

92 *Ibid.*, 1235.

93 *Ibid.*, 1225, 1255, 1330.

désillusion et du cynisme chez le public⁹⁴. Elle indique par ailleurs que la prorogation, de façon générale, est un mécanisme permettant de « repartir à zéro » et de mettre l'accent sur les nouvelles priorités gouvernementales. En août 2020, le gouvernement était fatigué et sous pression, et « [c]'est à ce moment qu'un gouvernement fait des erreurs très graves, qui sont montrées à la population comme des échecs ou des méfaits de quelque nature que ce soit⁹⁵ », fait-elle observer. La prorogation a permis au gouvernement et à la fonction publique de « reprendre leur souffle⁹⁶ ». Cependant, à son avis, cette prorogation n'était pas absolument nécessaire⁹⁷.

De son côté, Lori Turnbull, professeure agrégée et directrice de la School of Public Administration de l'Université Dalhousie, a souligné que le gouvernement ne fait pas mention dans son rapport d'octobre 2020 des études menées par les comités parlementaires sur l'affaire UNIS, alors qu'elle croit que cela constituait une raison importante pour proroger⁹⁸. Elle croit par ailleurs que la prorogation d'août 2020 n'était pas nécessaire⁹⁹. Elle souligne cependant qu'il est très difficile d'analyser si une prorogation est nécessaire d'un point de vue constitutionnel ou juridique, et indique que ce n'est pas parce qu'il y a une explication politique qu'il ne peut y avoir, parallèlement, une autre explication qui a plutôt à voir avec la planification de politiques. Dans les circonstances actuelles, dit-elle : « Le gouvernement est libre d'expliquer les raisons de la prorogation, mais je ne pense pas qu'il soit possible d'examiner la situation et de ne pas tenir compte de l'autre explication qui dominait à l'époque.¹⁰⁰ » Elle rappelle aussi que même si, conformément au *Règlement*, le gouvernement a l'obligation de faire rapport à la Chambre sur les raisons sous-tendant la prorogation, d'un point de vue constitutionnel, le premier ministre n'a pas besoin d'avoir de bonnes raisons pour demander une prorogation¹⁰¹.

À la question de savoir si la prorogation d'août 2020 constituait un abus de pouvoir de la part du gouvernement, les opinions divergeaient. M. Lagassé et M^{me} Brock ont indiqué que la prorogation était regrettable ou encore problématique, mais pas abusive.

94 Brock, 1230.

95 *Ibid.*, 1255.

96 *Ibid.*, 1255.

97 *Ibid.*, 1330.

98 Turnbull, 1130, 1210.

99 *Ibid.*, 1255.

100 *Ibid.*, 1245.

101 *Ibid.*, 1200, 1205.



M^{me} Messamore a indiqué qu'il ne s'agissait pas d'un abus de pouvoir. Pour M. Turp, la prorogation constituait un abus de pouvoir, vu le contexte politique l'entourant¹⁰².

b) Durée de la prorogation

Plusieurs témoins ont abordé la question de la durée de la prorogation. M. Turp, M. Lagassé et M. Bratt étaient tous d'avis que la prorogation d'août 2020 était inutilement longue¹⁰³. Selon M. Turp, il n'était pas nécessaire de proroger pendant plusieurs semaines, le discours du Trône pouvant être préparé assez rapidement¹⁰⁴. M. Bratt a quant à lui rappelé qu'il est possible de ne proroger qu'une ou deux journées, et que cela s'est fait par le passé¹⁰⁵.

M. Taillon croit également qu'il aurait été tout à fait possible de proroger pour une période plus courte pour atteindre les mêmes objectifs. Selon lui, l'aspect le plus critiquable de la prorogation d'août 2020 était sa durée de six semaines dans un contexte de crise¹⁰⁶. Par ailleurs, M. Brodie a indiqué qu'il est habituellement préférable de proroger le Parlement la veille de la convocation du nouveau Parlement, afin de minimiser la période pendant laquelle le Parlement ne siège pas¹⁰⁷. Finalement, Hugo Cyr, professeur à la faculté de science politique et de droit de l'Université du Québec à Montréal, a également soutenu qu'une « prorogation raisonnable » ne dure pas longtemps afin de maintenir le rôle et les fonctions du Parlement¹⁰⁸.

c) Témoignage du premier ministre

Quelques témoins ont indiqué que le témoignage du premier ministre serait utile à l'étude du Comité.

Ainsi, M. Brodie a indiqué que l'étude du Comité permet de créer un précédent qui dictera la façon dont les rapports sur les prorogations à venir seront traités, et a dit

102 Lagassé, 1325, Brock, 1325; Messamore, 1325; Turp, 1255.

103 Turp, 1245; Lagassé, 1215; Bratt, 1130.

104 Turp, 1245.

105 Bratt, 1130, 1140.

106 Taillon, 1130, 1140.

107 Brodie, 1100.

108 Cyr, 1215.

souhaiter que le premier ministre compare devant le Comité pour établir ce précédent.

Dans son témoignage, il a formulé des questions qu'il recommande au Comité de poser au premier ministre au sujet de la prorogation¹⁰⁹. En premier lieu, M. Brodie a suggéré de demander au premier ministre s'il ne craignait pas de limiter le travail de la Chambre des communes en prorogeant le Parlement en août 2020, notamment aux vues du nombre limité de jours de séance au printemps 2020 en raison de la pandémie de COVID-19. Ensuite, M. Brodie a affirmé que la durée de la prorogation aurait pu limiter la possibilité d'adopter des projets de loi en urgence. Il a donc recommandé au Comité de demander au premier ministre quels étaient ses plans pour réduire le risque de devoir adopter un projet de loi en urgence pendant la prorogation. En troisième lieu, M. Brodie a conseillé au Comité de questionner le premier ministre sur l'impact de la prorogation sur le débat entourant le projet de loi C-7, Loi modifiant le Code criminel (aide médicale à mourir). Finalement, la prorogation du Parlement ayant mis fin aux études de comités parlementaires, M. Brodie a suggéré de questionner le premier ministre sur les mesures qu'il serait prêt à prendre pour « dissiper le doute sur cet aspect de sa décision »¹¹⁰.

Pour leur part, M. Bratt, M. Taillon, M^{me} Turnbull et M. Cyr estiment tous que la comparution du premier ministre devant le Comité serait utile à la présente étude¹¹¹. Comme l'a dit M^{me} Turnbull : « Si cette réforme doit être couronnée de succès, ne serait-il pas plus logique que le premier ministre vienne vous le dire? Il a ses raisons.¹¹² »

B. Réformes

Quelques témoins ont abordé la possibilité de réformer certains aspects constitutionnels ou procéduraux entourant le processus de prorogation, notamment pour clarifier les conventions actuelles et, dans certains cas, pour encadrer le rôle du premier ministre à cet égard.

À la question de savoir si des modifications constitutionnelles devraient être apportées au processus de prorogation, M. Sutherland a souligné que l'appareil gouvernemental

109 Brodie, 1100.

110 *Ibid.*, 1105.

111 Bratt, 1125, 1150; Taillon, 1145; Turnbull, 1225; Cyr, 1225.

112 Turnbull, 1230.



est très réticent à proposer des changements qui s'écarteraient des conventions et des traditions du système parlementaire canadien¹¹³.

Selon M. Turp, il faudrait réviser le droit constitutionnel canadien pour encadrer le pouvoir de proroger. Il soutient que plusieurs gouvernements auraient abusé de ce pouvoir, et qu'une réforme permettrait de protéger l'institution parlementaire. Selon lui, il serait également possible d'entreprendre certaines réformes sans nécessairement passer par une modification constitutionnelle. Il recommande en outre au Comité d'entreprendre une étude comparative des tentatives d'encadrement du pouvoir de proroger dans d'autres législatures¹¹⁴.

Similairement, M. Taillon croit que le caractère flou des conventions constitutionnelles entourant la prorogation constitue une lacune dans le système parlementaire canadien. Il indique que ce manque de clarté accentue parfois les crises politiques au lieu de les atténuer. Il incite les parlementaires à évaluer la possibilité de mieux codifier ou mettre sur papier ces règles non écrites, comme c'est notamment le cas Nouvelle-Zélande et le Royaume-Uni. Il convient toutefois que la capacité de réforme est limitée, et croit que la réforme la plus efficace consisterait à imposer une limite quant à la durée de la prorogation dans le but de créer un nouvel usage¹¹⁵.

M. Cyr propose quant à lui de modifier le *Règlement* pour y prévoir que le gouvernement est réputé avoir perdu la confiance de la Chambre s'il soumet un avis au gouverneur général selon lequel il devrait proroger le Parlement sans avoir au préalable fait adopter une résolution en ce sens par la Chambre. Selon lui, ce changement au *Règlement* permettrait d'assurer qu'une majorité de députés soit convaincue de la pertinence de procéder à une prorogation dans les circonstances¹¹⁶.

M. Lagassé indique pour sa part qu'il y aura toujours des failles dans les mesures encadrant le pouvoir de proroger, et qu'il n'y a pas de solution claire à celles-ci. Il souligne qu'au Royaume-Uni, les efforts visant à retirer ces pouvoirs ou à les transférer à la Chambre des communes ont entraîné plusieurs problèmes¹¹⁷.

113 Sutherland, 1225.

114 Turp, 1245, 1255.

115 Taillon, 1120, 1150, 1205.

116 Cyr, 1150, 1235; Hugo Cyr, *La prérogative relative à la prorogation et son encadrement*, Mémoire, 28 janvier 2021, p. 7.

117 Lagassé, 1310.

M^{me} Turnbull a quant à elle tenu à rappeler qu'aucune disposition du *Règlement* ne peut priver le premier ministre de la possibilité de donner son avis au gouverneur général sur l'exercice des pouvoirs constitutionnels¹¹⁸. Elle soutient par ailleurs qu'elle ne connaît aucun système, notamment dans les régimes fondés sur le modèle de Westminster, doté d'un « fantastique » mécanisme de reddition de comptes en cas de prorogation¹¹⁹.

Dans son mémoire, M^{me} Brock suggère au Parlement de considérer trois avenues possibles relativement au processus de prorogation. Premièrement, elle suggère que le Parlement pourrait s'assurer de la tenue d'un débat et d'un examen vigoureux du rapport du gouvernement sur la prorogation, ce qui rehausserait le rôle du Parlement et sa légitimité en tant que défenseur de la démocratie dans l'esprit du public. Deuxièmement, elle recommande au Parlement d'examiner l'usage des ententes multipartites ainsi que leurs effets sur la capacité de la Chambre de tenir le gouvernement responsable. Finalement, elle conseille au Parlement d'établir si les travaux des comités doivent cesser lors d'une prorogation ou s'il y a lieu de concevoir un mécanisme qui permettrait à certains comités de poursuivre leurs travaux dans ce genre de situation¹²⁰.

Finalement, le mémoire de M. Brodie propose de réformer la procédure relative au rapport sur la prorogation, en exigeant notamment que le premier ministre dépose le rapport et compare devant le Comité pour le défendre, et que le rapport fasse l'objet d'un débat à la Chambre des communes¹²¹.

C. Rôle des tribunaux

Quelques témoins ont fait référence à la décision de la Cour suprême du Royaume-Uni dans l'arrêt *R (Miller) v The Prime Minister and Cherry v Advocate General for Scotland*, aussi connu sous le nom de *Miller II*. Dans cette affaire était remise en cause la légalité du conseil donné par le premier ministre à la Reine en août 2019, selon lequel il convenait de proroger le Parlement du Royaume-Uni. La Cour suprême du Royaume-Uni a jugé à l'unanimité que le conseil du premier ministre était illégal, puisque la prorogation aurait eu pour effet d'empêcher le Parlement d'exercer ses fonctions constitutionnelles, et ce sans justification raisonnable. Certains témoins estiment que

118 Turnbull, 1230.

119 *Ibid.*, 1230.

120 Kathy L. Brock, *Prorogation : Les pouvoirs constitutionnels et juridiques du gouvernement*, Mémoire, 10 décembre 2020, p. 7.

121 Ian Brodie, *Allocution devant le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre des communes*, 28 janvier 2021, p. 5.



ce jugement pourrait être un précédent intéressant pour le Canada, car il ouvrirait la porte à une révision judiciaire des motifs sous-tendant une prorogation et des effets de celle-ci.

Selon M. Turp, si la prorogation d'août 2020 avait été contestée judiciairement et que la Cour suprême du Canada avait choisi d'appliquer les mêmes principes que la Cour suprême du Royaume-Uni, cette prorogation aurait pu être déclarée illégale¹²². M. Cyr a également abordé l'arrêt *Miller II*, et indique qu'il est difficile de prévoir comment une telle décision pourrait être appliquée au Canada. Toutefois, il souligne qu'il existe des précédents à une révision judiciaire des prérogatives de la Couronne, notamment dans le cadre de l'arrêt *Khadr*¹²³.

À l'opposé, M. Lagassé a mis en garde les tribunaux canadiens de suivre l'exemple de la Cour suprême du Royaume-Uni, indiquant qu'à son avis, la prorogation devrait être considérée comme une question politique non justiciable¹²⁴.

Finalement, M. Bratt a indiqué qu'il pourrait être intéressant pour le Comité d'inviter un expert britannique à témoigner sur cette décision, surtout compte tenu des similitudes entre le système britannique et le système canadien¹²⁵.

CONSTATATIONS ET RECOMMANDATIONS

À la lumière des preuves qu'il a obtenues et des témoignages qu'il a entendus au cours de cette étude, le Comité est heureux de présenter les constatations et les recommandations suivantes.

Constatations

(a) La pandémie de COVID-19

Le Comité reconnaît :

Que l'Organisation mondiale de la Santé a déclaré une pandémie le 11 mars 2020 et que cette pandémie se poursuit encore à ce jour, ayant touché 175,5 millions de personnes,

122 Turp, 1210, 1240.

123 Cyr, 1150.

124 Lagassé, 1215.

125 Bratt, 1145.

causé 3,8 millions de décès et engendré des pertes économiques mondiales évaluées à 22 billions de dollars américains¹²⁶.

Que la pandémie de COVID-19 représente la plus grave crise de santé publique depuis la grippe espagnole de 1918 et qu'il « a fallu neuf mois pour franchir la barre du million de décès; quatre mois pour arriver à deux millions et trois mois pour atteindre trois millions¹²⁷ » et qu'en raison « de nouveaux variants qui viennent aggraver des flambées explosives, cette pandémie est loin d'être terminée¹²⁸ ».

Que 2020-2021 a été très difficile pour le Canada, qui a connu plus de 1,4 million de cas de COVID-19, et qu'il ne faut pas oublier les près de 26 000 personnes qui ont perdu la vie en raison de ce virus et le sacrifice des travailleurs du domaine de la santé et de première ligne, qui mettent leur propre santé en danger pour protéger leurs collectivités.

Que le 18 août 2020, plus de 360 cas d'infections au nouveau coronavirus ont été détectés au Canada, portant le total au pays à plus de 123 000, et que le 2 juin 2021, plus de 2 000 nouveaux cas avaient été signalés, portant ce total à 1,4 million de cas.

Que près de dix-huit mois « après le début de la crise sanitaire qui marquera notre époque, le monde se trouve toujours dans une situation très préoccupante¹²⁹ », le nombre de cas signalés à ce jour en 2021 dépassant le total des cas survenus en 2020.

(b) Motifs de la prorogation d'août 2020

Le Comité reconnaît :

Que la prorogation est un outil utile qui peut remplir une fonction importante au sein de notre démocratie parlementaire.

Que le rapport du gouvernement présente une explication biaisée, incomplète et laudative de la prorogation du Parlement et constitue la preuve ironique de l'échec de la réforme visant à assurer la reddition de comptes que le gouvernement en question a prétendu apporter en ajoutant le paragraphe 32(7) du *Règlement*.

126 Organisation mondiale de la Santé (OMS), *Allocution liminaire du Directeur général de l'OMS lors du point presse sur la COVID-19 – 28 mai 2021*.

127 OMS, *Allocution liminaire du Directeur général de l'OMS lors du point presse sur la COVID-19 – 19 avril 2021*.

128 OMS, *Allocution liminaire du Directeur général de l'OMS lors du point presse sur la COVID-19 – 28 mai 2021*.

129 OMS, *Allocution liminaire du Directeur général de l'OMS à l'occasion de l'Assemblée mondiale de la Santé – 24 mai 2021*.



Que rien n'empêchait le gouvernement de mener des activités de planification ou de consultation sur le renouvellement de son programme stratégique sans proroger le Parlement, raison qu'il a toutefois invoquée pour justifier sa décision, alors qu'il avait réussi à éviter de le faire pendant les quatre années de la 42^e législature.

Que la pandémie constituait bel et bien, à première vue, une bonne raison de proroger le Parlement à un certain moment après la première vague. Or, compte tenu de la nature, du moment et de la durée de la prorogation, il est clair que la décision du premier ministre de proroger le Parlement en août 2020 était surtout motivée par les circonstances entourant le scandale de l'organisme UNIS, y compris les quatre enquêtes parlementaires, dans une volonté de protéger les intérêts partisans du premier ministre et de son gouvernement.

Que le paragraphe 32(7) du *Règlement* a été proposé par le premier ministre lui-même pour éviter que l'on abuse du pouvoir de proroger le Parlement et estime que le comportement de ce dernier témoigne du caractère inadéquat de cette proposition.

(c) Étude du Comité sur la prorogation de 2020 et témoignages du premier ministre

Le Comité constate :

Que le Comité est profondément déçu des tactiques partisans libérales employées pendant trois mois et demi pour bloquer les propositions visant à recueillir des éléments de preuve que la majorité des membres du Comité jugeaient nécessaires pour bien comprendre les raisons réelles de la prorogation.

Le Comité estime que pour étudier adéquatement les motifs de la prorogation, il doit être possible de poser des questions à l'unique décideur. Vu le refus du premier ministre de comparaître, le Comité n'a pas pu bien faire son travail. Les efforts déployés par le Comité pour évaluer les raisons de la prorogation ont aussi été entravés par le fait que les hauts conseillers du gouvernement et les témoins impliqués dans le scandale de l'organisme UNIS ont décliné l'invitation du Comité à comparaître. L'étude du Comité était donc incomplète pour ces deux raisons.

Que le premier ministre a manqué à ses obligations envers le Parlement et le public canadien en ne comparaisant pas devant le Comité pour expliquer les raisons de la prorogation du Parlement en août 2020.

Recommandations

(a) Réformes législatives ou statu quo

Le Comité recommande :

Que le pouvoir de prorogation ne soit pas limité étant donné qu'il peut être utilisé dans de nombreuses circonstances, notamment à des fins politiques, législatives, de planification stratégique ou autre.

Qu'il n'est pas souhaitable de chercher à apporter des modifications constitutionnelles au pouvoir du gouvernement général de convoquer, de proroger ou de dissoudre le Parlement.

(b) Réformes procédurales

Le Comité recommande :

Que l'article 32(7) du *Règlement* soit remplacé par ce qui suit :

(7) Au plus tard 20 jours de séance après le début de la deuxième session d'une législature ou d'une de ses sessions subséquentes, le premier ministre dépose sur le bureau un document expliquant les raisons de la récente prorogation. Ce document est réputé renvoyé en permanence au Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre dès sa présentation à la Chambre.

En outre, le Comité recommande :

Que, dans un souci de transparence et afin de promouvoir et de favoriser la démocratie et les principes qui en découlent tels que la reddition de compte, le premier ministre signe et dépose lui-même devant la Chambre le rapport sur la prorogation prévu par l'article 32(7) du *Règlement*, et qu'il compare en personne devant le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre dans le cadre de toute étude entreprise par le Comité concernant la prorogation.

(c) Prolongation de l'étude du Comité sur la prorogation de 2020

Le Comité recommande :



Que le premier ministre rectifie le tir en prenant de son propre chef l'initiative de se présenter devant le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre dans les dix jours suivant l'adoption du présent rapport par la Chambre afin de donner des explications et de répondre aux questions du Comité sur les motifs l'ayant mené à prendre la décision de proroger le Parlement le 18 août 2020 alors que les Canadiens et les Québécois faisaient face à la pandémie de la COVID-19, et ce, dans la foulée de l'affaire UNIS (Bourse canadienne pour le bénévolat étudiant) et de la démission de son ministre des Finances.

Qu'il agisse ainsi en cohérence avec les motifs l'ayant mené à entreprendre la modification du *Règlement* de la Chambre en 2017 concernant les dispositions visant à assurer plus de transparence dans le processus de prorogation du Parlement, et qu'il exprime sa volonté de créer un précédent, par le fait de sa présence devant le Comité, afin que les futurs premiers ministres qui prendront la décision de proroger le Parlement en fassent de même.

(d) Étude future sur le *Règlement de la Chambre des communes*

Le Comité recommande :

Que le Comité soit chargé, dans le cadre de l'examen général prochain de la procédure de la Chambre et de ces comités, conformément aux articles 51(2) et 108(3)a)(iii), d'examiner d'éventuelles mesures procédurales visant à dissuader le gouvernement de proroger le Parlement, y compris les suivantes :

a) modifications à la Loi sur le Parlement du Canada, conformément à l'article 44 de la Loi constitutionnelle de 1982, autorisant un ou plusieurs comités à se réunir durant une prorogation, tout comme le Comité sénatorial permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration est autorisé à le faire en vertu du paragraphe 19.1(2) de la Loi sur le Parlement du Canada;

b) modifications à l'article 49 du Règlement, qui a pour effet de renouveler automatiquement les ordres ou adresses de la Chambre à la suite d'une prorogation, afin qu'il en soit de même pour les ordres des comités portant production de documents;

c) modifications à l'article 81(10)b) du Règlement, qui réduit le nombre de jours désignés (de l'opposition) lorsque la Chambre ne siège pas tel que prévu dans le calendrier, afin de préserver le nombre de jours désignés qui seraient éliminés en raison de la prorogation;

d) modifications à l'article 81(10)a) du *Règlement*, qui établit le nombre de jours désignés (de l'opposition) pendant la période de subsides, afin de prévoir l'ajout de journées désignées à la suite d'une prorogation;

e) modifications à l'article 54 du *Règlement*, qui exige un avis de 48 heures avant l'examen d'une motion, afin d'exiger un délai supplémentaire pour toute motion du gouvernement ayant pour effet de rétablir les travaux du gouvernement annulés par suite d'une prorogation;

f) modifications au *Règlement* en général, afin de prévoir plus de temps pour l'examen des affaires émanant des députés, à la place des ordres émanant du gouvernement, dans les jours suivant une deuxième session de la législature ou des sessions subséquentes;

g) modifications additionnelles au l'article 32(7) du *Règlement* afin d'obliger le premier ministre à comparaître devant le présent Comité à la suite de la présentation d'un rapport sur la prorogation.

ANNEXE A

Conformément à la motion adoptée le 3 juin 2021, le Comité note que le très honorable Justin Trudeau n'a pas accepté sa deuxième invitation à comparaître et qu'il n'a donc pas comparu devant lui dans le contexte de la présente étude.

ANNEXE B –

PROROGATIONS DU PARLEMENT DU CANADA DE 1867 À AUJOURD’HUI

Législature	Prorogation	Date de la prorogation	Date du retour	Premier ministre au moment de la prorogation ¹	Affiliation politique	Majoritaire ou minoritaire
43 ^e législature	Entre les sessions 1 et 2	2020-08-18	2020-09-23	Le très honorable Justin Trudeau	Parti libéral du Canada	Minoritaire libéral
42 ^e législature	Pas de prorogation	s.o.	s.o.	Le très honorable Justin Trudeau	Parti libéral du Canada	Majoritaire libéral
41 ^e législature	Entre les sessions 1 et 2	2013-09-13	2013-10-16	Le très honorable Stephen Harper	Parti conservateur du Canada	Majoritaire conservateur
40 ^e législature	Entre les sessions 2 et 3	2009-12-30	2010-03-03	Le très honorable Stephen Harper	Parti conservateur du Canada	Minoritaire conservateur
40 ^e législature	Entre les sessions 1 et 2	2008-12-04	2009-01-26	Le très honorable Stephen Harper	Parti conservateur du Canada	Minoritaire conservateur
39 ^e législature	Entre les sessions 1 et 2	2007-09-14	2007-10-16	Le très honorable Stephen Harper	Parti conservateur du Canada	Minoritaire conservateur
38 ^e législature	Pas de prorogation	s.o.	s.o.	Le très honorable Paul Martin	Parti libéral du Canada	Minoritaire libéral
37 ^e législature	Entre les sessions 2 et 3	2003-11-12	2004-02-02	Le très honorable Jean Chrétien	Parti libéral du Canada	Majoritaire libéral
37 ^e législature	Entre les sessions 1 et 2	2002-09-16	2002-09-30	Le très honorable Jean Chrétien	Parti libéral du Canada	Majoritaire libéral

¹ Dans le cas des législatures où il n’y a pas eu de prorogation, le nom du premier ministre est tout de même indiqué.

Législature	Prorogation	Date de la prorogation	Date du retour	Premier ministre au moment de la prorogation ¹	Affiliation politique	Majoritaire ou minoritaire
36 ^e législature	Entre les sessions 1 et 2	1999-09-18	1999-10-12	Le très honorable Jean Chrétien	Parti libéral du Canada	Majoritaire libéral
35 ^e législature	Entre les sessions 1 et 2	1996-02-02	1996-02-27	Le très honorable Jean Chrétien	Parti libéral du Canada	Majoritaire libéral
34 ^e législature	Entre les sessions 2 et 3	1991-05-12	1991-05-13	Le très honorable Brian Mulroney	Parti progressiste-conservateur du Canada	Majoritaire progressiste-conservateur
34 ^e législature	Entre les sessions 1 et 2	1989-02-28	1989-04-03	Le très honorable Brian Mulroney	Parti progressiste-conservateur du Canada	Majoritaire progressiste-conservateur
33 ^e législature	Entre les sessions 1 et 2	1986-08-28	1986-09-30	Le très honorable Brian Mulroney	Parti progressiste-conservateur du Canada	Majoritaire progressiste-conservateur
32 ^e législature	Entre les sessions 1 et 2	1983-11-30	1983-12-07	Le très honorable Pierre E. Trudeau	Parti libéral du Canada	Majoritaire libéral
31 ^e législature	Pas de prorogation	s.o.	s.o.	Le très honorable Joseph Clark	Parti progressiste-conservateur du Canada	Minoritaire progressiste-conservateur
30 ^e législature	Entre les sessions 3 et 4	1978-10-10	1978-10-11	Le très honorable Pierre E. Trudeau	Parti libéral du Canada	Majoritaire libéral
30 ^e législature	Entre les sessions 2 et 3	1977-10-17	1977-10-18	Le très honorable Pierre E. Trudeau	Parti libéral du Canada	Majoritaire libéral
30 ^e législature	Entre les sessions 1 et 2	1976-10-12	1976-10-12	Le très honorable Pierre E. Trudeau	Parti libéral du Canada	Majoritaire libéral

Législature	Prorogation	Date de la prorogation	Date du retour	Premier ministre au moment de la prorogation ¹	Affiliation politique	Majoritaire ou minoritaire
29 ^e législature	Entre les sessions 1 et 2	1974-02-26	1974-02-27	Le très honorable Pierre E. Trudeau	Parti libéral du Canada	Minoritaire libéral
28 ^e législature	Entre les sessions 3 et 4	1972-02-16	1972-02-17	Le très honorable Pierre E. Trudeau	Parti libéral du Canada	Majoritaire libéral
28 ^e législature	Entre les sessions 2 et 3	1970-10-07	1970-10-08	Le très honorable Pierre E. Trudeau	Parti libéral du Canada	Majoritaire libéral
28 ^e législature	Entre les sessions 1 et 2	1969-10-22	1969-10-23	Le très honorable Pierre E. Trudeau	Parti libéral du Canada	Majoritaire libéral
27 ^e législature	Entre les sessions 1 et 2	1967-05-08	1967-05-08	Le très honorable Lester B. Pearson	Parti libéral du Canada	Minoritaire libéral
26 ^e législature	Entre les sessions 2 et 3	1965-04-03	1965-04-05	Le très honorable Lester B. Pearson	Parti libéral du Canada	Minoritaire libéral
26 ^e législature	Entre les sessions 1 et 2	1963-12-21	1964-02-18	Le très honorable Lester B. Pearson	Parti libéral du Canada	Minoritaire libéral
25 ^e législature	Pas de prorogation	s.o.	s.o.	Le très honorable John Diefenbaker	Parti progressiste-conservateur du Canada	Minoritaire progressiste-conservateur
24 ^e législature	Entre les sessions 4 et 5	1961-09-29	1962-01-18	Le très honorable John Diefenbaker	Parti progressiste-conservateur du Canada	Majoritaire progressiste-conservateur
24 ^e législature	Entre les sessions 3 et 4	1960-08-10	1960-11-17	Le très honorable John Diefenbaker	Parti progressiste-conservateur du Canada	Majoritaire progressiste-conservateur

Législature	Prorogation	Date de la prorogation	Date du retour	Premier ministre au moment de la prorogation ¹	Affiliation politique	Majoritaire ou minoritaire
24 ^e législature	Entre les sessions 2 et 3	1959-07-18	1960-01-14	Le très honorable John Diefenbaker	Parti progressiste-conservateur du Canada	Majoritaire progressiste-conservateur
24 ^e législature	Entre les sessions 1 et 2	1958-09-06	1959-01-15	Le très honorable John Diefenbaker	Parti progressiste-conservateur du Canada	Majoritaire progressiste-conservateur
23 ^e législature	Pas de prorogation	s.o.	s.o.	Le très honorable John Diefenbaker	Parti progressiste-conservateur du Canada	Minoritaire progressiste-conservateur
22 ^e législature	Fin de la session 5	12-04-1957	s.o.	Le très honorable Louis St. Laurent	Parti libéral du Canada	Majoritaire libéral
22 ^e législature	Entre les sessions 4 et 5	1957-01-08	1957-01-08	Le très honorable Louis St. Laurent	Parti libéral du Canada	Majoritaire libéral
22 ^e législature	Entre les sessions 3 et 4	1956-08-14	1956-11-26	Le très honorable Louis St. Laurent	Parti libéral du Canada	Majoritaire libéral
22 ^e législature	Entre les sessions 2 et 3	1955-07-28	1956-01-10	Le très honorable Louis St. Laurent	Parti libéral du Canada	Majoritaire libéral
22 ^e législature	Entre les sessions 1 et 2	1954-06-26	1955-01-07	Le très honorable Louis St. Laurent	Parti libéral du Canada	Majoritaire libéral
21 ^e législature	Fin de la session 7	1953-05-14	s.o.	Le très honorable Louis St. Laurent	Parti libéral du Canada	Majoritaire libéral
21 ^e législature	Entre les sessions 6 et 7	1952-11-20	1952-11-20	Le très honorable Louis St. Laurent	Parti libéral du Canada	Majoritaire libéral
21 ^e législature	Entre les sessions 5 et 6	1951-12-29	1952-02-28	Le très honorable Louis St. Laurent	Parti libéral du Canada	Majoritaire libéral
21 ^e législature	Entre les sessions 4 et 5	1951-10-09	1951-10-09	Le très honorable Louis St. Laurent	Parti libéral du Canada	Majoritaire libéral

Législature	Prorogation	Date de la prorogation	Date du retour	Premier ministre au moment de la prorogation ¹	Affiliation politique	Majoritaire ou minoritaire
21 ^e législature	Entre les sessions 3 et 4	1951-01-29	1951-01-30	Le très honorable Louis St. Laurent	Parti libéral du Canada	Majoritaire libéral
21 ^e législature	Entre les sessions 2 et 3	1950-06-30	1950-08-29	Le très honorable Louis St. Laurent	Parti libéral du Canada	Majoritaire libéral
21 ^e législature	Entre les sessions 1 et 2	1949-12-10	1950-02-16	Le très honorable Louis St. Laurent	Parti libéral du Canada	Majoritaire libéral
20 ^e législature	Fin de la session 5	1949-04-30	s.o.	Le très honorable Louis St. Laurent	Parti libéral du Canada	Majoritaire libéral ²
20 ^e législature	Entre les sessions 4 et 5	1948-06-30	1949-01-26	Le très honorable W.L. Mackenzie King	Parti libéral du Canada	Majoritaire libéral
20 ^e législature	Entre les sessions 3 et 4	1947-07-17	1947-12-05	Le très honorable Louis St. Laurent	Parti libéral du Canada	Majoritaire libéral
20 ^e législature	Entre les sessions 2 et 3	1946-08-31	1947-01-30	Le très honorable Louis St. Laurent	Parti libéral du Canada	Majoritaire libéral
20 ^e législature	Entre les sessions 1 et 2	1945-12-18	1946-03-14	Le très honorable Louis St. Laurent	Parti libéral du Canada	Majoritaire libéral
19 ^e législature	Fin de la session 6	1945-04-16	s.o.	Le très honorable W.L. Mackenzie King	Parti libéral du Canada	Majoritaire libéral
19 ^e législature	Entre les sessions 5 et 6	1945-01-31	1945-03-19	Le très honorable W.L. Mackenzie King	Parti libéral du Canada	Majoritaire libéral
19 ^e législature	Entre les sessions 4 et 5	1944-01-26	1944-01-27	Le très honorable W.L. Mackenzie King	Parti libéral du Canada	Majoritaire libéral

² Comme en 1926, bien que les libéraux ont fait élire une minorité de 118 députés, ils ont pu former un gouvernement considéré majoritaire grâce à l'appui des députés indépendants libéraux et du député libéral progressiste.

Législature	Prorogation	Date de la prorogation	Date du retour	Premier ministre au moment de la prorogation ¹	Affiliation politique	Majoritaire ou minoritaire
19 ^e législature	Entre les sessions 3 et 4	1943-01-27	1943-01-28	Le très honorable W.L. Mackenzie King	Parti libéral du Canada	Majoritaire libéral
19 ^e législature	Entre les sessions 2 et 3	1942-01-21	1942-01-22	Le très honorable W.L. Mackenzie King	Parti libéral du Canada	Majoritaire libéral
19 ^e législature	Entre les sessions 1 et 2	1940-11-05	1940-11-07	Le très honorable W.L. Mackenzie King	Parti libéral du Canada	Majoritaire libéral
18 ^e législature	Entre les sessions 5 et 6	1939-09-13	1940-01-25	Le très honorable W.L. Mackenzie King	Parti libéral du Canada	Majoritaire libéral
18 ^e législature	Entre les sessions 4 et 5	1939-06-03	1939-09-07	Le très honorable W.L. Mackenzie King	Parti libéral du Canada	Majoritaire libéral
18 ^e législature	Entre les sessions 3 et 4	1938-07-01	1939-01-12	Le très honorable W.L. Mackenzie King	Parti libéral du Canada	Majoritaire libéral
18 ^e législature	Entre les sessions 2 et 3	1937-04-10	1938-01-27	Le très honorable W.L. Mackenzie King	Parti libéral du Canada	Majoritaire libéral
18 ^e législature	Entre les sessions 1 et 2	1936-06-23	1937-01-14	Le très honorable W.L. Mackenzie King	Parti libéral du Canada	Majoritaire libéral
17 ^e législature	Fin de la session 6	1935-07-05	s.o.	Le très honorable R.B. Bennett	Parti conservateur du Canada	Majoritaire conservateur
17 ^e législature	Entre les sessions 5 et 6	1934-07-03	1935-01-17	Le très honorable R.B. Bennett	Parti conservateur du Canada	Majoritaire conservateur
17 ^e législature	Entre les sessions 4 et 5	1933-05-27	1934-01-25	Le très honorable R.B. Bennett	Parti conservateur du Canada	Majoritaire conservateur
17 ^e législature	Entre les sessions 3 et 4	1932-05-26	1932-10-06	Le très honorable R.B. Bennett	Parti conservateur du Canada	Majoritaire conservateur

Législature	Prorogation	Date de la prorogation	Date du retour	Premier ministre au moment de la prorogation ¹	Affiliation politique	Majoritaire ou minoritaire
17 ^e législature	Entre les sessions 2 et 3	1931-08-03	1932-02-04	Le très honorable R.B. Bennett	Parti conservateur du Canada	Majoritaire conservateur
17 ^e législature	Entre les sessions 1 et 2	1930-09-22	1931-03-12	Le très honorable R.B. Bennett	Parti conservateur du Canada	Majoritaire conservateur
16 ^e législature	Fin de la session 4	1930-05-30	s.o.	Le très honorable W.L. Mackenzie King	Parti libéral du Canada	Majoritaire libéral ³
16 ^e législature	Entre les sessions 3 et 4	1929-06-14	1930-02-20	Le très honorable W.L. Mackenzie King	Parti libéral du Canada	Majoritaire libéral
16 ^e législature	Entre les sessions 2 et 3	1928-06-11	1929-02-07	Le très honorable W.L. Mackenzie King	Parti libéral du Canada	Majoritaire libéral
16 ^e législature	Entre les sessions 1 et 2	1927-04-14	1928-01-26	Le très honorable W.L. Mackenzie King	Parti libéral du Canada	Majoritaire libéral
15 ^e législature	Pas de prorogation	s.o.	s.o.	Le très honorable W.L. Mackenzie King et le très honorable Arthur Meighen	Parti libéral du Canada et Parti conservateur du Canada	Minoritaire libéral ⁴

3 Les libéraux ont fait élire une minorité de 116 députés, mais le très honorable W. L. Mackenzie King a pu former un gouvernement considéré comme majoritaire grâce à l'appui des députés libéraux progressistes.

4 Même si les conservateurs ont fait élire plus de députés que les libéraux, M. Mackenzie King, lui-même défait dans York-Nord (Ontario), est demeuré premier ministre grâce à l'appui des progressistes. Le 26 juin 1926, le premier ministre a demandé au gouverneur général de dissoudre le Parlement et d'ordonner la tenue d'élections générales. Le gouverneur général a refusé, et W. L. Mackenzie King a démissionné. Le gouverneur général a par la suite invité le très honorable Arthur Meighen à former un gouvernement, ce que celui-ci a fait le 29 juin 1926, avec l'appui d'une minorité de députés. Ce gouvernement n'a gardé la confiance de la Chambre que trois jours et a été défait le 1^{er} juillet 1926. La 15^e législature a été dissoute le lendemain.

Législature	Prorogation	Date de la prorogation	Date du retour	Premier ministre au moment de la prorogation ¹	Affiliation politique	Majoritaire ou minoritaire
14 ^e législature	Fin de la session 4	1925-06-27	s.o.	Le très honorable W.L. Mackenzie King	Parti libéral du Canada	Minoritaire libéral ⁵
14 ^e législature	Entre les sessions 3 et 4	1924-07-19	1925-02-05	Le très honorable W.L. Mackenzie King	Parti libéral du Canada	Minoritaire libéral*
14 ^e législature	Entre les sessions 2 et 3	1923-06-30	1924-02-28	Le très honorable W.L. Mackenzie King	Parti libéral du Canada	Minoritaire libéral*
14 ^e législature	Entre les sessions 1 et 2	1922-06-27	1923-01-31	Le très honorable W.L. Mackenzie King	Parti libéral du Canada	Minoritaire libéral*
13 ^e législature	Fin de la session 5	1921-06-04	s.o.	Le très honorable Arthur Meighen	Unioniste	Unioniste majoritaire ⁶
13 ^e législature	Entre les sessions 4 et 5	1920-07-01	1921-02-14	Le très honorable sir Robert Borden	Unioniste	Unioniste majoritaire*
13 ^e législature	Entre les sessions 3 et 4	1919-11-10	1920-02-26	Le très honorable sir Robert Borden	Unioniste	Unioniste majoritaire*
13 ^e législature	Entre les sessions 2 et 3	1919-07-07	1919-09-01	Le très honorable sir Robert Borden	Unioniste	Unioniste majoritaire*
13 ^e législature	Entre les sessions 1 et 2	1918-05-23	1919-02-20	Le très honorable sir Robert Borden	Unioniste	Unioniste majoritaire*

5 Les libéraux ont fait élire 118 députés, le nombre minimum requis pour permettre d’avoir une majorité de sièges à la Chambre, mais, lors des élections générales du 6 décembre 1921, les changements d’affiliation politique, les démissions, les élections partielles et les décès en fonction qui ont suivi ont fait en sorte que les libéraux ont oscillé entre une majorité et une minorité de sièges. Ainsi, le gouvernement formé alors par M. Mackenzie King est considéré comme le premier des gouvernements minoritaires depuis 1867. Les libéraux ont pu gouverner avec l’appui des progressistes.

6 Le 12 octobre 1917, le très honorable sir Robert Borden a formé un gouvernement appelé gouvernement d’Union, qui réunissait des députés conservateurs, libéraux-conservateurs et libéraux ayant appuyé la conscription pendant la Première Guerre mondiale. Par la suite, des candidats ont fait campagne et ont été élus sous la bannière de l’Union lors des élections générales du 17 décembre 1917. Les résultats des élections générales de 1917 ont permis la formation d’un gouvernement unioniste majoritaire.

Législature	Prorogation	Date de la prorogation	Date du retour	Premier ministre au moment de la prorogation ¹	Affiliation politique	Majoritaire ou minoritaire
12 ^e législature	Fin de la session 7	1917-09-20	s.o.	Le très honorable sir Robert Borden	Parti conservateur du Canada	Conservateur majoritaire
12 ^e législature	Entre les sessions 6 et 7	1916-05-18	1917-01-18	Le très honorable sir Robert Borden	Parti conservateur du Canada	Conservateur majoritaire
12 ^e législature	Entre les sessions 5 et 6	1915-04-15	1916-01-12	Le très honorable sir Robert Borden	Parti conservateur du Canada	Conservateur majoritaire
12 ^e législature	Entre les sessions 4 et 5	1914-08-22	1915-02-04	Le très honorable sir Robert Borden	Parti conservateur du Canada	Conservateur majoritaire
12 ^e législature	Entre les sessions 3 et 4	1914-06-12	1914-08-18	Le très honorable sir Robert Borden	Parti conservateur du Canada	Conservateur majoritaire
12 ^e législature	Entre les sessions 2 et 3	1913-06-06	1914-01-15	Le très honorable sir Robert Borden	Parti conservateur du Canada	Conservateur majoritaire
12 ^e législature	Entre les sessions 1 et 2	1912-01-04	1912-11-21	Le très honorable sir Robert Borden	Parti conservateur du Canada	Conservateur majoritaire
11 ^e législature	Fin de la session 3	1911-07-29	s.o.	Le très honorable sir Wilfrid Laurier	Parti libéral du Canada	Majoritaire libéral
11 ^e législature	Entre les sessions 2 et 3	1910-05-04	1910-11-07	Le très honorable sir Wilfrid Laurier	Parti libéral du Canada	Majoritaire libéral
11 ^e législature	Entre les sessions 1 et 2	1909-05-19	1909-11-11	Le très honorable sir Wilfrid Laurier	Parti libéral du Canada	Majoritaire libéral
10 ^e législature	Fin de la session 4	1908-07-20	s.o.	Le très honorable sir Wilfrid Laurier	Parti libéral du Canada	Majoritaire libéral
10 ^e législature	Entre les sessions 3 et 4	1907-04-27	1907-11-28	Le très honorable sir Wilfrid Laurier	Parti libéral du Canada	Majoritaire libéral

Législature	Prorogation	Date de la prorogation	Date du retour	Premier ministre au moment de la prorogation ¹	Affiliation politique	Majoritaire ou minoritaire
10 ^e législature	Entre les sessions 2 et 3	1906-07-13	1906-11-22	Le très honorable sir Wilfrid Laurier	Parti libéral du Canada	Majoritaire libéral
10 ^e législature	Entre les sessions 1 et 2	1905-07-20	1906-03-08	Le très honorable sir Wilfrid Laurier	Parti libéral du Canada	Majoritaire libéral
9 ^e législature	Fin de la session 4	1904-08-10	s.o.	Le très honorable sir Wilfrid Laurier	Parti libéral du Canada	Majoritaire libéral
9 ^e législature	Entre les sessions 3 et 4	1903-10-24	1904-03-10	Le très honorable sir Wilfrid Laurier	Parti libéral du Canada	Majoritaire libéral
9 ^e législature	Entre les sessions 2 et 3	1902-05-15	1903-03-12	Le très honorable sir Wilfrid Laurier	Parti libéral du Canada	Majoritaire libéral
9 ^e législature	Entre les sessions 1 et 2	1901-05-23	1902-02-13	Le très honorable sir Wilfrid Laurier	Parti libéral du Canada	Majoritaire libéral
8 ^e législature	Fin de la session 5	1900-07-18	s.o.	Le très honorable sir Wilfrid Laurier	Parti libéral du Canada	Majoritaire libéral
8 ^e législature	Entre les sessions 4 et 5	1899-08-11	1900-02-01	Le très honorable sir Wilfrid Laurier	Parti libéral du Canada	Majoritaire libéral
8 ^e législature	Entre les sessions 3 et 4	1898-06-13	1899-03-16	Le très honorable sir Wilfrid Laurier	Parti libéral du Canada	Majoritaire libéral
8 ^e législature	Entre les sessions 2 et 3	1897-06-29	1898-02-03	Le très honorable sir Wilfrid Laurier	Parti libéral du Canada	Majoritaire libéral
8 ^e législature	Entre les sessions 1 et 2	1896-10-05	1897-03-25	Le très honorable sir Wilfrid Laurier	Parti libéral du Canada	Majoritaire libéral

Législature	Prorogation	Date de la prorogation	Date du retour	Premier ministre au moment de la prorogation ¹	Affiliation politique	Majoritaire ou minoritaire
7 ^e législature	Fin des sessions 6	1896-04-23	s.o.	Le très honorable sir Charles Tupper	Libéraux-conservateurs ⁷	Majoritaire conservateur
7 ^e législature	Entre les sessions 5 et 6	1895-07-22	1896-01-02	Le très honorable sir Mackenzie Bowell	Conservateur	Majoritaire conservateur
7 ^e législature	Entre les sessions 4 et 5	1894-07-23	1895-04-18	Le très honorable sir John Thompson	Libéral-conservateur et conservateur	Majoritaire conservateur
7 ^e législature	Entre les sessions 3 et 4	1893-04-01	1894-03-15	Le très honorable sir John Thompson	Libéraux-conservateurs	Majoritaire conservateur
7 ^e législature	Entre les sessions 2 et 3	1892-07-09	1893-01-26	L'honorable sir John Abbott	Libéraux-conservateurs	Majoritaire conservateur
7 ^e législature	Entre les sessions 1 et 2	1891-09-30	1892-02-25	L'honorable sir John Abbott	Libéraux-conservateurs	Majoritaire conservateur
6 ^e législature	Fin de la session 4	1890-05-16	s.o.	Le très honorable sir John A. Macdonald	Libéraux-conservateurs	Majoritaire conservateur
6 ^e législature	Entre les sessions 3 et 4	1889-05-02	1890-01-16	Le très honorable sir John A. Macdonald	Libéraux-conservateurs	Majoritaire conservateur
6 ^e législature	Entre les sessions 2 et 3	1888-05-22	1889-01-31	Le très honorable sir John A. Macdonald	Libéraux-conservateurs	Majoritaire conservateur
6 ^e législature	Entre les sessions 1 et 2	1887-06-23	1888-02-23	Le très honorable sir John A. Macdonald	Libéraux-conservateurs	Majoritaire conservateur

⁷ Les députés libéraux-conservateurs et conservateurs ont toujours siégé ensemble à la Chambre des communes et, le cas échéant, au sein du même gouvernement.

Législature	Prorogation	Date de la prorogation	Date du retour	Premier ministre au moment de la prorogation ¹	Affiliation politique	Majoritaire ou minoritaire
5 ^e législature	Fin de la session 4	1886-06-02	s.o.	Le très honorable sir John A. Macdonald	Libéraux-conservateurs	Majoritaire conservateur
5 ^e législature	Entre les sessions 3 et 4	1885-07-20	1886-02-25	Le très honorable sir John A. Macdonald	Libéraux-conservateurs	Majoritaire conservateur
5 ^e législature	Entre les sessions 2 et 3	1884-04-19	1885-01-29	Le très honorable sir John A. Macdonald	Libéraux-conservateurs	Majoritaire conservateur
5 ^e législature	Entre les sessions 1 et 2	1883-05-25	1884-01-17	Le très honorable sir John A. Macdonald	Libéraux-conservateurs	Majoritaire conservateur
4 ^e législature	Fin de la session 4	1882-05-17	s.o.	Le très honorable sir John A. Macdonald	Libéraux-conservateurs	Majoritaire conservateur
4 ^e législature	Entre les sessions 3 et 4	1881-03-21	1882-02-09	Le très honorable sir John A. Macdonald	Libéraux-conservateurs	Majoritaire conservateur
4 ^e législature	Entre les sessions 2 et 3	1880-05-07	1880-12-09	Le très honorable sir John A. Macdonald	Libéraux-conservateurs	Majoritaire conservateur
4 ^e législature	Entre les sessions 1 et 2	1879-05-15	1880-02-12	Le très honorable sir John A. Macdonald	Libéraux-conservateurs	Majoritaire conservateur
3 ^e législature	Fin de la session 5	1878-05-10	s.o.	L'honorable Alexander Mackenzie	Parti libéral du Canada	Majoritaire libéral
3 ^e législature	Entre les sessions 4 et 5	1877-04-28	1878-02-07	L'honorable Alexander Mackenzie	Parti libéral du Canada	Majoritaire libéral

Législature	Prorogation	Date de la prorogation	Date du retour	Premier ministre au moment de la prorogation ¹	Affiliation politique	Majoritaire ou minoritaire
3 ^e législature	Entre les sessions 3 et 4	1876-04-12	1877-02-08	L'honorable Alexander Mackenzie	Parti libéral du Canada	Majoritaire libéral
3 ^e législature	Entre les sessions 2 et 3	1875-04-08	1876-02-10	L'honorable Alexander Mackenzie	Parti libéral du Canada	Majoritaire libéral
3 ^e législature	Entre les sessions 1 et 2	1874-05-26	1875-02-04	L'honorable Alexander Mackenzie	Parti libéral du Canada	Majoritaire libéral
2 ^e législature	Fin de la session 2	1873-11-07	s.o.	L'honorable Alexander Mackenzie	Parti libéral du Canada	Majoritaire conservateur ⁸
2 ^e législature	Entre les sessions 1 et 2	1873-08-13	1873-10-23	Le très honorable sir John A. Macdonald	Libéraux-conservateurs	Majoritaire conservateur*
1 ^e législature	Fin de la session 5	1872-06-14	s.o.	Le très honorable sir John A. Macdonald	Libéraux-conservateurs	Majoritaire conservateur
1 ^e législature	Entre les sessions 4 et 5	1871-04-14	1872-04-11	Le très honorable sir John A. Macdonald	Libéraux-conservateurs	Majoritaire conservateur
1 ^e législature	Entre les sessions 3 et 4	1870-05-12	1871-02-15	Le très honorable sir John A. Macdonald	Libéraux-conservateurs	Majoritaire conservateur
1 ^e législature	Entre les sessions 2 et 3	1869-06-22	1870-02-15	Le très honorable sir John A. Macdonald	Libéraux-conservateurs	Majoritaire conservatrice

8 Le 5 novembre 1873, le gouvernement dirigé par le très honorable sir John A. Macdonald a démissionné, par suite de la révélation du scandale du chemin de fer Canadien Pacifique. Le 7 novembre 1873, les libéraux, dirigés par l'honorable Alexander Mackenzie, ont formé un gouvernement, et la deuxième session a été prorogée. La 2^e législature a par la suite été dissoute, le 2 janvier 1874.

Législature	Prorogation	Date de la prorogation	Date du retour	Premier ministre au moment de la prorogation ¹	Affiliation politique	Majoritaire ou minoritaire
1 ^e législature	Entre les sessions 1 et 2	1868-05-22	1869-04-15	Le très honorable sir John A. Macdonald	Libéraux-conservateurs	Majoritaire conservateur

Sources : « [Annexe 06 Les ministères et premiers ministres du Canada depuis 1867](#) », La procédure et les usages de la Chambre des communes, troisième édition, 2017; « [Annexe 10 Les résultats des élections générales depuis 1867](#) », La procédure et les usages de la Chambre des communes, troisième édition, 2017; « [Annexe 11 Les législatures depuis 1867 et le nombre de jours de séance](#) », La procédure et les usages de la Chambre des communes, troisième édition, 2017.

**ANNEXE C –
RAPPORT AU PARLEMENT : PROROGATION
D'AOÛT 2020 – PANDÉMIE DE COVID 19**



Rapport au Parlement : Prorogation d'août 2020 – pandémie de COVID-19

OCTOBRE 2020

Introduction

Conformément à l'article 32(7) du *Règlement*, le présent rapport exprimera les raisons de la récente prorogation du Parlement.

En 2015, notre gouvernement s'est engagé à modifier le *Règlement* afin que notre gouvernement et les gouvernements fédéraux futurs fassent toujours preuve de transparence envers les Canadiens dans tous les aspects de la gouvernance, dont le recours à la prorogation. Le présent rapport vise à apporter aux parlementaires et à tous les Canadiens plus de clarté sur les raisons pour lesquelles notre gouvernement a prorogé le Parlement en août 2020.

Avant 2015, le gouvernement précédent avait eu recours à la prorogation, selon de nombreux Canadiens, à des fins purement politiques. Par exemple, en 2008, alors que le pays subissait les effets dévastateurs d'une crise financière mondiale, le gouvernement de l'époque a prorogé le Parlement pour éviter un vote de confiance qui aurait pu provoquer sa chute. Cette prorogation a eu lieu après que les partis d'opposition ont exprimé de sérieuses préoccupations concernant les politiques du gouvernement, notamment les réductions sévères dans les dépenses publiques et le mépris du gouvernement à l'égard des droits des travailleurs.

Le discours du Trône que notre gouvernement a présenté en décembre 2019, à la suite des élections d'octobre, comprenait un certain nombre d'engagements importants. Ils comprenaient, sans toutefois s'y limiter, un engagement à atteindre l'objectif des émissions nettes nulles d'ici 2050, à légiférer pour mettre en œuvre la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, à promouvoir le commerce libre et équitable et à investir dans des logements abordables à l'échelle du pays.

Bien que ces engagements demeurent fondamentaux, il est devenu clair durant la première moitié de 2020 que le discours du Trône de 2019, à l'occasion duquel notre gouvernement avait obtenu la confiance des députés à la Chambre des communes, ne correspondait plus au contexte dans lequel nous gouvernions. La cause de ce renversement était, naturellement, la pandémie de COVID-19.

Pandémie de COVID-19

Le 11 mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé a déclaré qu'il s'agissait d'une pandémie mondiale, dont les conséquences se sont immédiatement fait sentir au Canada et partout sur la planète. En l'espace de quelques jours, le Canada a fermé ses frontières. Des millions de familles canadiennes se sont ainsi retrouvées dans une situation angoissante, car elles ne savaient pas comment payer le loyer ou l'hypothèque, les factures et même l'épicerie.

En mars seulement, le produit intérieur brut du Canada a diminué de 7,2 pour cent et le pays a perdu plus d'un million d'emplois. En avril, une autre diminution, cette fois de 11,6 pour cent, a été observée, et le pays a perdu 1,99 million d'emplois. Au moment d'écrire ce rapport, des millions de Canadiens éprouvaient de graves difficultés financières et craignaient craignent pour leur santé et celle de leurs proches.

Nous avons réagi rapidement et concrètement pour soutenir les systèmes de santé partout au pays. En effet, le 11 mars 2020, le premier ministre a annoncé l'octroi aux provinces et territoires de 500 millions de dollars destinés aux systèmes de santé si cruciaux ainsi que pour rendre le dépistage accessible, acquérir de l'équipement et surveiller la progression du virus.

Par conséquent, le gouvernement du Canada a mis sur pied des programmes d'urgence à une rapidité sans précédent pour atténuer les répercussions que les familles et les entreprises canadiennes subissent. Au début de la crise, le Canada affichait un solide bilan, soit le ratio de la dette nette au PIB le plus faible parmi les pays du G7 et des taux d'emprunt historiquement bas, ce qui a permis au gouvernement de réagir de façon déterminante aux besoins immédiats des Canadiens.

Grâce à la Prestation canadienne d'urgence, plus de 8,9 millions de demandeurs ont reçu le soutien dont ils avaient besoin pour demeurer en toute sécurité à la maison et ainsi ralentir la propagation du virus. Dans le cas des travailleurs essentiels à faible revenu, qui sont les réels héros de la pandémie, nous avons travaillé avec les provinces et territoires pour créer un programme de complément salarial d'une valeur de 3 milliards de dollars. Pour que les familles

aient les fonds nécessaires pour traverser la crise, nous avons de plus instauré un crédit unique pour la taxe sur les produits et services (TPS), qui remet en moyenne dans les poches d'un adulte célibataire près de 400 \$ et dans celles d'un couple, près de 600 \$. Nous avons également versé un paiement unique spécial de 300 \$ à titre de complément à l'Allocation canadienne pour enfant.

Dès le départ, il s'est avéré évident que la crise touchait certains groupes au pays de façon disproportionnée. Nous avons donc instauré, à l'intention des aînés, un paiement unique non imposable à titre de complément de la Sécurité de la vieillesse et du Supplément de revenu garanti, et pour les Canadiens en situation de handicap, nous avons instauré un paiement unique non imposable de 600 \$. Par ailleurs, nous avons investi pour venir en aide aux banques alimentaires au Canada, pour aider les partenaires communautaires à offrir aux sans-abris les refuges et les mesures de sécurité nécessaires, et nous sommes venus en aide à plus de 500 maisons d'hébergement pour femmes et centres d'aide aux victimes d'agression sexuelle.

De plus, en travaillant avec des partenaires Métis, Inuits et des Premières Nations, nous avons investi 2,2 milliards de dollars pour miser sur les solutions instaurées par les communautés autochtones en réaction aux répercussions immédiates de la pandémie sur les plans social, économique et de la santé publique. Et pour les étudiants, qui se sont retrouvés devant un marché du travail bien différent de celui de l'été dernier, nous avons créé la Prestation canadienne d'urgence pour les étudiants, qui a offert un soutien au revenu à 700 000 étudiants et diplômés récents.

Quant à la Subvention salariale d'urgence du Canada, elle a permis de maintenir plus de 3,7 millions d'emplois, puisque les employeurs ont pu continuer de verser le salaire de leurs employés. Notre gouvernement a travaillé en collaboration avec la Chambre des communes et le Sénat pour faciliter l'adoption de ces mesures vitales.

En outre, afin de maintenir à flot les petites, moyennes et grandes entreprises du Canada dans tous les secteurs, nous avons créé d'autres mesures qui ont préservé des emplois et permis aux entreprises de rester en activité. Il s'agit notamment du Programme de crédit aux entreprises et

de mesures de soutien pour les emplois et l'économie des régions de tout le Canada par l'intermédiaire de chacun des six organismes de développement régional du Canada. À cela s'ajoute l'Aide d'urgence du Canada pour le loyer commercial, destinée aux petites entreprises et qui a permis à plus de 137 000 d'entre elles de payer leur loyer.

Notre gouvernement a réagi à rapidement cette crise, tout comme l'industrie. Dès le départ, la stratégie du Canada a consisté à acquérir activement de l'équipement de protection individuelle sur le marché mondial, où la concurrence est très forte, et à diversifier ses chaînes d'approvisionnement avec les fournisseurs au pays. De ce fait, depuis mars, nous avons acheté environ 2 milliards de masques, de gants, de blouses et d'écrans faciaux pour protéger les travailleurs de première ligne et les gens partout au pays.

Pour contribuer à combattre la COVID-19, le gouvernement du Canada a encouragé les entreprises et les fabricants à apporter leur aide pour répondre aux besoins en fournitures médicales et en équipement. Plus de 6 000 entreprises se sont alors manifestées en demandant comment elles pouvaient aider. Des entreprises canadiennes ont ainsi ré-outillé leurs installations, accru leur capacité de production, recueilli des fournitures et de l'équipement pour en faire don et combiné leurs ressources pour fabriquer des fournitures au Canada.

Nous avons indiqué aux Canadiens que lorsqu'un vaccin sera prêt, le Canada le sera également. Pour cette raison, au début de la pandémie, nous avons investi 1,4 milliard de dollars pour soutenir la recherche médicale en lien avec la COVID-19 et concevoir un vaccin, et nous avons créé le Groupe de travail sur l'immunité face à la COVID-19.

Dès le départ, il était évident que la crise dans le secteur de la santé publique et la crise économique étaient inextricablement liées.

Par conséquent, nous avons instauré l'Accord sur la relance sécuritaire, d'une valeur de 19 milliards de dollars, pour aider les provinces et territoires à relancer leur économie en toute sécurité et faire en sorte que notre pays est prêt à faire preuve de résilience faces aux éventuelles augmentations de cas de COVID-19.

Cette aide permet aux provinces et territoires d'accroître leurs tests de dépistage et leur recherche de contacts, d'améliorer la capacité de leur système de santé, notamment dans le secteur de la santé mentale, ainsi que de faire l'acquisition d'équipement de protection individuelle à l'intention des travailleurs essentiels et des personnes vulnérables, comme les aînés. La seule façon pour les Canadiens de rétablir une économie et un marché du travail sains et dynamiques, c'est de combattre le virus.

Grâce à ces initiatives sans précédent à l'échelle du pays, les Canadiens ont réussi à aplanir la courbe avant l'arrivée de l'été. La lutte contre la COVID-19 n'était et n'est pas terminée pour autant. En effet, le 17 août, soit le jour précédant la prorogation, la Dre Theresa Tam, administratrice en chef de la santé publique du Canada, a indiqué ceci :

« À l'heure actuelle, nos efforts nous indiquent que nous maintenons la propagation de la COVID-19 à un niveau gérable. Mais le virus circule toujours au Canada; nous ne devons surtout pas baisser la garde. La forme que prendra notre courbe épidémique au fil du temps, y compris l'incidence que pourrait avoir la COVID-19 cet automne, dépendra de notre engagement collectif et des mesures que nous prendrons pour maintenir les taux d'infection faibles. »

Le même jour, alors que 1 104 cas avaient été relevés en une seule journée en avril, le Québec a déclaré seulement 55 nouveaux cas, tandis que l'Ontario a relevé le deuxième jour de suite moins de 100 nouveaux cas. Pour leur part, les provinces de l'Atlantique et les territoires continuaient de gagner leur bataille contre le virus. Toutefois, malgré les réussites dans certaines régions du pays, d'autres provinces qui obtenaient du succès éprouvaient alors de nouvelles difficultés. Le 17 août, la Colombie-Britannique a ainsi signalé son nombre le plus élevé de cas en une journée, et Edmonton a fait son apparition sur la liste des localités à surveiller de l'Alberta. À cette date, plus de 122 000 cas de COVID-19 avaient été signalés au pays, et plus de 9 000 familles avaient perdu un proche.

Bien que le produit intérieur brut du Canada ait progressé de 4,8 pour cent en mai et de 6,5 pour cent en juin, le rythme de la croissance s'est essoufflé en juillet et de nouveau en août. En effet, en août, 1,8 million de travailleurs canadiens subissaient encore les contrecoups du ralentissement économique provoqué par la COVID-19 : plus d'un million d'entre eux avaient perdu leur emploi et quelque 700 000 personnes devaient encore composer avec des heures de travail réduites.

En outre, malgré l'aplanissement de la courbe dans certaines régions du Canada et nos préparatifs en vue de l'automne, il était déjà clair en août que le temps froid qui s'en venait s'accompagnerait d'une recrudescence cas de même que de nouvelles difficultés, et il fallait nous y préparer. Des spécialistes médicaux de l'ensemble du pays ont clairement expliqué que la question ne consistait pas à savoir s'il y aurait ou non une deuxième vague, mais bien à savoir à quel point celle-ci serait dévastatrice. On prévoyait que certaines régions du pays devraient retourner en confinement, ce qui priverait encore plus de Canadiens de leur emploi, et que davantage de nos concitoyens tomberaient malades et perdraient la vie.

Cinq mois et demi après le début de cette pandémie, qui est l'épreuve la plus colossale que traversent les Canadiens depuis la Deuxième Guerre mondiale, la population canadienne méritait de savoir que le gouvernement fédéral disposait d'un plan audacieux et exhaustif pour les aider à surmonter toutes les difficultés éventuelles.

Ils méritaient également de savoir que le gouvernement et tous les parlementaires élus en leur nom continueraient à les protéger et à leur venir en aide en cas de besoin.

Pour y parvenir, notre gouvernement était tenu, par le devoir et par l'honneur, de s'assurer d'avoir la confiance soutenue de la Chambre des communes. Nous devions dresser un plan clair et réaliste au sujet duquel les parlementaires allaient être amenés à voter. Il s'agissait de la seule et unique façon d'assurer clairement et en toute transparence que le gouvernement fédéral continuerait d'apporter l'aide dont les Canadiens avaient besoin.

Prorogation

Le 18 août, le premier ministre s'est adressé directement aux Canadiens au sujet de la prorogation. Il a alors parlé du travail acharné et de la détermination qu'il avait fallu pour en arriver à ce stade, mais il a aussi clairement dit que nous n'étions pas sortis du bois :

« Le monde est à la croisée des chemins. Le Canada est à la croisée des chemins. Alors que les économies se relancent, on voit la COVID-19 réapparaître dans des endroits comme l'Australie et la Nouvelle-Zélande. C'est leur hiver en ce moment, et le nôtre est encore à venir. Il faut donc demeurer vigilant chez nous. Parce qu'on a travaillé trop fort et on a fait trop de sacrifices pour reculer. Et le Canada est loin d'être sorti du bois. »

En plus de reconnaître clairement la triste réalité de la pandémie, le premier ministre a parlé aux Canadiens des difficultés qu'ils sont nombreux à vivre depuis longtemps et que la COVID-19 a mises au jour.

« C'est notre chance de bâtir un Canada plus résilient : un Canada plus sain et plus sûr, plus vert et plus compétitif. Un Canada plus accueillant et plus juste. C'est le moment de changer l'avenir en mieux. On ne peut pas se permettre de rater cette occasion, car le temps presse. »

Afin de montrer aux Canadiens comment leur gouvernement compte continuer de leur venir en aide durant la pandémie, il était nécessaire de prendre un nouveau départ. Par ailleurs, il était impératif que les parlementaires votent sur le plan en question. Comme le premier ministre l'a déclaré le 18 août :

« Nous prorogons le Parlement pour qu'il reprenne ses travaux exactement la même semaine où il était supposé le faire de toute façon et pour forcer la tenue d'un vote de confiance. Nous reconnaissons que le discours du Trône que nous avons prononcé il y a huit mois ne faisait aucunement mention de la COVID-19; nous ne pouvions alors pas concevoir la réalité que nous vivons à l'heure actuelle. Il fallait recentrer l'approche que

le gouvernement adopte pour que la relance nous permette de rebâtir en mieux. Et il s'agit de décisions importantes que nous devons présenter au Parlement pour obtenir sa confiance afin d'aller de l'avant avec la réalisation de cet ambitieux plan. Cette prorogation vise à obtenir ou à mettre à l'épreuve la confiance de la Chambre des communes. »

Durant les semaines qui ont suivi et dans la période qui a précédé le discours du Trône, le premier ministre et le gouvernement ont travaillé sans relâche pour dresser ce plan. À la fois, nous avons continué de travailler avec nos partenaires des provinces et des territoires pour que les segments de l'économie et les communautés qui rouvrent leurs portes le fassent en toute sécurité.

Au cœur de tout cela se trouvent les écoles. C'est pourquoi nous avons pris l'initiative de créer le Fonds pour une rentrée scolaire sécuritaire, d'une valeur de 2 milliards de dollars. C'est également pour cette raison que nous avons annoncé que nous maintiendrions notre soutien aux Canadiens qui n'étaient pas en mesure de travailler en raison de la COVID-19.

Dans le cadre de notre plan, nous avons annoncé que la Prestation canadienne d'urgence ferait la transition vers le régime d'assurance-emploi, plus souple et plus accessible, et que des prestations de relance ciblées viendraient en aide aux personnes qui ne sont pas admissibles à l'assurance-emploi. Ces prestations seront en vigueur jusqu'à l'été 2021, ce qui donnera aux Canadiens la confiance nécessaire pour faire les bons choix pour leur santé. Cela permettra également de mieux positionner notre économie pour la relance. Un projet de loi en vue de l'adoption de ces mesures d'aide a été présenté la première semaine que le Parlement a repris ses travaux, soit la même semaine où il les aurait repris si la prorogation n'avait pas eu lieu.

Durant cette période, nous avons également continué d'accroître nos efforts pour obtenir des vaccins expérimentaux. À l'heure actuelle, le Canada dispose de l'un des portefeuilles de vaccins expérimentaux les plus vastes et les plus diversifiés au monde. En effet, nous avons obtenu pour le compte des Canadiens l'accès à sept vaccins expérimentaux de premier plan, à savoir ceux

d'AstraZeneca, de Sanofi et GlaxoSmithKline, de Johnson & Johnson, de Novavax, de Pfizer de Moderna, et de Medicigo.

Au moment de préparer le discours du Trône, nous avons écouté attentivement les Canadiens et entendu ce qu'ils avaient à dire, qu'il s'agisse de dirigeants de communautés, de groupes syndicaux, d'employeurs ou de citoyens. Nous savions qu'il fallait que le plan tienne compte des difficultés que pose la COVID-19 dans l'immédiat et de façon continue ainsi que de la nécessité d'instaurer des réformes systémiques à long terme pour rendre la vie plus équitable pour tous.

Nous avons pris le temps de bien écouter les commentaires que nous avons reçus et d'évaluer d'un œil critique les efforts que nous avons déployés jusqu'ici. Même si ces programmes et politiques ont clairement empêché les Canadiens de s'endetter davantage et les entreprises de fermer boutique, nous savions qu'il était possible d'en faire plus. Les programmes pouvaient être restructurés pour mieux répondre à l'évolution des besoins. Par exemple, les dirigeants du monde des affaires nous ont dit qu'il était possible d'améliorer le programme d'allègement des loyers et de le rendre plus accessible en offrant aux locataires un accès direct au soutien.

Nous savions qu'il fallait que notre plan nous permette de faire un long bout de chemin, et non pas seulement de traverser les semaines et les mois à venir. Cela nous a donné le temps dont nous avons besoin pour faire exactement cela : établir une approche solide, complète et adaptée aux besoins pour surmonter les difficultés qui nous attendaient et celles qui étaient encore inconnues.

Discours du Trône

Le 23 septembre, la gouverneure générale a présenté le discours du Trône. Le premier pilier du discours comportait des mesures pour poursuivre la lutte contre la pandémie et sauver des vies. Dans le discours, le gouvernement s'engage à examiner toutes les technologies et toutes les options qui permettent de dépister rapidement la COVID-19 et à les rendre accessibles dès qu'elles seront jugées sûres pour les Canadiens.

Nous avons également reconnu que les municipalités, les provinces et les territoires peuvent décider de déclarer le confinement dans l'intérêt de la sécurité publique. Pour en atténuer les répercussions, nous avons annoncé que nous mettrions en place des mesures de soutien financier supplémentaires expressément destinées aux entreprises qui devraient temporairement cesser leurs activités si une autorité locale de la santé publique prenait pareille décision.

Au cours des dernières semaines depuis le discours du Trône, notre gouvernement a rempli ces deux engagements. En effet, nous avons annoncé que l'entreprise Abbott Rapid Diagnostics ULC fournira jusqu'à 7,9 millions de trousse de dépistage rapide ID NOW et jusqu'à 20,5 millions de trousse de dépistage rapide antigénique de la COVID-19 Panbio. Le 21 octobre, le Canada a reçu sa première livraison de 100 000 trousse de dépistage rapide ID NOW de l'entreprise Abbott, et une autre livraison est à venir.

Et pour aider les entreprises à traverser la tempête, nous avons annoncé la nouvelle Subvention d'urgence du Canada pour le loyer; une subvention complémentaire à la Subvention d'urgence du Canada pour le loyer au taux de 25 pour cent pour les organisations qui ont dû fermer leurs portes temporairement en raison d'une ordonnance de santé publique obligatoire émise par une autorité de santé publique admissible; la prolongation de la Subvention salariale d'urgence du Canada jusqu'en juin 2021; et un Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC) élargi.

La principale priorité de notre gouvernement est de protéger les Canadiens et leurs emplois.

C'est pourquoi nous envisageons toutes les avenues qui s'offrent pour obtenir des vaccins, des traitements et de l'équipement de protection individuelle en même temps que nous aidons les provinces et territoires à accroître leurs tests de dépistage. Nous savons que la relance économique et la santé publique vont de pair, et notre gouvernement continuera ainsi de réaliser des investissements au besoin. Nous ferons tout ce qu'il faudra pendant aussi longtemps qu'il le faudra pour aider les Canadiens durant cette crise.

En même temps, nous savons que cette pandémie a révélé des lacunes fondamentales dans notre filet de sécurité sociale. Nous devons et nous pouvons redresser la situation. Nous sommes déterminés à bâtir une société plus juste à mesure que nous bâtissons une économie plus robuste et plus résiliente.

Pour cette raison, le discours du Trône a annoncé un plan visant à créer un million d'emplois alors que nous protégerons les personnes les plus vulnérables. Dans le cas des personnes qui seront incapables de trouver un emploi au cours des mois à venir, le régime de l'assurance-emploi deviendra le seul moyen d'obtenir des prestations d'emploi. Cela inclut les Canadiens qui n'étaient pas admissibles à l'assurance-emploi auparavant.

Grâce aux mesures de soutien destinées aux travailleurs, aux entreprises et aux Canadiens et à la période pendant laquelle elles seront en vigueur, les Canadiens pourront continuer de prendre les bonnes décisions pour leur santé, leur communauté et leurs proches. Ces mesures permettront également aux administrations municipales ainsi qu'aux gouvernements des provinces et territoires de faire des choix difficiles, mais nécessaires, qui sauveront des vies. À mesure que nous irons de l'avant, la sécurité que ces mesures de soutien apporteront accélérera et renforcera la relance.

Le ralentissement économique causé par la pandémie de COVID-19 a été qualifié de « récession au féminin ». Nous devons éviter que la pandémie fasse régresser la participation des femmes sur le marché du travail, et nous n'accepterons pas de perdre les gains sociaux et politiques pour lesquels les femmes et leurs alliés se sont battus si fort.

Pour cette raison, le gouvernement énonce dans le discours du Trône qu'il réalisera un investissement soutenu à long terme dans l'apprentissage et la garde des jeunes enfants. Notre gouvernement tablera sur des investissements antérieurs, apprendra du modèle mis en place au Québec et travaillera de concert avec les provinces et les territoires pour que des services de garde de haute qualité soient accessibles à tous.

De plus, comme les aînés ont souffert de la pandémie plus que tout autre groupe au Canada, nous modifierons le *Code criminel* afin de sanctionner explicitement les personnes qui négligent les aînés dont ils doivent prendre soin. Par surcroît, nous collaborerons avec les provinces et territoires afin d'établir de nouvelles normes nationales qui encadreront les soins de longue durée. Ainsi, les aînés recevront le meilleur soutien possible.

En outre, nous mettrons en place un plan pour l'inclusion des Canadiens en situation de handicap, lequel comprendra : une nouvelle prestation canadienne pour les personnes en situation de handicap qui s'inspirera du Supplément de revenu garanti destiné aux aînés; une robuste stratégie d'emploi qui ciblera les Canadiens en situation de handicap; et l'amélioration du processus qui sert à déterminer l'admissibilité aux programmes et aux prestations du gouvernement destinés aux personnes en situation de handicap.

Cette pandémie nous donne l'occasion de rebâtir le pays pour qu'il soit plus fort, plus résilient et plus inclusif. Nous comptons nous assurer que tous les Canadiens peuvent participer pleinement à la société. Cela consistera entre autres à faire progresser la réconciliation, à lutter contre le racisme systémique et à protéger les deux langues officielles du Canada.

Malgré les difficultés auxquelles nous sommes confrontés, nous ne pouvons pas ignorer la nécessité de prendre des mesures sérieuses et efficaces à long terme pour lutter contre les changements climatiques. Ces mesures constitueront donc une pierre angulaire de notre plan visant à bâtir un Canada plus propre et plus concurrentiel et contribueront à créer un million d'emplois dans tout le pays. Ces mesures favoriseront : la rénovation de maisons et d'immeubles; la mise en place d'un plus grand nombre de solutions de transport en commun et de transport actif; le caractère abordable et accessible des véhicules zéro émission et les investissements pour élargir l'infrastructure de recharge à l'échelle du pays; la mise en œuvre du Fonds pour l'énergie propre, notamment avec des projets comme la boucle de l'Atlantique.

Il s'agit de l'ambitieux programme que notre gouvernement a présenté dans le discours du Trône et qui a obtenu l'appui de la Chambre des communes le 6 octobre 2020. Le projet de loi C-4, qui

visé à prolonger et à élargir les mesures de soutien économique vitales pour les Canadiens, a reçu l'appui unanime de tous les partis à la Chambre des communes le 30 septembre 2020.

Aller de l'avant

Nous nous trouvons maintenant, malheureusement, dans la deuxième vague de la pandémie. De nombreuses provinces sont maintenant aux prises avec des cas quotidiens plus nombreux que lors du printemps dernier. Le Québec a récemment atteint le seuil de plus de 1 000 cas par jour. De plus en plus d'entreprises doivent fermer leurs portes. En Ontario, on observe aussi une augmentation très préoccupante des cas, puisque le nombre moyen récent de cas quotidiens se situe entre 800 et 900. Cette province a donc réimposé des restrictions en ce qui concerne les rassemblements et l'ouverture des commerces dans les régions de Toronto, de Peel, d'Ottawa et de York. Au Nouveau-Brunswick, on observe des éclosions, entre autres dans des centres de soins. De plus, le nombre de cas dans les communautés vulnérables continue d'augmenter : plus de 1 000 cas concernent des communautés des Premières Nations, et les cas augmentent dans les installations de soins de longue durée. En plus de ces nouveaux cas, davantage de familles perdent un proche en raison de la résurgence du virus.

Cette situation est inacceptable. Une seule vie perdue, c'est déjà trop.

En tant que Canadiens, avons collectivement le pouvoir de maîtriser cette deuxième vague. Nous devons toutefois tous faire notre part. Les Canadiens doivent pouvoir compter sur leur gouvernement, tout comme ils doivent pouvoir compter les uns sur les autres.

Pour conserver la confiance de la Chambre des communes, nous nous sommes assurés de pouvoir continuer à fournir le soutien dont les Canadiens ont besoin et auquel ils s'attendent, autant aujourd'hui que dans les jours, les semaines, les mois et les années qui suivront. Nous avons besoin de l'appui de la Chambre pour prendre des mesures immédiates en matière de santé publique, mais également pour bâtir un Canada plus fort, plus équitable et plus inclusif, à savoir un pays au service de tous ses citoyens, notamment des Canadiens racisés et des

Autochtones, des jeunes, des femmes, des travailleurs à faible revenu et des Canadiens en situation de handicap.

Nous avons demandé et obtenu la confiance de la Chambre à l'égard de ce plan audacieux. Nous continuerons ainsi de travailler de concert avec le Parlement afin de réaliser ce plan pour le compte des Canadiens.

Conclusion

Compte tenu des défis qui se dressaient devant nous, des leçons que nous avons tirées de la première vague et du travail ardu qui nous attendait toujours, il était très clair en août que nous devons revoir notre programme et obtenir la confiance de la Chambre pour aller de l'avant.

Maintenant que c'est chose faite, les Canadiens ont l'assurance que le gouvernement fédéral dispose d'un solide plan qui bénéficie de l'appui de la Chambre des communes.

Notre travail consiste maintenant à donner suite à nos engagements à l'endroit des Canadiens en protégeant leur santé, leur sécurité et leur situation financière, alors que nous luttons contre cette deuxième vague de la pandémie. Notre travail consiste également à bâtir un Canada plus résilient et plus équitable pour tous.

C'est le travail que nous sommes impatients d'effectuer de concert avec les parlementaires durant la 2^e session de la 43^e législature.

Annexe 1 : Allocution du premier ministre Justin Trudeau sur la prorogation – 18 août 2020

Annexe 2 : Discours du Trône – 23 septembre 2020

Annexe 1 : Le premier ministre prononce une allocution sur les changements au Conseil des ministres et le prochain discours du Trône (la version prononcée fait foi)

Bonjour à tous. Bonjour tout le monde.

Merci d'être des nôtres.

Hier, j'ai accepté la démission de Bill Morneau à titre de ministre des Finances. Pendant près de cinq ans, Bill a travaillé sans relâche, au nom de tous les Canadiens, pour bâtir une économie forte et résiliente qui profite à tous.

Je tiens à remercier Bill pour son service exceptionnel en tant que ministre des Finances, mais aussi en tant que député de Toronto-Centre. Quelles que soient ses prochaines étapes, je sais qu'il continuera de contribuer énormément à notre pays dans les années à venir.

Plus tôt aujourd'hui, j'étais à Rideau Hall pour apporter quelques changements au Conseil des ministres.

Chrystia Freeland est maintenant la ministre des Finances du Canada. Elle reste également la vice-première ministre.

Dominic LeBlanc est le ministre des Affaires intergouvernementales. Il continue aussi d'être président du Conseil privé de la Reine pour le Canada.

Dans les semaines et les mois à venir, leur travail sera plus important que jamais, parce ce que le monde est à la croisée des chemins. Le Canada est à la croisée des chemins.

Alors que les économies se relancent, on voit la COVID-19 réapparaître dans des endroits comme l'Australie et la Nouvelle-Zélande. C'est leur hiver en ce moment, et le nôtre est encore à venir.

Il faut donc demeurer vigilant chez nous, parce qu'on a travaillé trop fort et on a fait trop de sacrifices, pour reculer.

Et le Canada est loin d'être sorti du bois.

Prenons par exemple le fait que certaines provinces voient apparaître de nouveaux cas après des semaines de baisse.

Pour les parents en particulier, c'est un gros souci en ce qui concerne l'année scolaire.

Je les comprends. Et en tant que père, j'ai moi aussi des inquiétudes.

Les dirigeants provinciaux ont la responsabilité de veiller à ce que nos enfants soient en sécurité dans leur salle de classe.

En tant que gouvernement fédéral, on mettra tout en œuvre pour vous aider, notamment par l'intermédiaire de notre Accord sur la relance sécuritaire de 19 milliards de dollars.

Mais bien sûr, il n'y a pas que l'école qui préoccupe les gens.

Même si de nombreux Canadiens sont retournés au travail, le taux de chômage demeure au-delà de 10 %. Les temps sont difficiles pour tous les Canadiens, mais on doit se rappeler que ce sont ceux qui étaient déjà en difficulté qui sont les plus durement touchés.

Des femmes sont dans la situation impossible d'avoir à choisir entre leurs enfants et leur carrière.

Les Canadiens racisés et les peuples autochtones font face à des obstacles supplémentaires.

Les jeunes sont confrontés à des fardeaux inattendus alors qu'ils s'inquiètent de leur avenir.

Il faudra du temps pour rattraper notre retard économique causé par cette pandémie. Il faudra travailler fort pour combler ces lacunes.

Cette pandémie nous a appris d'importantes leçons.

Elle a mis de l'avant les inégalités qui existent encore et nos vulnérabilités en tant que société.

Mais, le Canada n'est pas seul.

Partout dans le monde, un consensus émerge sur le fait que le moment est venu de réfléchir de manière audacieuse et de reconstruire encore plus fort.

Les économies avancées comprennent qu'avec les taux d'intérêt très bas, les coûts d'emprunt sont également très bas pour stimuler pour la reprise.

Des gouvernements qui, comme le Canada, ont une position fiscale solide, doivent investir pour aider les citoyens à traverser cette crise.

Nos alliés du G7 – que ce soit l’Allemagne ou le Royaume-Uni – nos partenaires comme l’Union européenne, ou la Corée du Sud : ils saisissent tous ce moment pour agir.

Et on doit le saisir aussi.

On a un choix à faire.

On peut décider d’aller de l’avant au lieu de revenir au statu quo.

On peut choisir d’adopter de nouvelles solutions audacieuses pour relever les défis auxquels on est confrontés et refuser de laisser les anciennes façons de penser freiner nos progrès.

Si cette pandémie est un défi inattendu, elle constitue également une opportunité sans précédent.

C’est notre chance de bâtir un Canada plus résilient : un Canada plus sain et plus sûr, plus vert et plus compétitif.

Un Canada plus accueillant et plus juste.

C’est le moment de changer l’avenir en mieux.

On ne peut pas se permettre de rater cette occasion, car le temps presse.

On a mis en œuvre une intervention d’urgence d’envergure pour aider tous les Canadiens à composer avec cette nouvelle réalité.

On a rouvert soigneusement et avec succès de nombreux secteurs de l’économie.

Et maintenant, on doit également se tourner vers l’avenir.

On a besoin de solutions à long terme pour combler les lacunes en matière de soins de santé – des lacunes qui nous ont obligés à demander à nos soldats de s’occuper de nos aînés.

On a besoin de bons emplois pour la classe moyenne qui puissent résister aux défis de demain.

On doit traverser cette pandémie en donnant à chacun une chance réelle et équitable de réussir et pas seulement au 1 % le plus riche.

Autrement dit, on a besoin d’un plan de relance à long terme.

Un plan qui nous permettra de nous attaquer de front aux lacunes fondamentales que cette pandémie a révélées.

Dans les semaines à venir, on va présenter notre plan pour rebâtir un Canada plus fort et plus résilient. Ce sera notre feuille de route pour nous sortir de la pandémie et bâtir une société plus juste et plus accueillante. Des communautés mieux préparées aux crises futures. Et un pays où chacun jouit d'une plus grande sécurité et d'une meilleure santé.

Pour concrétiser ce plan, on va présenter un discours du Trône le mercredi 23 septembre, la même semaine que la Chambre des communes devait déjà revenir.

Ça nous donnera l'occasion de présenter en détail notre approche pour l'avenir.

Ça permettra également au Parlement de tenir un vote de confiance sur ce nouveau plan.

Aujourd'hui, j'ai demandé à la gouverneure générale de proroger le Parlement, ce qui doit avoir lieu avant qu'un gouvernement puisse présenter un discours du Trône.

Je veux être clair. Si vous avez recours à la PCU ou à l'assurance-emploi pendant que vous cherchez du travail ou à la subvention salariale pour garder vos employés, sachez que la prorogation n'aura aucun impact sur ces programmes.

En fait, le début d'une nouvelle session parlementaire est l'occasion de créer des moyens durables pour vous aider à aller de l'avant. Ça a toujours été notre priorité et ça le sera toujours.

Il y a huit mois, notre gouvernement a présenté un plan pour faire face aux enjeux qui importent le plus aux Canadiens.

Ce plan a été conçu pour un Canada différent, pré-COVID. Depuis, notre réalité a changé, tout comme notre approche.

Le Parlement doit soutenir un nouvel agenda qui répond au nouveau monde dans lequel on vit.

Les Canadiens s'attendent à ce qu'on travaille ensemble dans des moments comme celui-ci.

On est prêts à faire notre part, à obtenir l'appui du Parlement à notre plan pour un Canada plus résilient.

Un plan qui nous permet de rester vigilants et de garder ce virus sous contrôle.

Un plan qui investit dans les Canadiens.

Un plan pour un meilleur avenir.

Beaucoup de travail nous attend au cours des semaines et des mois à venir. Et je sais que la vice-première ministre et le ministre LeBlanc, qui assument de nouvelles fonctions depuis aujourd'hui, sont les personnes sur qui on peut compter pour mener à bien ce travail. L'équipe entière est prête à aller de l'avant. Je suis impatient de relever les défis que nous réservent les mois à venir.

Merci beaucoup.

Annexe 2 : Discours du Trône ouvrant la deuxième session de la quarante-troisième législature du Canada Téléchargez le discours du Trône

Honorables Sénateurs et Sénatrices,
Députés de la Chambre des communes,
Mesdames et Messieurs,

Chaque jour, des millions de gens sur la planète font face à des fléaux qui mettent l'âme humaine à l'épreuve. Conditions météo extrêmes. Incendies ravageurs. Pauvreté. Conflits. Discrimination et inégalités. Rarement, toutefois, l'humanité a-t-elle fait face à un ennemi aussi insidieux, un ennemi invisible qui ne respecte aucune frontière, se répand partout et peut frapper n'importe qui.

Pour vaincre une pandémie, il faut le travail et la détermination de tous les ordres de gouvernement, de chaque communauté et de chacun d'entre nous.

On ne choisit pas quand les épreuves s'abattent sur nous, mais ici, au Canada, nous avons choisi la manière de les surmonter. Nous nous sommes adaptés d'une façon remarquable.

Nous, les Canadiens, avons fait notre part. Nous avons changé nos habitudes, reporté nos projets, nous sommes passés au télétravail ou avons dû complètement réinventer notre travail, tout cela en prenant soin les uns des autres.

Nous sommes immensément redevables à ceux qui ont servi et qui servent encore en première ligne, au personnel de la santé et aux travailleurs essentiels, aux femmes et aux hommes en uniforme, aux bénévoles et aux dirigeants, partout au pays.

Les souffrances ont été nombreuses et nous pleurons ceux qui sont décédés.

Nous faisons confiance à la science pour mener le combat jusqu'à ce qu'un vaccin efficace et sécuritaire soit disponible. Mais d'ici là, nous devons rester vigilants, et utiliser les outils disponibles – tels que le dépistage, les traitements et les mesures de distanciation physique.

Comme un roseau par grands vents, nous serons secoués, mais nous ne céderons pas. Parce que nos racines sont fermement en place, nos objectifs sont clairs, et parce que nous avons l'espoir – un espoir qui illumine notre âme lors des jours sombres et qui nous permet de demeurer tournés vers l'avenir.

Les Canadiens ont déjà vécu des temps incertains et ont toujours démontré que la détermination, le souci des autres, le courage et le bon sens définissent notre nation.

Nous devons puiser dans ces principes encore une fois et continuer à œuvrer pour le bien commun et à travailler pour une société meilleure, plus sûre et plus juste.

C'est ce que nous sommes et c'est ce qui nous permettra de passer à travers et d'atteindre des jours meilleurs.

Allocution d'ouverture

Depuis plus de 150 ans, les parlementaires travaillent ensemble pour définir la voie que doit suivre le Canada.

Vos prédécesseurs se sont réunis au moment où la Confédération n'avait que quelques mois d'existence, élaborant ainsi l'orientation d'un jeune pays. Ils sont restés unis pendant les jours les plus sombres du Canada, et ont dirigé le pays pendant les guerres et la Grande Crise. Ce faisant, chaque parlementaire a été appelé à se montrer à la hauteur de son époque.

Aujourd'hui, les Canadiens s'attendent à ce que vous agissiez comme eux. Ils s'attendent à vous voir travailler ensemble en leur nom et affronter ce moment crucial.

Il y a moins d'un an, nous nous sommes réunis ici lors d'un discours du Trône afin d'ouvrir la 43e législature. Depuis, notre réalité a changé. Cela veut dire que notre approche doit changer, elle aussi.

Cette pandémie constitue la plus grave crise de santé publique que le Canada ait connue.

Plus de 9 000 Canadiens sont décédés en l'espace de six mois. Chez nos voisins, les États-Unis, ce nombre s'élève à plus de 200 000. Dans le monde, c'est près d'un million.

Mais ce ne sont pas que des chiffres. Ce sont nos amis et des membres de nos familles. Nos voisins et nos collègues.

La pandémie est l'histoire de parents qui sont morts seuls, sans leurs proches pour leur tenir la main.

C'est l'histoire d'enfants qui n'ont pas vu leurs amis durant des mois.

L'histoire de travailleurs qui ont perdu leur emploi.

Les six derniers mois ont dévoilé les lacunes fondamentales de notre société, et celles des sociétés du monde entier. Cette pandémie a été difficile pour tout le monde. Mais pour ceux dont la situation était déjà difficile, le fardeau a été encore plus lourd à porter.

Pour les parents, et en particulier pour les mères, qui ont été confrontés à des dilemmes impossibles entre leurs enfants et leur carrière.

Pour les Canadiens racisés et les peuples autochtones qui se heurtent à des obstacles systémiques.

Pour les jeunes qui s'inquiètent de ce que l'avenir leur réserve.

Pour les personnes âgées qui sont isolées, effrayées et les plus exposées au risque.

Et pour les travailleurs qui, tout en gagnant les salaires les plus bas dans les secteurs les plus précaires, ont été aux premières lignes durant la pandémie.

Nous devons nous attaquer à ces problèmes d'aujourd'hui sans toutefois oublier ceux qui nous attendent demain.

Le monde est entré dans cette pandémie en faisant face aux risques et aux conséquences des changements climatiques. Une leçon que la COVID-19 nous a enseignée, c'est que nous devons relever les défis avec détermination.

Sur tous ces fronts – la santé et l'économie, l'égalité et l'environnement – nous devons agir en faisant preuve d'audace.

Le gouvernement affrontera ces défis.

L'approche du gouvernement reposera sur quatre piliers.

Le premier pilier de ce plan consiste à lutter contre la pandémie et à sauver des vies.

Le deuxième pilier du plan gouvernemental consiste à soutenir les gens et les entreprises aussi longtemps que la crise durera, en prenant les mesures qui s'imposeront. La meilleure chose à faire pour l'économie est de gérer la crise sanitaire de manière efficace. Les mesures du gouvernement ont déjà contribué à protéger les Canadiens et à amortir les pires conséquences économiques de cette crise.

Le troisième pilier consiste à rebâtir en mieux afin de créer un Canada plus fort et plus résilient.

Pour ce faire, nous devons continuer à renforcer la classe moyenne et aider les personnes qui travaillent fort pour en faire partie, et continuer à créer des emplois et à mettre en place une compétitivité à long terme fondée sur une croissance propre. Nous devons également bâtir des communautés plus sécuritaires pour tout le monde.

Le quatrième et dernier pilier de ce plan consiste à être fidèle à qui nous sommes en tant que Canadiens. Nous ne pouvons pas oublier ce qui a fait de nous un pays accueillant. Un pays qui célèbre deux langues officielles, qui fait des progrès sur le plan de l'égalité des sexes, qui œuvre à la réconciliation et qui lutte contre la discrimination sous toutes ses formes.

Notre génération est à la croisée des chemins.

Allons-nous faire progresser le Canada ou laisser les gens pour compte? Allons-nous sortir plus forts de cette crise ou simplement balayer sous le tapis ce qu'elle a dévoilé?

C'est maintenant que nous devons nous rappeler qui nous sommes en tant que Canadiens.

C'est maintenant que nous devons saisir l'occasion de contenir la crise mondiale et de rebâtir en mieux, ensemble.

Protéger les Canadiens de la COVID-19

Le premier pilier de l'approche du gouvernement consiste à protéger les Canadiens de la COVID-19.

C'est la priorité absolue.

Le gouvernement fédéral a pour mission de veiller sur tous les Canadiens, et en particulier les plus vulnérables. Nous devons travailler ensemble. La victoire contre le virus se fait en équipe, d'un bout à l'autre du Canada.

Depuis les six derniers mois, les Canadiens se montrent unis et forts. Leurs gestes incarnent la raison d'être même du gouvernement fédéral : mobiliser les Canadiens autour d'objectifs communs.

De l'équipement de protection individuelle a été livré partout au pays. Les membres des Forces canadiennes étaient présents dans les centres de soins de longue durée.

Près de 9 millions de Canadiens ont bénéficié de la Prestation canadienne d'urgence (PCU), et la Subvention salariale a soutenu plus de 3,5 millions d'emplois.

Le gouvernement continuera d'être là pour les Canadiens, tout comme les Canadiens sont là les uns pour les autres.

Durant la première vague, nous avons accéléré le dépistage et la recherche de contacts dans tout le pays. La poussée de cet automne confirme ce que nous savions déjà : il faut en faire encore plus.

Le gouvernement fédéral sera là pour aider les provinces à accroître leur capacité de dépistage.

Les Canadiens ne devraient pas avoir à faire la queue pendant des heures pour se faire tester.

Du même coup, le gouvernement examine toutes les technologies et toutes les options permettant d'offrir des tests plus rapides afin d'aider les Canadiens d'un océan à l'autre. Dès que les tests seront approuvés pour une utilisation sûre au Canada, le gouvernement mettra tout en œuvre pour les rendre accessibles. Le gouvernement mettra également sur pied une équipe

d'intervention en matière de dépistage pour répondre rapidement aux besoins urgents à cet égard, notamment dans les communautés éloignées et isolées.

Les autorités locales de santé publique sont la base des efforts déployés par notre pays pour enrayer les éclosions avant qu'elles se propagent. Comme elles font partie des communautés qu'elles protègent, ces autorités connaissent les effets économiques dévastateurs d'un ordre de confinement.

Pour éviter que de petits foyers d'éclosion ne se propagent encore plus, les communautés pourraient devoir imposer des ordres de fermeture à court terme. Pour faciliter la tâche des autorités de santé publique et atténuer l'impact que les décisions fondées sur la science et les données probantes peuvent avoir à court terme sur les entreprises locales, le gouvernement s'efforcera de fournir une aide financière supplémentaire directement aux entreprises qui doivent fermer temporairement leurs portes par suite d'une décision de santé publique locale.

Cette mesure permettra de prendre des décisions en gardant la santé des Canadiens au haut de la liste des priorités.

Le gouvernement continuera également de s'efforcer de répondre aux différents besoins des communautés de manière générale.

À cette fin, le gouvernement a déjà investi plus de 19 milliards de dollars dans le cadre de l'Accord sur la relance sécuritaire avec les provinces et les territoires afin de contribuer à tous les efforts, du renforcement des capacités des réseaux de soins de santé jusqu'à la fourniture d'équipement de protection individuelle.

Pour remédier aux difficultés rencontrées par les provinces et les territoires pendant la rentrée scolaire, le gouvernement fédéral a investi 2 milliards de dollars dans le Fonds pour une rentrée scolaire sécuritaire ainsi que de nouveaux fonds destinés aux communautés des Premières Nations. Ces fonds serviront à assurer la sécurité des enfants – et du personnel – dans les salles de classe, que ce soit en aidant les écoles à acheter des produits de nettoyage ou à mettre à niveau leurs systèmes de ventilation.

Ces engagements s'ajoutent aux investissements fédéraux visant à soutenir les personnes les plus à risque ainsi que ceux qui s'occupent d'elles, notamment par le biais du complément de salaire fédéral accordé aux préposés aux bénéficiaires. Les intervenants de première ligne qui s'occupent des personnes âgées font un travail essentiel, et le gouvernement continuera de les soutenir.

En parallèle, le gouvernement continuera d'appuyer les Canadiens alors qu'ils agissent pour se protéger les uns les autres.

Les gens font déjà leur part en portant un masque. C'est une mesure importante, et nous pouvons donner suite à cet effort. En collaboration avec des partenaires du secteur privé, le gouvernement fédéral a conçu l'application Alerte COVID. Les habitants de l'Ontario, de Terre-Neuve-et-Labrador, du Nouveau-Brunswick et de la Saskatchewan disposent désormais d'un outil de plus pour assurer leur propre sécurité et celle des autres. Le gouvernement espère que les autres vont aussi l'adopter, pour que les gens d'un bout à l'autre du pays puissent à la fois faire leur part et être mieux protégés.

Le gouvernement continuera également de s'efforcer de fournir aux Canadiens l'équipement de protection individuelle dont ils ont besoin.

Le printemps dernier, le gouvernement a lancé un appel auquel des milliers d'entreprises et de fabricants canadiens ont répondu. Dans les ateliers et les usines des grandes et petites entreprises, les travailleurs se sont mobilisés et les entreprises canadiennes ont relevé le défi grâce à leur dynamisme.

Et en moins de six mois, le Canada s'est mis à fabriquer presque tous les types d'équipement de protection individuelle. Le gouvernement continuera de renforcer cette capacité nationale, tout en sécurisant les chaînes d'approvisionnement pour protéger les Canadiens et créer des emplois. Les Canadiens se mobilisent, que ce soit en fabriquant de l'équipement de protection individuelle, en utilisant l'application Alerte COVID ou en portant un masque. De la même façon, les chercheurs et les scientifiques canadiens mettent leurs connaissances et leur expertise au service des efforts pancanadiens.

Efforts en matière de vaccins

À long terme, la meilleure façon de mettre fin à cette pandémie est de disposer d'un vaccin sûr et efficace.

La stratégie du Canada en matière de vaccins vise à garantir que les Canadiens pourront se faire vacciner dès que le vaccin sera au point.

Il existe plusieurs types de candidats-vaccins. Le Canada explore une diversité d'options. Le gouvernement s'est déjà assuré un accès à des candidats-vaccins et à des produits thérapeutiques, tout en finançant leur mise au point ici au pays. Et pour pouvoir distribuer les vaccins aux

Canadiens une fois qu'ils seront prêts, le gouvernement a fait des investissements supplémentaires dans sa capacité de distribution.

Que ce soit le Groupe de travail sur les vaccins, qui offre les meilleurs conseils sur l'achat et le déploiement des vaccins, ou le Groupe de travail sur l'immunité, qui se penche sur l'effet de la COVID-19 sur les populations vulnérables, les plus grands esprits scientifiques du Canada guident le gouvernement à chaque étape.

Aider les Canadiens durant la pandémie

La lutte médicale et scientifique contre ce virus est cruciale. Tout comme le gagne-pain de chacun des Canadiens, des travailleurs et des familles.

Par conséquent, le deuxième pilier de l'approche du gouvernement consiste à soutenir les Canadiens durant cette crise.

Les répercussions économiques de la COVID-19 sur les Canadiens sont déjà pires que celles de la crise financière de 2008. Et elles ne seront pas de courte durée.

L'heure n'est pas à l'austérité. Le Canada est entré dans cette crise en meilleure position financière que ses pairs. Et le gouvernement met à profit sa capacité financière pour investir dans des initiatives comme la Prestation canadienne d'urgence et la Subvention salariale d'urgence du Canada et ainsi apporter aux Canadiens, aux entreprises et à l'ensemble de notre économie le soutien nécessaire pour traverser la tempête.

Les Canadiens ne devraient pas avoir à choisir entre leur santé et leur travail, tout comme ils ne devraient pas avoir à s'endetter alors que leur gouvernement peut mieux les soutenir.

Créer des emplois

Les pertes d'emploi sont peut-être la conséquence la plus évidente du choc économique mondial qu'ont subi tant les Canadiens que les populations des autres pays.

La Prestation canadienne d'urgence a aidé les gens à rester en santé à la maison et à pouvoir continuer à nourrir leur famille.

La Subvention salariale d'urgence a aidé les gens à conserver leur emploi ou à être réembauchés s'ils avaient été mis à pied.

Mais la tâche n'est pas terminée.

Le taux de chômage atteint les deux chiffres et le niveau de sous-emploi est élevé.

Les femmes, les Canadiens racisés et les jeunes ont subi le plus lourdement les pertes d'emploi.

Les Canadiens ont besoin de bons emplois sur lesquels ils peuvent compter.

À cette fin, le gouvernement lancera une campagne visant à créer plus d'un million d'emplois, ce qui nous ramènera aux mêmes niveaux qu'auparavant. Pour ce faire, il utilisera une série d'outils. Il compte notamment faire des investissements directs dans le secteur social et les infrastructures, offrir une formation immédiate pour permettre aux travailleurs d'acquérir rapidement des compétences, et mettre en place des mesures incitant les employeurs à embaucher et à conserver leurs travailleurs.

L'une des façons qui permettront au gouvernement de créer ces emplois sera de prolonger la Subvention salariale d'urgence du Canada jusqu'à l'été prochain. Le gouvernement travaillera de concert avec les entreprises et les travailleurs afin de s'assurer que le programme tient compte à la fois de la situation sanitaire et économique, au fur et à mesure de son évolution.

Une autre façon pour le gouvernement de créer des emplois consistera à renforcer considérablement la Stratégie emploi et compétences jeunesse, pour offrir plus d'expériences professionnelles rémunérées aux jeunes Canadiens l'an prochain.

Aujourd'hui plus que jamais, les Canadiens doivent travailler ensemble, notamment en éliminant les derniers obstacles à un libre-échange complet entre les provinces, afin de relancer l'économie et de remettre les Canadiens au travail.

Soutenir les travailleurs et leur famille

Avec les pertes d'emploi que les Canadiens ont subies, il est très vite devenu évident que beaucoup d'entre eux auraient besoin d'aide jusqu'à ce qu'ils puissent retrouver du travail. Mais les systèmes de soutien au revenu existants n'ont pas été conçus pour faire face à une telle situation sans précédent. Voilà pourquoi le gouvernement a rapidement créé la Prestation canadienne d'urgence, un programme temporaire destiné à aider des millions de Canadiens à traverser une période très difficile.

La relance économique étant maintenant bien engagée, les prestataires de la PCU devraient désormais passer au régime d'assurance-emploi. Pour ceux qui n'auraient pas droit à l'assurance-emploi en temps normal, le gouvernement a créé temporairement la Prestation canadienne de la relance économique.

Au cours des prochains mois, le régime d'assurance-emploi deviendra le seul mécanisme de distribution des prestations d'emploi, y compris pour les Canadiens qui n'y avaient pas droit avant la pandémie. Cette pandémie a montré que le Canada a besoin d'un régime d'assurance-

emploi adapté au XXI^e siècle, y compris pour les travailleurs autonomes et les personnes qui travaillent dans l'économie à la demande.

Les femmes dans l'économie

Les femmes – en particulier celles avec de faibles revenus – ont été les plus touchées par la COVID-19. Les effets de cette crise ont été décrits comme une « récession au féminin ».

Nombreuses sont les femmes qui ont servi en première ligne dans nos communautés ou chez elles, en assumant la charge des soins non rémunérés.

Nous ne pouvons pas laisser la pandémie nous faire reculer dans le temps quant à la participation des femmes au marché du travail, ni perdre les gains sociaux et politiques pour lesquels les femmes et leurs alliés se sont battus si fort.

Le gouvernement va établir le Plan d'action pour les femmes dans l'économie pour aider plus de femmes à retourner sur le marché du travail et veiller à gérer la pandémie et la reprise d'un point de vue féministe et intersectionnel. Ce plan sera orienté par un groupe de travail composé d'experts dont la diversité des voix viendra stimuler l'approche pangouvernementale mise de l'avant.

Cela fait près de 50 ans que la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme a souligné la nécessité de services de garde d'enfants pour favoriser l'égalité sociale et économique des femmes. Nous avons compris depuis longtemps que le Canada ne peut pas réussir si la moitié de la population est ignorée. Les Canadiens ont besoin de services de garde d'enfants plus accessibles, plus abordables, plus inclusifs et de meilleure qualité.

Conscient de l'urgence de cet enjeu, le gouvernement réalisera un investissement important, soutenu et à long terme dans la mise en place d'un système d'apprentissage et de garde des jeunes enfants à l'échelle du Canada.

Le gouvernement tablera sur des investissements antérieurs, apprendra du modèle mis en place au Québec et travaillera de concert avec les provinces et les territoires pour que des services de garde de haute qualité soient accessibles à tous.

Toutes les sphères de la société, y compris les dirigeants du monde des affaires et les dirigeants syndicaux, s'entendent pour dire que c'est le moment d'agir.

Le gouvernement reste déterminé à subventionner les coûts des programmes avant et après les classes. Compte tenu de la façon dont cette pandémie a touché les parents et les familles, il est plus important que jamais de disposer de possibilités de garde souples pendant l'école primaire.

Le gouvernement va également accélérer la mise en œuvre de la Stratégie pour les femmes en entrepreneuriat, qui a déjà aidé des femmes de tout le Canada à faire prospérer leurs entreprises.

Soutenir les entreprises

Tout en investissant dans les gens, le gouvernement continuera de soutenir les entreprises qui créent des emplois.

Les petites entreprises sont le moteur des communautés et l'épine dorsale de l'économie. Le gouvernement a adopté une série de mesures pour soutenir les entreprises canadiennes, allant de l'aide à la masse salariale par l'intermédiaire de la Subvention salariale d'urgence du Canada à l'aide aux dépenses par le biais de prêts sans intérêt.

La COVID-19 a poussé les entreprises de tout le pays, grandes comme petites, à repenser leurs façons de faire. Les entrepreneurs et les propriétaires se tournent davantage vers les solutions numériques, les solutions créatives et les investissements respectueux du climat.

Le gouvernement aidera les entreprises à s'adapter à l'avenir et à y prospérer.

Cet automne, en plus de prolonger la subvention salariale, le gouvernement mettra en place d'autres mesures pour aider les entreprises à traverser la pandémie :

il étendra le Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes pour aider les entreprises à assumer leurs coûts fixes;

il améliorera le Programme de crédit aux entreprises;

et il mettra en place d'autres mesures d'aide pour les industries les plus durement touchées, notamment l'industrie du voyage et du tourisme, l'industrie de l'accueil et les industries culturelles comme les arts de la scène.

Viabilité financière

L'urgence de la COVID-19 a entraîné d'énormes coûts. Cependant, si le gouvernement n'en avait pas fait autant, le Canada aurait subi une récession plus profonde et un déficit beaucoup plus élevé à long terme.

Étant donné les faibles taux d'intérêt, les banques centrales ne peuvent pas en faire davantage pour aider. Il existe un consensus mondial sur le fait que les gouvernements doivent en faire plus.

Les gouvernements peuvent y arriver en conservant le faible coût des emprunts pour les décennies à venir. Ce gouvernement préservera les avantages fiscaux du Canada et restera guidé par les valeurs de la viabilité et de la prudence.

À l'heure actuelle, il existe deux nécessités distinctes.

La première consiste à aider les Canadiens à court terme et à faire tout ce qu'il faut, en utilisant l'arsenal budgétaire nécessaire pour soutenir la population et les entreprises pendant la pandémie. La meilleure façon de maintenir la vigueur de l'économie est de garder les Canadiens en bonne santé.

La deuxième nécessité est celle de rebâtir en mieux, en adoptant une approche durable pour les prochaines générations. Le gouvernement élabore un plan de stimulation et de relance, et il doit le faire de manière responsable.

À plus long terme, le gouvernement se concentrera sur des investissements ciblés pour renforcer la classe moyenne, accroître la résilience et générer de la croissance. Le gouvernement déterminera également de nouveaux moyens de taxer les inégalités extrêmes sur le plan de la richesse, notamment en terminant le travail consistant à limiter les déductions pour option d'achat d'actions des gens riches des grandes entreprises établies et en s'attaquant à l'évitement de l'impôt sur les sociétés par les géants du numérique.

Un constat s'impose : les géants du Web empochent l'argent des Canadiens et imposent leurs propres priorités. Les choses doivent changer et elles vont changer. Le gouvernement agira afin d'assurer un partage plus équitable de leurs revenus avec nos créateurs et médias, en plus d'exiger qu'ils contribuent à la création, à la production et à la diffusion de nos histoires, à l'écran, en parole, en musique et à l'écrit.

Cet automne, le gouvernement rendra publique une mise à jour du Plan d'intervention économique du Canada pour répondre à la COVID-19. Il exposera la situation économique et financière du gouvernement, fournira des projections financières et présentera de nouvelles mesures visant à mettre en œuvre le présent discours du Trône.

Cette mise à jour établira clairement que la force de la classe moyenne et le bien-être de tous les Canadiens demeurent les principaux indicateurs de réussite du Canada.

Rebâtir en mieux – une stratégie pour améliorer la résilience de la classe moyenne

Pendant que nous nous battons pour tous les Canadiens et défendons leur capacité de réussir, nous devons également nous concentrer sur l'avenir et rebâtir en mieux. C'est le troisième pilier de l'approche du gouvernement.

Partout dans le monde, les économies avancées prennent conscience que les choses ne devraient pas revenir à ce qu'elles étaient avant. La COVID-19 a mis en évidence les vulnérabilités de nos sociétés.

Le gouvernement créera une stratégie pour améliorer la résilience de la classe moyenne et des personnes qui travaillent fort pour en faire partie.

Nous allons notamment réduire les écarts dans nos systèmes sociaux, investir dans les soins de santé et créer des emplois. Nous allons lutter contre les changements climatiques et poursuivre notre engagement à l'égard de la viabilité financière et de la croissance économique en tant que fondements d'une société forte et dynamique.

Réduire les écarts dans nos systèmes sociaux

Nous devons a priori reconnaître que l'un des plus grands drames de cette pandémie est la perte de vies humaines dans les centres de soins de longue durée. Tous les aînés méritent de vivre en sécurité, dans le respect et la dignité.

Même si les soins de longue durée sont de compétence provinciale et territoriale, le gouvernement fédéral fera tout en son pouvoir pour soutenir les personnes âgées en collaboration avec les provinces et les territoires.

Le gouvernement travaillera avec le Parlement pour apporter des modifications au Code criminel afin de sanctionner de manière claire les personnes qui négligent et mettent en danger les aînés dont ils prennent soin.

En outre, le gouvernement :

collaborera avec les provinces et les territoires en vue d'établir de nouvelles normes nationales pour les soins de longue durée afin que les personnes âgées bénéficient du meilleur soutien possible;

prendra des mesures supplémentaires pour aider les gens à vivre chez eux plus longtemps.

Le gouvernement reste déterminé à augmenter la pension de la Sécurité de la vieillesse lorsqu'une personne âgée atteint 75 ans et à augmenter la prestation de survivant du Régime de pensions du Canada.

Le gouvernement étudiera également d'autres mesures visant expressément les préposés aux services de soutien à la personne, qui offrent un service essentiel aux gens les plus vulnérables de nos communautés. Le Canada doit mieux valoriser leur travail et leur contribution à notre société.

La COVID-19 touche de façon démesurée les Canadiens en situation de handicap et a mis en lumière des problèmes qui durent depuis longtemps. Le gouvernement présentera son plan pour l'inclusion des personnes handicapées, lequel prévoit :

une nouvelle prestation canadienne pour les personnes en situation de handicap qui sera inspirée du Supplément de revenu garanti destiné aux aînés;

une stratégie d'emploi robuste qui ciblera les Canadiens en situation de handicap;

un meilleur processus pour déterminer l'admissibilité aux programmes et aux prestations du gouvernement qui visent les personnes en situation de handicap.

Depuis les six derniers mois, nous comprenons mieux que jamais pourquoi les Canadiens ont besoin d'un système de santé résilient.

Le gouvernement veillera à ce que tout le monde – y compris dans les zones rurales et éloignées – ait accès à un médecin de famille ou à une équipe de soins primaires. La COVID-19 a également révélé que notre système doit être plus souple et permettre de joindre les personnes à leur domicile. Le gouvernement continuera d'améliorer l'accessibilité des soins de santé virtuels. Le gouvernement poursuivra sa lutte contre l'épidémie des opioïdes, une crise sanitaire qui déchire des communautés et ne cesse d'empirer chaque jour. De plus, le gouvernement offrira un meilleur accès aux ressources en santé mentale. Tous les Canadiens devraient recevoir les soins dont ils ont besoin, lorsqu'ils en ont besoin. Nous en sortirons tous plus forts.

Il en va de même pour l'accès aux médicaments qui aident les gens à rester en santé. Bien des Canadiens qui avaient un régime d'assurance-médicaments à leur travail ont perdu cette assurance lorsqu'ils ont été mis à pied en raison de la pandémie. Par conséquent, le moment est bien choisi pour redoubler d'efforts dans ce dossier.

Le gouvernement continue de croire en un régime national universel d'assurance-médicaments, et accélérera les étapes pour le mettre en place au moyen des mesures suivantes :

lancer une stratégie concernant les maladies rares pour aider les familles à réaliser des économies sur les médicaments coûteux;

établir une liste de médicaments admissibles pour que le prix des médicaments demeure bas;

travailler de concert avec les provinces et les territoires qui souhaitent aller de l'avant rapidement.

En plus d'une bonne infrastructure de santé, les Canadiens doivent pouvoir s'épanouir dans des communautés fortes et sécuritaires.

Le gouvernement a interdit les armes à feu de style arme d'assaut. Le gouvernement continuera aussi de mettre en œuvre ses engagements qui ont trait aux politiques sur les armes à feu. Il prendra notamment les mesures suivantes :

donner aux municipalités la capacité de restreindre davantage ou d'interdire les armes de poing; renforcer les mesures de contrôle du flux d'armes illégales qui entrent au Canada.

La sécurité des femmes doit être le fondement sur lequel tout progrès est édifié. Le gouvernement accélérera les investissements dans les refuges et les logements de transition, et poursuivra la mise en œuvre d'un plan d'action national contre la violence sexiste.

Pour renforcer les communautés encore davantage, le gouvernement investira dans tous les types d'infrastructure au cours des deux prochaines années. Il investira dans le transport en commun, les rénovations écoénergétiques, l'énergie propre, le service à large bande en milieu rural et le logement abordable, en particulier pour les peuples autochtones et les communautés du Nord.

Ces six derniers mois, bien des gens ont commencé à travailler de la maison, à suivre leurs cours depuis leur table de cuisine, à magasiner en ligne et à accéder aux services du gouvernement à distance. Il est donc plus important que jamais que tous les Canadiens aient accès à Internet.

Le gouvernement accélérera le calendrier de mise en œuvre de la connectivité et reverra à la hausse les ambitions du Fonds pour la large bande universelle afin que les Canadiens de toutes les régions aient accès à Internet haute vitesse.

Et pour resserrer les liens entre nos communautés, le gouvernement travaillera avec des partenaires pour assurer les liaisons régionales des compagnies aériennes. Il est essentiel que les Canadiens vivant en région aient accès à un service aérien régional fiable et abordable. C'est une question d'équité, d'emplois et de développement économique. Le gouvernement travaillera en ce sens.

Pour des communautés fortes, tout le monde doit pouvoir vivre dans un endroit sûr et abordable. Tout le monde devrait avoir un toit au-dessus de la tête pendant la pandémie, mais aussi pour traverser l'hiver canadien.

Cette semaine, le gouvernement a investi plus de 1 milliard de dollars pour les personnes en situation d'itinérance, notamment pour l'automne.

En 2017, le gouvernement a annoncé qu'il réduirait de 50 % l'itinérance chronique au Canada. À ce jour, le gouvernement a déjà aidé plus d'un million de personnes à se trouver un toit sûr et abordable. Compte tenu des progrès réalisés et de notre engagement à en faire davantage, le gouvernement entend désormais éliminer entièrement l'itinérance chronique au pays.

En même temps, le gouvernement réalisera des investissements importants dans le logement, pour l'ensemble des Canadiens.

Le gouvernement bonifiera la Stratégie nationale sur le logement, une initiative sans précédent annoncée en 2017. Pour ce faire, il augmentera les investissements destinés aux placements rapides en logement à court terme et il travaillera en partenariat avec des organisations sans but lucratif et des coopératives à moyen et à long terme. Pour aider la classe moyenne, le gouvernement apportera des améliorations à l'Incitatif à l'achat d'une première propriété, notamment dans les grandes villes canadiennes, pour permettre aux familles de s'acheter leur première maison.

Tout le monde mérite d'avoir un toit au-dessus de la tête, et le logement est aussi un moteur essentiel de l'économie. Les projets de construction créent de l'emploi, et lorsque les gens ont un chez-soi, ils sont mieux à même de contribuer à leur communauté.

Tout comme chaque personne mérite un foyer, chacun mérite de pouvoir offrir des repas nutritifs à sa famille.

En raison de la pandémie, cela a été plus difficile pour les Canadiens. Le gouvernement continuera de travailler avec des partenaires, y compris directement avec les Premières Nations, les Inuits et les Métis, pour combattre l'insécurité alimentaire au Canada. Le gouvernement renforcera aussi les chaînes d'approvisionnement alimentaire locales du pays.

Les travailleurs canadiens et migrants qui produisent, récoltent et transforment nos aliments – des cueilleurs de fruits jusqu'aux gens qui emballent nos fruits de mer – ont fait un travail remarquable pour mettre de la bonne nourriture dans l'assiette des gens. Ils méritent tout le soutien et la protection du gouvernement.

Le gouvernement veillera également à ce que les travailleurs des secteurs soumis à la gestion de l'offre au Canada reçoivent un dédommagement plein et équitable par suite des accords commerciaux conclus récemment. Nos familles peuvent se nourrir grâce aux agriculteurs, et nous allons continuer de les aider à réussir et à faire croître leurs entreprises.

Une main-d'œuvre plus forte

Cette pandémie a révélé des lacunes dans les secteurs de la santé, du logement et de l'approvisionnement alimentaire. Elle a aussi mis en lumière les inégalités auxquelles les Canadiens font face sur le marché du travail.

Nous avons l'occasion de non seulement soutenir les Canadiens, mais aussi d'accroître leur potentiel. En collaboration avec les provinces et les territoires, le gouvernement fera le plus

grand investissement de l'histoire canadienne en formation des travailleurs. Cet investissement a pour objectif de :

soutenir les Canadiens qui acquièrent de nouvelles compétences dans des secteurs en croissance;

aider les travailleurs à suivre des formations et à obtenir des accréditations;

renforcer les futurs travailleurs, en les mettant en contact avec des employeurs et de bons emplois, dans l'objectif de faire croître et de renforcer la classe moyenne.

Que ce soit à travers les chercheurs qui mettent au point des vaccins ou les entrepreneurs qui créent des boutiques en ligne, cette pandémie nous a rappelé la puissance de l'économie du savoir, et à quel point elle est cruciale pour notre avenir.

Les Canadiens sont des chefs de file, et ils doivent disposer de services publics qui suivent la cadence.

Le gouvernement fera des investissements de longue durée afin de mettre à niveau les systèmes de TI désuets. Il pourra ainsi moderniser ses services aux Canadiens – les jeunes et moins jeunes, ceux qui se cherchent un emploi ou ceux qui vivent avec un handicap. Le gouvernement travaillera également à la mise en place d'un système gratuit de production automatisée des déclarations d'impôt pour les déclarations simples afin que les citoyens reçoivent les prestations dont ils ont besoin.

Le gouvernement doit rester agile et être prêt pour ce qui l'attend.

Agir contre les risques extrêmes découlant des changements climatiques

Les mesures en faveur du climat formeront la pierre angulaire de notre plan visant à soutenir et à créer un million d'emplois dans tout le pays.

Le monde s'en va dans cette direction. Les consommateurs et les investisseurs du monde entier exigent et saluent les mesures en faveur du climat.

Les Canadiens ont la détermination et l'ingéniosité nécessaires pour relever ce défi et saisir les débouchés mondiaux.

Nous pouvons créer de bons emplois aujourd'hui et développer une économie compétitive à l'échelle mondiale non seulement pour l'année prochaine, mais aussi pour 2030, 2040 et au-delà.

Les Canadiens sont conscients que les changements climatiques menacent leur santé, leur mode de vie et leur planète. Ils veulent une action climatique dès maintenant, et c'est ce que le gouvernement continuera de faire.

Le gouvernement mettra immédiatement en place un plan qui permettra de surpasser les objectifs climatiques du Canada pour 2030. Le gouvernement légifèrera également sur l'objectif canadien de zéro émission nette d'ici 2050.

Dans le cadre de son plan, le Canada prévoit les mesures suivantes :

créer des milliers d'emplois dans la rénovation de maisons et d'immeubles, ce qui permettra de réduire la facture énergétique des familles et des entreprises canadiennes;

investir dans la réduction des effets des catastrophes climatiques, comme les inondations et les feux de forêt, pour rendre les communautés plus sûres et résilientes;

favoriser la mise en place d'un plus grand nombre de solutions de transports en commun et de transport actif;

rendre les véhicules zéro émission plus abordables et plus accessibles et investir dans l'élargissement de l'infrastructure de recharge à l'échelle du pays.

Un bon exemple d'adaptation vers un avenir neutre en carbone réside dans la construction de véhicules et de batteries zéro émission. Du nickel au cuivre, le Canada dispose des ressources nécessaires à ces technologies propres. Ces ressources, jumelées à l'expertise canadienne, représentent l'avantage concurrentiel du Canada.

Le gouvernement lancera un nouveau fonds pour attirer les investissements dans la fabrication de produits zéro émission et réduira de moitié le taux d'imposition des sociétés pour ces entreprises afin de créer des emplois et de faire du Canada un leader mondial dans le domaine des technologies propres. Le gouvernement cherchera à faire du Canada la destination la plus compétitive du monde pour les entreprises de technologies propres.

Le gouvernement prendra aussi ces mesures :

transformer la façon dont nous propulsons notre économie et nos communautés en allant de l'avant avec le Fonds pour l'énergie propre, notamment avec des projets comme la boucle de l'Atlantique, qui permettra de fournir les surplus énergétiques à des communautés qui délaissent le charbon;

appuyer les investissements dans les énergies renouvelables et dans les solutions et technologies d'énergie propre de prochaine génération.

Le Canada ne peut atteindre la cible zéro émission nette sans le savoir-faire du secteur de l'énergie et les idées novatrices de tous les Canadiens, notamment les gens de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, de la Saskatchewan et de Terre-Neuve-et-Labrador.

Le gouvernement prendra ces mesures :

soutenir les secteurs de la fabrication, des ressources naturelles et de l'énergie dans leurs efforts de transition vers un avenir zéro émission, en créant des emplois bien rémunérés et durables; reconnaître les agriculteurs, les forestiers et les éleveurs comme des partenaires clés dans la lutte contre les changements climatiques, en soutenant leurs efforts pour réduire les émissions et renforcer leur résilience.

Le gouvernement maintiendra sa politique de tarification de la pollution et continuera de redonner cet argent aux Canadiens. Il ne devrait pas être permis de polluer gratuitement.

La pandémie a rappelé aux Canadiens à quel point la nature leur est précieuse. Le gouvernement travaillera en collaboration avec les municipalités dans le cadre d'un nouvel engagement visant à accroître le nombre de parcs en milieu urbain, pour que tout le monde ait accès à un espace vert. Nous ferons cela tout en protégeant le quart des terres et des océans du pays dans cinq ans. Pour lutter contre les changements climatiques, nous allons en outre nous tourner vers des solutions naturelles, comme la plantation de 2 milliards d'arbres.

Le gouvernement interdira les plastiques à usage unique nocifs l'an prochain et veillera à ce que davantage de plastique soit recyclé. De plus, il modernisera la Loi canadienne sur la protection de l'environnement.

Lors de la fermeture de l'Administration du rétablissement agricole des Prairies par un gouvernement précédent, le Canada a perdu un outil important pour gérer ses eaux. Le gouvernement va créer une nouvelle Agence canadienne de l'eau pour assurer la sécurité, la propreté et la bonne gestion de nos eaux. Le gouvernement cherchera également des moyens de construire des infrastructures hydrauliques et d'irrigation plus résilientes.

Parallèlement, le gouvernement continuera de faire croître l'économie océanique du Canada afin de créer des débouchés pour les pêcheurs et les communautés côtières, tout en faisant progresser les objectifs de réconciliation et de conservation. Ces investissements dans l'économie bleue contribueront à la prospérité du pays.

Le pays pour lequel nous menons ce combat

Nous menons ce combat pour les Canadiens d'aujourd'hui et le Canada de demain. Nous ne devons donc jamais oublier les valeurs qui nous définissent. Le quatrième et dernier pilier de l'approche du gouvernement consiste à défendre les valeurs canadiennes et à faire en sorte que tous en bénéficient.

Au Canada, nous prenons soin les uns des autres. C'est ce qui a aidé le pays à traverser la pandémie mieux que bien d'autres pays.

Le Canada doit continuer de défendre les valeurs qui le définissent, que ce soit d'accueillir de nouveaux arrivants, de souligner avec fierté l'apport des communautés LGBTQ2 ou de célébrer ses deux langues officielles. Il reste encore du travail à faire, notamment sur le chemin de la réconciliation et dans la lutte contre le racisme systémique.

Réconciliation

Tout au long de la pandémie, le gouvernement s'est fixé comme priorité de soutenir les communautés autochtones, ce qui a permis de contenir la propagation de la COVID-19 et de garantir la sécurité des gens. Le gouvernement poursuivra ses efforts en ce sens.

Le gouvernement continuera d'avancer sur la voie commune de la réconciliation et gardera le cap sur la mise en œuvre des engagements pris en 2019. Toutefois, la pandémie a révélé que nous devons progresser encore plus rapidement sur certains fronts. C'est pourquoi nous prendrons les mesures suivantes :

accélérer les travaux visant à élaborer conjointement avec les Premières Nations, les Inuits et la Nation métisse une loi sur la santé des Autochtones fondée sur les distinctions, ainsi qu'une stratégie de santé mentale et de bien-être fondée sur les distinctions;

accélérer les travaux réalisés dans le cadre du Plan d'action national pour donner suite aux appels à la justice énoncés dans le rapport de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées et mettre en œuvre les appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation;

poursuivre les travaux visant à combler les lacunes en matière d'infrastructure dans les communautés autochtones et collaborer avec les Premières Nations, les Inuits et la Nation métisse dans le cadre d'une approche fondée sur les distinctions pour accélérer la réalisation de l'engagement sur 10 ans du gouvernement.

Le gouvernement va également :

effectuer des investissements supplémentaires dans la résilience pour respecter son engagement en matière d'eau potable dans les communautés des Premières Nations;

appuyer des projets de renforcement des capacités supplémentaires à l'intention des Premières Nations, des Inuits et de la Nation métisse.

Le gouvernement présentera un projet de loi visant à mettre en œuvre la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones d'ici la fin de l'année.

Lutte contre le racisme systémique

Pour trop de Canadiens, le racisme systémique est une réalité bien présente. Nous savons que le racisme n'a pas pris de pause pendant la pandémie. Au contraire, la COVID-19 a frappé de plein fouet les Canadiens racisés.

De nombreuses personnes – en particulier les Autochtones, les Noirs et les Canadiens racisés – ont demandé haut et fort à ce que les choses changent.

Ils nous disent que nous devons en faire plus. Le gouvernement est d'accord.

Le gouvernement a promis de s'attaquer au racisme systémique et s'est engagé à le faire en tenant compte des expériences concrètes des communautés racisées et des peuples autochtones.

Le gouvernement a investi dans l'autonomisation économique au moyen du Programme pour l'entrepreneuriat des communautés noires, tout en s'efforçant de combler les lacunes dans les services destinés aux communautés autochtones. Des étapes importantes ont été franchies avec la parution de la Stratégie canadienne de lutte contre le racisme 2019-2022, la création d'un secrétariat de lutte contre le racisme et la nomination, pour la première fois, d'un ministre attribué exclusivement à la diversité et à l'inclusion. Ce sont de bonnes mesures, mais il reste encore beaucoup à faire pour qu'un changement permanent et transformateur prenne forme.

Le gouvernement redoublera d'efforts pour :

lutter contre la haine en ligne;

renforcer les efforts d'autonomisation économique visant des communautés ciblées et accroître la diversité dans les marchés publics;

mettre en place une approche pangouvernementale fondée sur une meilleure collecte de données désagrégées;

mettre en œuvre un plan d'action visant à accroître la représentation dans les recrutements et les nominations ainsi que le développement du leadership au sein de la fonction publique;

prendre de nouvelles mesures pour soutenir les contributions artistiques et économiques de la culture et de l'héritage des communautés noires canadiennes.

Des progrès doivent également être réalisés dans l'ensemble des systèmes de police et de justice. Tous les Canadiens doivent avoir la certitude que le système judiciaire est là pour les protéger et

non pour leur nuire. Les Canadiens noirs et les Autochtones sont surreprésentés dans le système de justice pénale. Il faut que ça change.

Le gouvernement prendra des mesures pour garantir que la justice pénale est administrée dans toute sa rigueur là où elle est nécessaire pour assurer la sécurité des gens et non pas de façon discriminatoire ou contreproductive.

Le gouvernement prendra les mesures suivantes :

adopter des mesures législatives et réaliser des investissements pour lutter contre les inégalités systémiques dans toutes les phases du système de justice pénale, de la déjudiciarisation à

l'établissement des peines, de la réinsertion au casier judiciaire;

faire avancer le renforcement de la surveillance civile de nos organismes d'application de la loi, y compris la GRC;

moderniser la formation à l'intention des policiers et des agents responsables de l'application de la loi, notamment en ce qui concerne les normes pour le recours à la force;

faire progresser les réformes de la GRC, en privilégiant une approche de police communautaire;

accélérer le travail d'élaboration conjointe d'un cadre législatif pour les services de police des Premières Nations en tant que services essentiels.

Protection des deux langues officielles

Nos deux langues officielles sont indissociables du patrimoine de notre pays.

La défense des droits des minorités francophones à l'extérieur du Québec et la défense des droits de la minorité anglophone au Québec sont une priorité pour le gouvernement.

Mais le gouvernement du Canada doit également reconnaître que la situation du français est particulière. Il y a près de 8 millions de francophones au Canada dans un océan de plus de 360 millions d'habitants principalement anglophones. Le gouvernement a donc la responsabilité de protéger et de promouvoir le français non seulement à l'extérieur du Québec, mais également au Québec.

En ce sens, 51 ans après l'adoption de la Loi sur les langues officielles, le gouvernement s'engage notamment à renforcer cette loi en tenant compte de la réalité particulière du français.

Un Canada accueillant

L'immigration est toujours un moteur de la croissance économique du Canada.

Alors que d'autres pays ferment leurs portes aux talents mondiaux susceptibles d'aider leur économie, le Canada a la possibilité, dans le cadre de sa relance, de devenir la première

destination mondiale pour les talents, les capitaux et les emplois. Lorsque les gens choisissent le Canada, contribuent à bâtir le Canada et font des sacrifices pour soutenir le Canada, nous devrions leur permettre de devenir officiellement des Canadiens.

Plus tôt cette année, le gouvernement a annoncé des mesures pour accorder la résidence permanente aux gens qui, même s'ils n'étaient pas des citoyens canadiens, ont pris soin des gens les plus vulnérables dans des centres de soins de longue durée et d'autres établissements de santé.

Le gouvernement continuera d'accueillir les nouveaux arrivants et de favoriser la réunification des familles. Nous savons qu'il y a un avantage économique et humain à ce que les familles soient ensemble.

Dans le cadre de son plan de relance économique à court terme et de son plan de croissance à long terme, le gouvernement mettra à profit les retombées de l'immigration pour maintenir la compétitivité du Canada sur la scène mondiale.

Le Canada dans le monde

Nous devons donner suite à toutes ces priorités au pays. Mais nous devons aussi reconnaître le monde dans lequel nous vivons.

La COVID-19 a accéléré les tendances actuelles vers un ordre mondial plus fragmenté. Il demeure dans l'intérêt du Canada de forger et de maintenir des relations bilatérales et multilatérales pour faire progresser la paix et la prospérité économique.

Le gouvernement investira davantage dans le développement international et aidera les pays en développement à mener à bien leur reprise économique et à accroître leur résilience. Le Canada soutiendra également les efforts visant à garantir l'accès des populations du monde entier à un vaccin. Nous ne pourrions pas éliminer cette pandémie au Canada si nous ne parvenons pas à l'enrayer partout dans le monde.

Le gouvernement continuera également de défendre les droits de la personne et la primauté du droit. Il est inacceptable que des citoyens soient détenus de manière arbitraire. Michael Kovrig et Michael Spavor doivent revenir au pays. Tous les Canadiens sont solidaires de leur situation.

Le gouvernement continuera de se battre pour le libre-échange, notamment en chapeautant le Groupe d'Ottawa sur la réforme de l'Organisation mondiale du commerce.

Nos alliés et partenaires aux vues similaires investissent pour s'assurer que leurs sociétés en sortent plus fortes. C'est aussi l'objectif du plan que se donne le gouvernement.

Conclusion

Ensemble, ces mesures forment un plan ambitieux qui nous permettra de composer avec une réalité sans précédent. Le cours des événements déterminera le moment où le travail à accomplir devra se faire.

Tout au long du processus, notre priorité est de protéger et de soutenir les Canadiens.

Et les valeurs fondamentales qui ont guidé le gouvernement depuis le premier jour restent les mêmes.

En 2015, les Canadiens ont demandé à leur gouvernement d'apporter de véritables changements dans tous les domaines, des emplois de la classe moyenne aux changements climatiques. En

2019, les citoyens ont élu un Parlement qui continuerait à faire avancer ces objectifs communs.

Et, en 2020, les Canadiens n'attendent rien de moins.

Ce n'est pas une tâche facile que de bâtir un pays plus fort et plus résilient.

Il faudra travailler fort. Il faudra s'engager à trouver un terrain d'entente.

Mesdames et Messieurs les parlementaires, les Canadiens comptent sur vous pour faire progresser ce pays. Ils s'attendent à ce que vous travailliez ensemble afin de relever les défis auxquels nous sommes confrontés.

Souvenez-vous que nous sommes ici aujourd'hui grâce aux générations de Canadiens qui nous ont précédés. Nous sommes ici grâce aux femmes et aux hommes – nos parents, nos grands-parents et nos arrière-grands-parents – qui ont eu le courage d'aspirer à un avenir meilleur.

Aujourd'hui, c'est à notre tour. Nous avons l'occasion de bâtir un Canada plus fort et plus résilient pour tous.

Mesdames et Messieurs les députés, vous serez appelés à voter les crédits nécessaires pour financer les services et les dépenses approuvés par le Parlement.

Sénatrices et Sénateurs, Mesdames et Messieurs les députés, puissiez-vous être dignes de la confiance placée en vous par les Canadiens et puisse la Divine Providence vous guider dans l'exercice de vos fonctions.

ANNEXE D – LISTE DES TÉMOINS

Le tableau ci-dessous présente les témoins qui ont comparu devant le Comité lors des réunions se rapportant au présent rapport. Les transcriptions de toutes les séances publiques reliées à ce rapport sont affichées sur la [page Web du Comité sur cette étude](#).

Organismes et individus	Date	Réunion
<p>À titre personnel</p> <p>Kathy Brock, professeure École d'études politiques, Queen's University</p> <p>Philippe Lagassé, professeur agrégé Affaires internationales, Université Carleton</p> <p>Barbara J. Messamore, professeure Département d'histoire, University of the Fraser Valley</p> <p>Daniel Turp, professeur associé Université de Montréal</p>	2020/12/10	17
<p>À titre personnel</p> <p>Ian Brodie, professeur agrégé Science politique, University of Calgary</p> <p>Hugo Cyr, professeur Faculté de science politique et de droit, Département de sciences juridiques, Université du Québec à Montréal (UQAM)</p> <p>Lori Turnbull, professeure agrégée directrice, School of Public Administration, Dalhousie University</p>	2021/01/28	20
<p>Cabinet du leader du gouvernement à la Chambre des communes</p> <p>L'hon. Pablo Rodriguez, C.P., député, leader du gouvernement à la chambre des communes</p>	2021/02/16	23
<p>Bureau du Conseil privé</p> <p>Donald Booth, directeur de la politique stratégique et secrétaire canadien de la reine Appareil gouvernemental</p> <p>Allen Sutherland, secrétaire adjoint du cabinet Bureau du sous-secrétaire du Cabinet (Gouvernance)</p>	2021/02/16	23

Organismes et individus	Date	Réunion
À titre personnel	2021/02/18	24
Duane Bratt, professeur Science politique, Faculté des arts, Mount Royal University		
Patrick Taillon, professeur, droit constitutionnel Faculté de droit, Université Laval		

ANNEXE E – LISTE DES MÉMOIRES

Ce qui suit est une liste alphabétique des organisations et des personnes qui ont présenté au Comité des mémoires reliés au présent rapport. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter la [page Web du Comité sur cette étude](#).

Brock, Kathy

Cyr, Hugo

DEMANDE DE RÉPONSE DU GOUVERNEMENT

Conformément à l'article 109 du Règlement, le Comité demande au gouvernement de déposer une réponse globale au présent rapport.

Un exemplaire des *procès-verbaux* pertinents ([réunions n^{os} 17, 20, 23, 24 et 27 à 31](#)) est déposé.

Respectueusement soumis,

La présidente,
Ruby Sahota

Comité de la procédure et des affaires de la Chambre - Parti libéral du Canada Rapport dissident sur les motifs de la prorogation

Engagement manifeste à l'égard de la transparence et de la responsabilisation

Notre gouvernement a fait preuve d'un engagement clair envers la transparence et la responsabilité en ce qui concerne la prorogation, et il s'est imposé une norme plus élevée que tout autre gouvernement dans l'histoire parlementaire du Canada. Le paragraphe 32(7) du Règlement est un changement aux règles qui régissent la Chambre des communes qui a été suggéré et apporté au cours de la 42^e législature sous la direction du premier ministre Justin Trudeau.

Ce changement au Règlement exige que tous les futurs gouvernements déposent un rapport donnant les raisons de la prorogation dans les 20 jours de séance suivant la prorogation.

Notre gouvernement s'est conformé à l'article 32(7) du Règlement en déposant un rapport détaillé fournissant une justification de la prorogation en octobre 2020.¹

Le rapport a ensuite été transmis au Comité permanent de la procédure et de la Chambre (PROC).

Et bien qu'aucune étude du rapport ne soit requise, les députés du parti au pouvoir ont appuyé le désir des députés de l'opposition de mener une étude sur le rapport.

Le Comité PROC a entendu divers témoins qui ont parlé de la prorogation d'un point de vue historique et procédural, ainsi que le leader parlementaire du gouvernement et le secrétaire adjoint du Cabinet.

Un "événement important" : Une crise de santé publique sans précédent

À partir des dépositions des témoins qui ont comparu devant PROC, une liste des nombreuses raisons légitimes invoquées pour justifier les prorogations dans le passé a été dressée par les analystes parlementaires et incluse dans le rapport.

L'une de ces raisons provient du témoignage paraphrasé (ci-dessous) de Phillippe Lagasse, professeur agrégé à l'Université d'Ottawa :

Il se peut que le Parlement ait siégé pendant une longue période et que le gouvernement souhaite repartir à zéro ; un événement important pourrait obliger le gouvernement à adopter une nouvelle série de mesures législatives ; ou encore, un gouvernement pourrait souhaiter proposer un nouveau programme parlementaire...

Il ne fait aucun doute qu'une pandémie mondiale constitue à la fois un événement important et un motif légitime pour le premier ministre de conseiller au gouverneur général de proroger le Parlement.

¹ Gouvernement du Canada, " Rapport au Parlement : Prorogation d'août 2020 - pandémie de COVID-19 " octobre 2020.

La pandémie de COVID-19 a eu des répercussions massives, inégales, profondes et de grande envergure sur la santé, l'économie et la société des Canadiens.

Pour que le gouvernement du Canada puisse répondre efficacement aux besoins changeants des Canadiens pendant la pandémie de COVID-19, il était logique que le gouvernement prenne le temps d'écouter les Canadiens entre la première et la deuxième vague de la pandémie.

Si la prorogation du Parlement pendant la plus grande crise de santé publique de notre époque, dont les répercussions économiques sont dix fois plus importantes que celles de la crise économique de 2008-2009², n'est pas une raison légitime de proroger le Parlement, alors aucune raison ne pourra jamais être considérée comme adéquate.

Un examen des prorogations parlementaires historiques révèle un exemple notable il y a plus de 100 ans, lors de la 13^e législature et de la grippe de 1918. Le Parlement du Canada a en effet été prorogé du 24 mai 1918 au 2 février 1919, soit une période de plus de neuf mois.³

En 2020-2021, le COVID-19 a eu un impact important et durable sur les Canadiens, leur santé, leurs emplois et leurs moyens de subsistance.

En septembre 2020, le statisticien en chef du Canada a publié un rapport intitulé Les impacts sociaux et économiques de COVID-19 : Une mise à jour de six mois, qui présentait une analyse approfondie des impacts significatifs que COVID-19 avait eus sur tous les aspects de la vie canadienne.

Voici quelques-unes des principales conclusions de ce rapport :

- Les répercussions du COVID-19 sur la santé vont au-delà des effets du virus ;
- Les impacts économiques du COVID-19 ont été inégaux selon les groupes de population ;
- L'impact du COVID-19 sur l'activité économique a été sans précédent et très inégal selon les secteurs ;
- Les répercussions sociales ont également été inégales - les groupes de population présentant des vulnérabilités préexistantes ont été davantage touchés ;
- La gestion de la pandémie à l'avenir - Les Canadiens sont prêts à prendre des précautions pour ralentir la propagation du COVID-19, mais des différences entre les groupes sont apparentes.⁴

² Si nous appelons 2008 et 2009 la "grande récession", celle-ci est dix fois pire à tous les niveaux. Comment cela peut-il être juste une petite récession ordinaire ?" a déclaré l'économiste David Rosenberg. George-Cosh, David "COVID-19 va provoquer une dépression 10 fois pire que 2008 : Rosenberg" Bloomberg News Online, 27 avril 2020.

³ Revue parlementaire canadienne, "Les parlements canadiens et la grippe 1918-19" Article 11/13 Vol. 43 No. 4 (Hiver).

⁴ Statistique Canada, "Les impacts sociaux et économiques de COVID-19 : Une mise à jour de six mois" septembre 2020

Il était important que le gouvernement examine les preuves et écoute les Canadiens pour assurer une réponse opportune, efficace et pertinente, mais surtout pour se préparer à une deuxième vague de la pandémie.

Tout au long de la pandémie, notre gouvernement a écouté la science, les preuves et les Canadiens pour mettre en place les mesures de santé publique et économiques nécessaires pour protéger la santé et la sécurité des Canadiens, leurs emplois et leurs moyens de subsistance.

Réévaluation des priorités et refonte du programme législatif

La nécessité de réévaluer les priorités du gouvernement et de redéfinir le programme législatif était clairement fondée sur une pandémie mondiale qui touchait non seulement le Canada, mais aussi des pays du monde entier.

Bien que le gouvernement ait reçu un mandat de la part des Canadiens en 2019, il était important pour le gouvernement de retourner auprès des Canadiens et d'écouter quels étaient leurs besoins après la première vague de la pandémie de COVID-19.

La prorogation était clairement un outil pour donner au gouvernement l'occasion de consulter, de réévaluer et de réinitialiser ses priorités.

En fait, le processus de consultation pendant la prorogation comprenait des consultations du caucus, des consultations communautaires, des consultations ministérielles avec les principaux intervenants, des consultations interministérielles, des consultations entre les partis et des consultations intergouvernementales.

Ce vaste processus de consultation, conjugué à la collecte de données, de preuves et d'analyses, a permis de s'assurer que la réponse continue du gouvernement au COVID-19 continue de refléter les besoins des Canadiens.

Le gouvernement a écouté les Canadiens et a répondu à leurs besoins.

Selon CTV, " le discours du Trône a mis l'accent sur la réalité de la résurgence de la propagation du COVID-19. Il est clairement indiqué dans le discours qu'il s'agit de la principale priorité du gouvernement."⁵

La réponse au COVID-19 était la principale priorité du gouvernement et est évidente pour quiconque lit ou écoute le discours du Trône. L'ensemble du discours s'articule autour de quatre thèmes centraux qui sont les suivants : 1) Protéger les Canadiens contre le COVID-19, 2) Aider les Canadiens pendant la pandémie, 3) Mieux reconstruire : Un programme de résilience pour la classe moyenne, et 4) Le Canada pour lequel nous nous battons.

Le discours du Trône de 2020 comporte de nombreuses priorités qui ne figuraient pas dans le discours du Trône de 2019.

⁵ Aiello, Rachel " le gouvernement fédéral promet le maintien de l'aide COVID-19, la garde nationale des enfants dans le discours du trône" CTV News, En ligne, 13 Septembre, 2020

Un résumé des aspects uniques du discours du Trône 2020 se trouve ci-dessous sous chaque thème :

- **Protéger les Canadiens contre le COVID-19**
 - Élargissement du dépistage et de la traçabilité
 - Soutien financier ciblé pour les entreprises (en particulier les industries les plus durement touchées)
 - Accord de redémarrage en toute sécurité de 19 milliards de dollars
 - Fonds de retour en classe sécuritaire de 2 milliards de dollars
 - Élargissement de l'application de l'alerte COVID
 - Achat de vaccins et renforcement des capacités de distribution.

- **Aider les Canadiens à traverser la pandémie**
 - Lancer une campagne visant à créer un million d'emplois et à rétablir l'emploi à son niveau d'avant la pandémie.
 - Prolonger la subvention salariale d'urgence du Canada
 - Élargir la stratégie pour l'emploi et les compétences des jeunes
 - Éliminer les obstacles au commerce intérieur
 - Lancer la prestation de rétablissement du Canada et faire passer les travailleurs de la CERB au système d'assurance-emploi - en couvrant les travailleurs indépendants et les travailleurs autonomes (c'est-à-dire un système d'assurance-emploi du 21e siècle).
 - Lancer un plan d'action pour les femmes dans l'économie afin de faire face aux impacts de COVID-19 sur la participation économique des femmes.
 - Mettre en place un système pancanadien d'apprentissage et de garde des jeunes enfants - couvrant les frais avant et après l'école.
 - Accélérer la Stratégie pour l'entrepreneuriat féminin.
 - Étendre et améliorer le soutien aux entreprises
 - Élargir le Compte d'urgence canadien pour les entreprises
 - Améliorer le Programme de crédit aux entreprises
 - Introduire un soutien supplémentaire pour les secteurs les plus durement touchés, tels que les voyages et le tourisme, l'hôtellerie et les industries culturelles.
 - Viabilité financière
 - Aider les Canadiens à court terme, en faisant tout ce qu'il faut et aussi longtemps qu'il le faut.
 - Se concentrer à long terme sur des investissements ciblés pour aider la classe moyenne, renforcer la résilience et générer de la croissance.
 - Imposer les inégalités extrêmes de richesse
 - S'attaquer à l'évasion fiscale des entreprises par les géants du numérique.

- **Mieux reconstruire : Un programme de résilience pour la classe moyenne**

- Comblent les lacunes de nos systèmes sociaux
 - Renforcer les soins de longue durée au Canada
 - Élaborer des normes nationales
 - Prendre des mesures supplémentaires pour aider les gens à rester chez eux plus longtemps
 - Apporter des modifications au Code criminel afin de pénaliser les personnes qui négligent les aînés dont elles ont la charge
 - Nouvelles mesures ciblées pour soutenir les travailleurs de soutien personnel
 - Nouvelle prestation canadienne pour invalidité modelée sur le SRG
 - Accroître la capacité de fournir des soins de santé virtuels
 - Augmenter les ressources en santé mentale
- Une main-d'œuvre plus forte
 - Faire le plus gros investissement de l'histoire du Canada dans la formation des travailleurs
 - Déclaration d'impôt automatique gratuite pour les déclarations simples
- Prendre des mesures contre les risques extrêmes liés aux changements climatiques
 - Plan pour dépasser l'objectif climatique du Canada pour 2030
 - Lancer un nouveau fonds pour attirer les investissements dans la fabrication de produits à émissions nulles et réduire de moitié le taux d'imposition des sociétés pour ces entreprises afin de créer des emplois et de faire du Canada un chef de file mondial en matière de technologie propre.
 - Aller de l'avant avec un Fonds pour l'énergie propre
- Le Canada pour lequel nous nous battons
 - S'attaquer au racisme systémique
 - Prendre des mesures contre la haine en ligne
 - Aller plus loin dans l'autonomisation économique de certaines communautés et accroître la diversité dans les marchés publics.
 - Élaborer une approche pangouvernementale pour une meilleure collecte de données désagrégées.
 - Mettre en œuvre un plan d'action visant à accroître la représentation dans le recrutement et les nominations, ainsi que le développement du leadership au sein de la fonction publique.
 - Prendre des mesures pour soutenir les contributions artistiques et économiques de la culture et du patrimoine des Noirs canadiens.
 - Moderniser la formation de la police et des forces de l'ordre, notamment en abordant les normes relatives au recours à la force.
 - Introduire des lois et faire des investissements qui prennent des mesures pour remédier aux inégalités systémiques dans toutes les phases du système de justice pénale, de la déjudiciarisation à la détermination de la peine, de la réadaptation aux dossiers.
 - Protéger deux langues officielles
 - Renforcer la Loi sur les langues officielles

- Un Canada accueillant
 - Continuer à accueillir les nouveaux arrivants et à soutenir la réunification des familles.

Peu après la présentation du nouveau discours du Trône par le gouverneur général du Canada, les partis d'opposition ont eu l'occasion de voter à la Chambre des communes. Il s'agissait d'un vote de confiance.

Le résultat du vote a montré que le gouvernement a conservé la confiance de la Chambre des communes, bien que sous un nouveau mandat avec de nombreuses priorités uniques énoncées dans le nouveau discours du Trône.

Utilisation conventionnelle d'un outil parlementaire de routine

Tout au long de la déposition des témoins devant la commission PROC, la prorogation a souvent été qualifiée de "procédure de routine" pour mettre fin à une session parlementaire.⁶

En fait, l'annexe du présent rapport montre la longue histoire des prorogations parlementaires au Canada.

Depuis qu'il a remporté les élections de 2015, notre gouvernement, sous la direction du Premier ministre Trudeau, a bénéficié de l'une des plus longues périodes sans prorogation de l'histoire du Canada : à savoir une fois en six ans.

En revanche, la moyenne historique est de trois prorogations par Parlement.

De plus, la prorogation d'août 2020 n'était pas exceptionnellement longue. La durée moyenne d'une prorogation est d'environ 40 jours et la prorogation pendant la pandémie mondiale COVID-19 n'a duré que 36 jours.

De plus, le moment de la prorogation a minimisé l'impact sur le calendrier parlementaire, puisque le Parlement était déjà en vacances d'été ; et lorsque le nouveau calendrier est comparé au calendrier parlementaire original, seul un jour de séance a été perdu.

Il est important de noter qu'après la prorogation, la plupart des comités ont adopté des motions et ont poursuivi leurs travaux. Les seuls travaux que les comités permanents n'ont pas poursuivis étaient les ordres du jour que les partis d'opposition ne voulaient pas poursuivre.

La majorité des témoins qui ont témoigné à PROC ont clairement dit qu'il n'y avait " aucun abus " de pouvoir.

⁶ "Le Comité a entendu dire que, d'un point de vue historique, les prorogations avaient rarement attiré beaucoup d'attention et que le terme prorogation ne faisait pas partie du vocabulaire du grand public. Les prorogations étaient plutôt comprises comme une procédure de routine pour mettre fin à une session parlementaire. " Chambre des communes, Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, Témoignages, 2e session, 43e législature, réunion 17, 10 décembre 2020, 1225 (Barbara J. Messamore, professeure, Université de la vallée du Fraser).

Par contre, l'ancien premier ministre conservateur Stephen Harper a prorogé le Parlement à quatre reprises au cours de ses neuf années au pouvoir.

En fait, les prorogations sous Stephen Harper ont été si controversées que le journaliste Aaron Wherry a écrit dans le magazine Maclean's en août 2013 : "Le fait que la prorogation soit maintenant un exercice plutôt délicat est presque entièrement le résultat des actions de M. Harper... Après l'avoir utilisée pour éviter un vote de confiance en 2008 et avoir sabordé une enquête du comité sur le traitement des détenus afghans lorsqu'il a demandé à la gouverneure générale de proroger le Parlement en 2009, M. Harper a fait de la prorogation un sujet de débat et de suspicion." ⁷

Moment et effet de la prorogation

Le moment de la prorogation correspondait à une réduction du nombre de cas de COVID-19 au Canada après la vague du printemps 2020.

Pourtant, les pays européens montraient déjà les premiers signes d'une deuxième vague.

En août 2020, les Canadiens étaient préoccupés par une deuxième vague de COVID-19, par la prévention des cas et des décès dans les établissements de soins de longue durée, ainsi que par la santé et la sécurité de leurs enfants à l'approche de la rentrée scolaire de septembre.

Nous ne pouvons oublier que la première vague de COVID-19 a été marquée par la tragédie des soins de longue durée (SLD). Le nombre de foyers de soins de longue durée au Canada qui ont connu une épidémie de COVID-19 s'élève à près de 1200. Il y a eu plus de 21 000 cas de résidents et plus de 7 000 décès, ces derniers représentant près de 80 % de tous les décès de la première vague.

De plus, le 8 septembre, des centaines de milliers d'enfants et d'adolescents à travers le Canada allaient retourner en classe pour la première fois en six mois.

Le 23 septembre, la Gouverneure générale a prononcé le discours du Trône et le Premier ministre a déclaré que la deuxième vague de COVID-19 était en cours au Canada.

La réalité est que notre gouvernement a prorogé son mandat en août 2020 afin de se préparer à une deuxième vague de COVID-19, de protéger la santé et la sécurité des Canadiens, et de protéger leurs emplois et leurs moyens de subsistance.

Pendant la prorogation, notre gouvernement a annoncé l'octroi de 2 milliards de dollars pour aider les provinces et les territoires à soutenir un retour sécuritaire de nos enfants à l'école.

Le discours du Trône, l'énoncé économique de l'automne et le budget 2021 ont abordé la crise des soins de longue durée avec un investissement total de 4 milliards de dollars.

Il est également important de noter que la grande majorité des comités permanents ont réintroduit les ordres du jour de la première session avec une motion d'ensemble après la prorogation, ce qui leur a permis de reprendre là où ils s'étaient arrêtés.

⁷ Wherry, Aaron, " Devriez-vous être contrarié que Stephen Harper proroge le parlement ? ". Magazine Maclean's en ligne, 20 août 2013.

Exonération du premier ministre d'un conflit d'intérêts

Les études sur les sujets de la Subvention canadienne pour services aux étudiants (SCSE) et de WE Charity se sont poursuivies après la prorogation au Comité des finances et au Comité d'éthique.

Plus important encore, une enquête approfondie et indépendante a été menée par le Bureau du commissaire aux conflits d'intérêts et à l'éthique.

Le Premier ministre a été déclaré non coupable de tout conflit d'intérêts réel ou potentiel lié à WE Charity ou à l'administration du CSSG.

L'article 7 de la Loi sur les conflits d'intérêts interdit aux titulaires de charges publiques d'accorder un traitement préférentiel à une personne ou à une organisation. Le commissaire a conclu que : " La preuve montre également que M. Trudeau n'a pas participé à la recommandation de l'ESDC que WE administre la CSSG. Je suis convaincu que M. Trudeau n'a pas accordé de traitement préférentiel à WE".⁸

Cette conclusion est claire : le Premier ministre n'a accordé aucun traitement préférentiel à WE Charity.

En vertu du paragraphe 6(1) de la Loi sur les conflits d'intérêts, il est interdit aux titulaires de charge publique de prendre ou de participer à la prise d'une décision qui les placerait en conflit d'intérêts. En ce qui concerne cet article, le commissaire a conclu que "je suis convaincu qu'il n'y avait aucune possibilité de favoriser les intérêts personnels de M. Trudeau ou ceux de ses proches à partir du rôle de WE en tant qu'administrateur du CSSG ou de sa proposition d'entrepreneuriat social."

Après une enquête complète, la décision est claire : le Premier ministre n'a eu "aucune occasion" de favoriser ses intérêts privés ou ceux de sa famille.

En outre, le commissaire a également conclu que "... il n'y a aucune preuve d'irrégularité dans la prise de décision de M. Trudeau en ce qui concerne la proposition d'entrepreneuriat social de WE ou l'administration du CSSG par WE."⁹

Enfin, en vertu de l'article 21 de la Loi sur les conflits d'intérêts, les titulaires de charges publiques sont tenus de se récuser de toute discussion, décision, débat ou vote sur toute question à l'égard de laquelle ils seraient en conflit d'intérêts.

Le commissaire a conclu : " Bien que M. Trudeau ait reconnu publiquement qu'il aurait dû se récuser en raison de l'apparence d'un conflit d'intérêts, la Loi ne l'oblige pas à le faire dans de telles circonstances."¹⁰

En d'autres termes, la récusation du processus décisionnel n'est requise que lorsqu'il y a un conflit d'intérêts réel ou potentiel, et ni l'un ni l'autre ne correspondait aux conclusions du commissaire.

⁸ Rapport Trudeau III, Bureau du commissaire aux conflits d'intérêts et à l'éthique, Parlement du Canada, Ottawa, 2021, Pg. 3

⁹ Rapport Trudeau III, Pg. 3

¹⁰ Rapport Trudeau III, Pg. 3

En fait, l'apparence d'un conflit d'intérêts ne constitue pas un conflit d'intérêts réel ou même potentiel. Cela signifie que le premier ministre a présenté des excuses même s'il n'a pas enfreint la Loi sur les conflits d'intérêts.

La principale conclusion est résumée dans le résumé comme suit : "J'ai donc conclu que M. Trudeau n'a pas enfreint le paragraphe 6(1), l'article 7 ou l'article 21 de la Loi."¹¹

Malgré l'exonération complète du Premier ministre après une enquête complète sur cette affaire, les partis d'opposition dans toutes les procédures à PROC et au sein de la Chambre des communes ont poussé un récit qui prétend faussement que la prorogation a été utilisée pour des raisons tactiques ou politiques. Ce mépris flagrant des faits et des preuves démontre que les partis d'opposition n'ont qu'une seule motivation, celle de faire valoir à tout prix le récit qui leur est politiquement avantageux.

Conclusion

Tous les Canadiens comprennent qu'il n'y a pas de meilleure raison pour une prorogation qu'une pandémie mondiale qui ne survient qu'une fois par siècle.

Aujourd'hui, plus de 1,4 million de Canadiens ont contracté le COVID-19 et 26 000 Canadiens sont morts. Beaucoup plus de gens ont vécu la perte d'un parent ou d'un être cher, et tous connaissent le sentiment de voir leur vie bouleversée par l'urgence de santé publique.

Alors que des vies et des moyens de subsistance sont en jeu, les gens ont fait d'énormes sacrifices dans tous les aspects de leur vie quotidienne pour aider à combattre la pandémie et à assurer la sécurité des autres.

Les Canadiens comprennent que le gouvernement fédéral devait prendre le temps de revoir son programme et de s'assurer que les besoins des Canadiens sont prioritaires.

Un gouvernement responsable doit s'adapter aux besoins changeants d'une population, ce qui peut être difficile dans le meilleur des cas, et encore plus au milieu d'une pandémie mondiale dont la situation évolue quotidiennement.

Si une pandémie mondiale n'est pas une raison suffisante pour proroger le Parlement, alors qu'est-ce qui l'est ?

Enfin, le recours à la prorogation par notre gouvernement n'a suscité aucun tollé et personne n'a manifesté dans les rues, contrairement à l'époque de Stephen Harper.

Notre gouvernement a utilisé la prorogation pour réévaluer et réinitialiser le programme, et pour établir des priorités afin de mieux répondre aux besoins des Canadiens.

¹¹ Rapport Trudeau III, Pg. 3

OPINIONS COMPLÉMENTAIRES DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

Le 18 août 2020, le premier ministre, Justin Trudeau, a tiré la sonnette d'alarme au Parlement.

Son gouvernement libéral s'est vite retrouvé dans un scandale puant la corruption, qui ne faisait que menacer d'empirer.

Quatre comités de la Chambre des communes avaient entrepris des enquêtes sur la décision du gouvernement libéral de conclure un accord de contribution de 543 millions de dollars avec ses amis idéologiques de l'organisme WE Charity pour exécuter la Bourse canadienne pour le bénévolat étudiant¹, un programme d'aide pour les jeunes Canadiens pendant la pandémie qui, par sa seule conception, causait la suspicion de nombreux experts.

Des milliers de documents lourdement censurés avaient été remis au Comité des finances, devant être autorisés par le légiste et le conseiller parlementaire, une semaine plus tôt seulement. Leur remise aux membres du Comité était imminente. Ces documents allaient apporter plus de questions que de réponses.

La ministre de la Diversité et de l'Inclusion et des Jeunes, Bardish Chagger, avait fait deux témoignages complètement insatisfaisants au Comité des finances et au Comité de l'éthique où, pendant des heures, elle a éludé chaque question pouvant révéler des faits et demandant des réponses franches. Cela a fait en sorte que le Comité de l'éthique a conclu que M^{me} Chagger « a failli à son obligation de refléter les faits avec exactitude devant un comité et a potentiellement entravé son travail ».²

La veille, le ministre des Finances Bill Morneau avait annoncé sa démission immédiate du Cabinet et son départ de la vie publique lors d'une conférence de presse organisée à la hâte. Le rôle de M. Morneau dans le scandale WE Charity augmentait de semaine en semaine, alors que de nouvelles révélations étaient faites. Après plus d'une semaine de fuites dans les médias selon lesquelles la carrière politique de M. Morneau était finie,³ ce

¹ En juillet et août 2020, le Comité permanent des finances, le Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires, le Comité permanent de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'éthique, et le Comité permanent des langues officielles avaient respectivement accepté d'entreprendre des enquêtes sur la Bourse canadienne pour le bénévolat étudiant, ou relativement à celle-ci.

² Comité permanent de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'éthique, Questions de conflits d'intérêts et de lobbying en relation avec les dépenses liées à la pandémie (43^e législature, deuxième session, deuxième rapport (juin 2021)), p. 89. Cela a soulevé une question de privilège à la Chambre sur le témoignage trompeur et équivoque de M^{me} Chagger : *Débats*, 10 juin 2021, pp. 8203-8212, 8241-8246. Au moment d'écrire ces lignes, on attendait la décision du président.

³ Voir par exemple, *Whitehorse Daily Star*, Morneau's ice may be thinner than a dime, 5 août 2020, p. 8 ; *The Globe and Mail*, Morneau's job in jeopardy, sources say, 11 août 2020, p. A1 ; National Observer, Trudeau denies Bill Morneau to be fired as finance minister, 12 août 2020 (en ligne) ; *National Post*, Carney's spectre hangs over Morneau, 13 août 2020, p. FP1 ; *Toronto Sun*, Pass the gravy, Morneau's cooked, 13 août 2020, p. A14 ; CBC News, Trudeau, Morneau clash over green plans, soaring deficit, 16 août 2020 (en ligne).

dernier est devenu un candidat de dernière minute au poste de secrétaire général de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).⁴

Parallèlement, *Speakers' Spotlight*, l'agence de talents qui représente les membres de la famille du premier ministre, devait fournir au Comité de l'éthique, dans les 24 heures, de l'information sur les honoraires d'allocution et le remboursement des dépenses versés à la famille Trudeau ou en son nom quand le premier ministre était un député à la Chambre.

Pour les libéraux, il fallait changer quelque chose, et vite, pour éviter que cette catastrophe politique devienne une calamité.

Il n'est pas étonnant que le premier ministre ait cherché à fermer le Parlement pour arrêter les enquêtes des comités, empêcher la divulgation d'informations révélant combien d'argent avait été donné, et par qui, pour avoir accès au nom de la famille Trudeau, et tenter de détourner l'attention par un discours du Trône tape-à-l'œil (avec une allocution en soirée à l'américaine par le premier ministre) — et actionné l'équivalent parlementaire de la sonnette d'alarme, la prorogation.

Malgré tous les arguments positifs que le gouvernement libéral a présentés dans son rapport au Parlement sur la prorogation de l'été dernier, qui a été le point de départ de cette étude par le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, c'était de toute évidence une représentation incomplète, intéressée et biaisée de la raison pour laquelle le Parlement a été prorogé.

En fait, même les hauts responsables gouvernementaux qui ont comparu devant le Comité ont refusé d'affirmer que le rapport était « exact à 100 % ». ⁵ Ces mêmes responsables gouvernementaux ont aussi confirmé que la prorogation était, du moins dans la mesure où la machinerie officielle du gouvernement était en jeu, une décision hâtive, le greffier du Conseil privé ayant été informé de préparer la documentation requise en quelques jours seulement, pendant le week-end, avant la prorogation du Parlement. ⁶

Même si les témoins universitaires qui ont aussi comparu devant le Comité avaient des opinions partagées sur les mérites de la prorogation du mois d'août, il existait un consensus selon lequel le scandale WE Charity était la « seule » raison de la fermeture du Parlement, l'annulation des enquêtes des comités connexes étant une conséquence « malheureuse ». ⁷

Néanmoins, la conduite des libéraux relativement à la responsabilisation du gouvernement était une insulte pour le Comité et les efforts raisonnables qu'il a déployés

⁴ M. Morneau allait abandonner sa mise en candidature le 26 janvier, mais pas avant que les contribuables canadiens aient dépensé des milliers de dollars et assigné près de 20 fonctionnaires à la campagne : Presse canadienne, Former Liberal finance minister Bill Morneau drops out of OECD campaign, 26 janvier 2021 (en ligne) ; *Montreal Gazette*, Feds spent nearly \$11K on Morneau's failed bid for OECD job, 25 mars 2021, p. NP4.

⁵ Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, *Témoignage*, 16 février 2021, p. 21 (Allan Sutherland, secrétaire adjoint du Cabinet).

⁶ *Idem*, p. 18.

⁷ *Idem*, 28 janvier 2021, p. 4 (Ian Brodie) ; 10 décembre 2020, p. 16 (Barbara Messamore).

pour faire un travail important, en commençant par le témoignage du véritable décideur de la prorogation, M. Trudeau.

Une obstruction libérale de quatre mois a bloqué l'accès aux preuves et à la vérité.

Nous reconnaissons le point de vue de plusieurs universitaires qui ont comparu devant ce Comité dans le cadre de cette étude, mais un simple point demeure : nous n'avons parlé à personne qui avait participé à la décision de proroger le Parlement et, par conséquent, nous ne pouvions tenir personne responsable.

Pour citer Lori Turnbull, une politologue qui a beaucoup écrit sur la prorogation : « Si cette réforme doit être couronnée de succès, ne serait-il pas plus logique que le premier ministre vienne vous le dire ? Il a ses raisons. »⁸ Les conservateurs sont tout à fait d'accord.

Le 2 février, le Comité a invité plusieurs témoins qui avaient participé à la décision de proroger le Parlement ou dont les intérêts étaient directement liés à la fermeture du Parlement, pour entendre plus qu'un groupe d'observateurs universitaires.

Même si nombre de ces invitations ont été ignorées, le leader du gouvernement à la Chambre, Pablo Rodriguez, et des membres du Bureau du Conseil privé ont accepté de comparaître. Cependant, leurs réponses vagues, parfois évasives, ainsi que les nombreuses invitations refusées, indiquaient clairement que le Comité devait intensifier ses efforts pour obtenir de vraies réponses.

Le 23 février, les conservateurs ont déposé une motion demandant à plusieurs témoins de comparaître devant le Comité, avec l'objectif d'aggraver la situation si des témoins refusaient l'invitation, et d'obtenir les documents que M. Rodriguez et ses responsables n'offraient pas volontairement.

Cette motion qui aurait été soutenue par la majorité du Comité —, sans parler de tout le travail du Comité, a été tenue en otage par l'obstruction libérale pendant plus de 100 jours, du 23 février au 3 juin.

Finalement, les libéraux, avec le soutien du Nouveau Parti démocratique (NPD), ont affaibli la motion au point où elle était vide de sens : une autre invitation serait faite au premier ministre et s'il la refusait (ce qui était tout à fait prévisible), le Comité mettrait une note à cet égard dans son rapport.

Les témoins que nous voulions entendre pouvaient nous permettre de savoir avec précision comment les événements politiques de juillet et d'août 2020 ont influencé la décision du premier ministre de proroger le Parlement :

⁸ *Idem*, 28 janvier 2021, p. 14.

- Justin Trudeau : À titre de seul décideur sur la prorogation, il a la connaissance la plus directe et la raison immédiate de la décision du gouvernement. D'innombrables questions pourraient lui être posées afin de déterminer, par exemple, comment il est arrivé à cette décision, quels facteurs l'ont influencé et comment il prévoyait éviter ou atténuer les conséquences de la fermeture du Parlement.
- Katie Telford : À titre de chef de cabinet du premier ministre, elle serait bien placée pour expliquer comment le premier ministre est arrivé à cette décision, notamment quelle information et quels événements ont influencé sa décision, ce qui comprend toute activité de lobbying, ainsi que le déroulement des faits ayant entraîné cette décision.
- Bardish Chagger : La Bourse canadienne pour le bénévolat étudiant était sa responsabilité, du moins officiellement. Elle pourrait expliquer comment elle se préparait à répondre aux questions difficiles quand les documents du gouvernement sur WE Charity seraient rendus publics et, même s'ils étaient lourdement censurés, créeraient de nombreux doutes sur la crédibilité de son témoignage. L'ancienne leader du gouvernement à la Chambre pourrait dire pourquoi elle demandait au premier ministre de lui donner un répit et de détourner l'attention d'elle et du scandale avec la prorogation du Parlement.
- Bill Morneau : Comme il a démissionné la veille de la prorogation du Parlement et a soudain éprouvé un vif intérêt pour le poste de secrétaire général de l'OCDE —, il pourrait parler de ses discussions avec le premier ministre, dire s'il a réellement démissionné, si (et dans quelle mesure) sa campagne précipitée auprès de l'OCDE visait à donner à ses collègues libéraux un semblant de crédibilité, et où se situait la prorogation dans la planification des communications stratégiques sur l'annonce de son départ du Cabinet .
- Chrystia Freeland : À titre de nouvelle ministre des Finances, la vice-première ministre a joué un rôle clé à la conférence de presse du premier ministre annonçant la prorogation, car il a commencé en tentant de remettre à zéro le sort politique du gouvernement . Bien que nos collègues libéraux nous aient vanté, pendant leur obstruction qui a duré des mois, les diverses questions de politique économique qu'ils auraient posées, elles n'auraient pas été pertinentes. Cependant, elle aurait pu faire la lumière sur la planification des communications stratégiques de la diversion de la prorogation avec sa nouvelle nomination.
- Craig et Marc Kielburger / documents de WE Charity : Lors de leur comparution au Comité des finances le 28 juillet 2020, ils ont promis de fournir de l'information et des preuves additionnelles. Celles-ci n'ont pas été fournies en temps opportun, et pas avant la prorogation. Ils pourraient parler de ce qu'ils savaient du plan du gouvernement de proroger le Parlement, ou des encouragements à tarder à donner des réponses au Comité des finances. Comme l'ont plus tard révélé les documents du gouvernement, les Kielburger communiquaient abondamment avec de nombreux libéraux hauts placés, par des courriels et même des messages directs sur LinkedIn.

D'autres documents sur la correspondance, s'ils avaient été divulgués, auraient pu révéler le lobbying des libéraux pour enlever la pression des enquêtes des comités.

- *Martin et Farah Perelmuter* : Après que les médias ont révélé que des membres de la famille Trudeau avaient reçu des centaines de milliers de dollars en honoraires d'allocution et en remboursement de dépenses de déplacement, le 22 juillet 2020, le Comité de l'éthique a ordonné à l'entreprise des Perelmuter, *Speakers' Spotlight*, de produire en l'espace d'une semaine de l'information sur les ententes d'allocution avec la famille Trudeau, ce qui comprend le nom des clients et les frais et dépenses payés. Le 30 juillet 2020, le Comité, dans une manifestation de bonne foi, a reporté l'échéance de *Speakers' Spotlight* au 19 août 2020. L'ordre a été annulé quand le Parlement a été prorogé la veille de l'échéance.⁹

M. Perelmuter a dit plus tard au Comité de l'éthique qu'il a consulté les Trudeau sur la divulgation de cette information et qu'il « ne pouvait pas fournir d'autre information » pendant sa comparution.¹⁰ Les Perelmuter pourraient faire la lumière sur ces consultations et le moment des discussions, dire s'ils ont reçu des directives sur le moment où ils devaient répondre à l'ordre du Comité de l'éthique ou l'assurance qu'ils n'auraient pas à y répondre, et préciser s'ils ont remis la réponse écrite au Comité à leurs clients, ainsi que la pleine mesure des instructions de leurs clients.

- *Documents du Cabinet du premier ministre/Bureau du Conseil privé* : Lors de leur témoignage du 16 février, M. Rodriguez et de hauts responsables du Bureau du Conseil privé ne se sont pas engagés à fournir les documents demandés, offrant simplement une variante de la réponse désinvolte « si c'est ce que veut le Comité ». Ces documents, un dossier contemporain des transactions datant de près d'un an, pourraient donner une idée de ce qui s'est vraiment passé, aider à diriger l'interrogation des témoins, rafraîchir les souvenirs oblitérés par les événements survenus au cours de l'année, et permettre d'utiliser le temps des témoins plus efficacement.

Le Comité doit terminer cette étude, en commençant par le témoignage du premier ministre.

Comme le travail du Comité n'est qu'à moitié fait, les conservateurs ne pensent pas que ce rapport devrait être la fin de l'histoire. Le Comité devrait faire toute la lumière et obtenir les raisons de la prorogation par des réponses claires à un comité parlementaire.

Notre collègue néo-démocrate a ponctué l'obstruction libérale de plusieurs interventions sur l'importance d'entendre le premier ministre pour que cette réforme soit efficace, et

⁹ Le 16 novembre 2020, après une obstruction libérale de cinq semaines, le Comité de l'éthique a adopté une version plus étroite de l'ordre de juillet, limitée aux allocutions du premier ministre et de sa conjointe organisées par *Speakers' Spotlight*, excluant les allocutions du père et du frère du premier ministre, notamment celles où ils ont reçu des centaines de milliers de dollars en frais et dépenses pour WE Day et des « événements connexes ».

¹⁰ Comité permanent de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'éthique, *Témoignage*, 7 décembre 2020, pp. 3-4.

pour permettre la préparation d'un rapport complet, notamment par ces propos le premier jour de débat :

Ce précédent serait cependant tout à fait insatisfaisant si le premier ministre ne venait pas ici en parler directement et expliquer les raisons pour lesquelles le gouvernement a prorogé le Parlement...¹¹

Si des députés souhaitent présenter un rapport, j'hésiterais vraiment à le faire sans avoir entendu le premier ministre, parce que ce serait un mauvais précédent.¹²

Nous sommes déçus qu'il soit revenu sur sa position claire et réfléchie en votant avec les libéraux pour affaiblir la motion visant à réinviter le premier ministre et pour préparer un rapport sans l'avoir entendu.

Les conservateurs pensent que l'étude des raisons de la prorogation par le gouvernement doit être menée à bien, ce qui comprend le témoignage du premier ministre et d'autres intervenants clés, dans les trois mois suivant l'adoption du rapport par la Chambre.

La décision du Comité d'inviter le premier ministre à témoigner une troisième fois montre sa persévérance, mais nous savons tous que c'est inutile, car cette invitation sera ignorée comme les deux premières. Si une majorité du Comité voulait vraiment entendre le premier ministre, elle aurait recommandé que la Chambre ordonne sa comparution.

Pour que cette étude soit menée à bien, les conservateurs font les recommandations suivantes :

- **Que le Comité soit habilité à ordonner la comparution du premier ministre comme témoin ;**
- **Que la Chambre ordonne, pour le bien du Comité, la production des documents du Cabinet du premier ministre et du Bureau du Conseil privé datés du 25 juin 2020¹³ au 19 août 2020 sur les options, les questions, les plans et la préparation de la prorogation du Parlement.**

La réforme de la prorogation doit être renforcée, faute de quoi elle sera écartée comme une blague cynique.

Quand le gouvernement a proposé d'ajouter l'article 32(7) au Règlement, les conservateurs ont cyniquement supposé qu'il ne ferait que présenter le communiqué de presse utilisé pour annoncer la prorogation. C'est plus ou moins ce qui est arrivé.

¹¹ Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, *Témoignage*, 23 février 2021, p. 3 (Daniel Blaikie, député).

¹² *Idem*, p. 4.

¹³ On a annoncé ce jour-là que WE Charity administrerait la Bourse canadienne pour le bénévolat étudiant.

Maintenant que ce nouveau mécanisme de responsabilisation sur les prorogations a été mis en pratique, certaines choses viennent immédiatement à l'esprit s'il doit devenir un exercice plus significatif de la responsabilisation.

Pour commencer, nous appuyons les recommandations du Comité pour que les futurs rapports de prorogation soient déposés par le premier ministre, reconnaissant sa responsabilité personnelle de la décision de fermer le Parlement.

Pendant l'étude, on a suggéré qu'un premier ministre devrait comparaître devant le Comité pour défendre sa décision de proroger le Parlement. D'un point de vue général de responsabilisation politique, il est tout à fait sensé qu'un premier ministre *doive vouloir comparaître* devant le Comité. Il ne fait aucun doute que dans le cas présent, l'incapacité d'obtenir des réponses de quelque source que ce soit nous force à ordonner la comparution du premier ministre.

Cependant, si on en fait une obligation procédurale permanente, avec ses implications pour les privilèges collectifs de la Chambre d'avoir et d'ordonner le service de ses députés et les privilèges individuels de ces députés d'être libres de participer aux travaux du Parlement comme ils le jugent approprié, il ne faudrait pas se précipiter sur un simple caprice, sans entendre des experts en Comité. Aussi, nous sommes contents que le Comité ait recommandé d'étudier la question plus avant quand il examinera le Règlement.

L'exigence que le gouvernement présente un communiqué de presse ne peut à elle seule empêcher les abus politiques de la prorogation.

Pour les futures prorogations, certaines conclusions initiales peuvent être tirées des circonstances de cet été. Comme le Comité l'a entendu, la plupart du temps, la prorogation est une transaction naturelle, non controversée, dans le cadre des activités parlementaires habituelles. Cependant, dans certains cas comme l'été dernier —, elle sort de l'ordinaire.

Ça ne veut pas nécessairement dire que quand des politiciens ayant un mauvais jugement font de mauvais choix, la solution consiste à déchirer des décennies ou des siècles de pratiques et de procédures. Parfois, il suffit de mettre des personnes compétentes, avec un solide jugement, aux postes de pouvoir.

Il existe de nombreux enjeux politiques pressants auxquels les gouvernements fédéral et provinciaux et les assemblées législatives, partout au Canada, doivent répondre alors que nous nous préparons aux inévitables suites de la pandémie de COVID-19. Entreprendre de longues négociations constitutionnelles sur l'équilibre du pouvoir d'un politicien par rapport à un autre ne répond pas aux besoins urgents et pressants des simples citoyens. En conséquence, nous appuyons la recommandation contre les amendements constitutionnels.

Ça ne veut cependant pas dire que la Chambre n'a aucun outil pour concevoir des moyens d'empêcher les abus politiques de la prorogation.

Comme le temps parlementaire est l'une des ressources les plus rares et, par conséquent, les plus précieuses d'un gouvernement, comme l'a écrit l'un des témoins universitaires,¹⁴ une façon efficace de décourager l'utilisation abusive de la prorogation est d'établir des « désincitatifs » procéduraux pour empêcher le gouvernement d'utiliser une partie du temps de la Chambre quand le Parlement se réunit après une prorogation.¹⁵ Ainsi, un premier ministre devra considérer les « incitatifs » et les « désincitatifs » différemment, établir un équilibre différent et probablement reconsidérer l'envie de proroger le Parlement dans certains cas.

En conséquence, nous appuyons la recommandation que le Comité, dans le cadre de l'examen du Règlement et de la procédure parlementaire, envisage des « désincitatifs » procéduraux si un gouvernement veut proroger le Parlement.

La seule conclusion à tirer est que le Parlement a été prorogé pour protéger les libéraux du scandale WE Charity.

Nous regrettons la nature hâtive de ce rapport. Nous n'avons même pas pu en voir la version finale, avec tous les changements apportés en Comité, avant qu'elle soit approuvée ou que ces opinions complémentaires soient soumises. Nous comprenons le greffier, les analystes et les traducteurs qui ont fait de leur mieux pour respecter la nouvelle urgence créée par l'échéance imposée par les députés libéraux et néo-démocrates.

Nous apprécions le temps des témoins universitaire, qui nous ont fait part de leurs points de vue réfléchis et érudits, mais nous regrettons qu'ils aient contribué à une étude à moitié terminée, brutalement interrompue parce que les députés libéraux ont déployé des efforts continus pour protéger M. Trudeau et d'autres libéraux hauts placés pour qu'ils n'aient pas à répondre à des questions difficiles ou pour empêcher la divulgation de toute information ne cadrant pas avec le narratif soigneusement préparé par le Cabinet du premier ministre.

Quand le Parlement a été prorogé l'été dernier, les circonstances indiquaient clairement que la principale motivation du gouvernement était de dissimuler le scandale WE Charity et d'arrêter les enquêtes des quatre comités. Les agissements ultérieurs des libéraux dans le cadre de l'étude du Comité n'ont rien fait pour nous persuader du contraire. Ils ne font que souligner notre conclusion.

¹⁴ Ian Brodie, *At the Centre of Government*, pp. 46, 89.

¹⁵ Certains témoins du Comité pendant l'étude de 2010 sur la prorogation ont avancé des idées à cet égard. Voir par exemple le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, *Témoignage*, 27 avril 2010, pp. 1-2 (Rob Walsh, légiste et conseiller parlementaire) ; 4 mai 2010, p. 7 (professeur Benoît Pelletier, Université d'Ottawa) ; et 11 mai 2010, pp. 6, 11 (D^r Nelson Wiseman, Université de Toronto).

Opinion complémentaire du Bloc Québécois

Étude sur la Prorogation du 18 août 2021

Le Bloc Québécois trouve déplorable que le Comité ait été pris en otage par les membres qui représentent le gouvernement libéral, ces derniers ayant empêché le Comité de mener à bien la présente étude sur la prorogation du Parlement par l'utilisation de tactiques d'obstruction systématiques et répétées durant trois mois. Trois mois à utiliser, à mobiliser et à gaspiller le temps de travail des membres du Comité ainsi que les ressources humaines et financières nécessaires aux opérations du Parlement, ce, alors que les interprètes, les techniciens informatiques, les analystes et les greffiers sont déjà largement affectés par les difficultés que posent le Parlement en formation hybride depuis le début de la pandémie. Les stratégies purement partisans qu'ont mené les libéraux devant le Comité, à compter du 23 février 2021, ont fait dévier de l'essentiel les débats et ont empêché la volonté ferme de la majorité des membres de se réaliser afin que le Premier ministre vienne témoigner au sujet des motifs de la prorogation du mois d'août 2020. Il convient de rappeler que les membres représentant le gouvernement ont tout fait pour empêcher la convocation du Premier ministre devant le Comité, ce qui porte d'autant plus à douter de la véracité des motifs évoqués par le gouvernement dans son rapport sur la prorogation. Selon le Bloc Québécois, le présent rapport est substantiellement incomplet et inachevé. Le Comité a été privé des explications du Premier ministre qui est la seule personne à pouvoir se servir de la prérogative de proroger le Parlement.

Le Bloc Québécois réitère que puisque la décision de proroger relève ultimement du Premier ministre, celui-ci aurait dû s'expliquer devant le Comité de la procédure et des affaires de la Chambre, ne serait-ce que pour témoigner de sa bonne foi et faire preuve de plus de transparence et de leadership. Nous tenons à mentionner que le Premier ministre a ainsi manqué une belle occasion d'agir en cohérence avec l'intention qu'il avait manifesté en 2015 de faire en sorte que la prorogation soit utilisée dans un processus de transparence et d'honnêteté. Le Bloc Québécois tient à rappeler qu'il s'agissait de la première prorogation du Parlement depuis la modification du règlement de la Chambre en 2015 avec l'ajout du paragraphe 32(7) et qu'il aurait donc été souhaitable que le Premier ministre marque le pas, pour qu'à l'avenir, tout Premier ministre qui décide de proroger le Parlement en explique ses motivations devant le Comité de la procédure et des affaires de la Chambre.

Le Bloc Québécois tient à mentionner que le témoignage livré par le leader parlementaire du gouvernement, Pablo Rodriguez, n'a pas apporté de réponse suffisamment étayée permettant d'élucider les questions du Comité concernant les motifs de la prorogation du 18 août 2020. Malheureusement, les réponses du leader du gouvernement ont été formulées de façon évasive, sous la forme de phrases creuses et non senties. Il n'a pas été en mesure de démontrer une connaissance suffisante du dossier et n'a pas su répondre à certaines questions fondamentales adressées par le Bloc Québécois. Par exemple, Monsieur Rodriguez n'a pas été en mesure de convaincre les membres du Comité qu'une durée de prorogation de 5 semaines était véritablement nécessaire. De plus, celui-ci a mentionné devant le Comité qu'il n'était pas au courant de faits importants concernant son gouvernement tels que la démission de monsieur Bill Morneau de son poste de ministre des finances survenue la veille de la prorogation du Parlement le 17 août, dans la foulée du scandale de l'affaire UNIS et du programme de bourse pour bénévolat étudiant.

Les motifs invoqués par le leader du gouvernement dans son rapport sur la prorogation ne tiennent pas la route. Bien que la pandémie ait donné l'apparence d'un motif élogieux saisi par le Premier ministre pour proroger le Parlement, le gouvernement s'est plutôt servi de ce prétexte pour dissimuler les véritables motifs de la prorogation. Les témoignages de plusieurs experts démontrent que le contexte politique dans lequel se trouvaient le Premier ministre et son gouvernement au moment de la prorogation, ainsi que la durée de celle-ci, permettent de conclure à une prorogation véritablement soutenue et motivée par les circonstances préjudiciables pour le gouvernement libéral, engendrées à la suite de l'attribution d'un nouveau programme de bourse pour le bénévolat étudiant en faveur de l'organisme UNIS (*WE Charity*).

Nous sommes d'avis que la prorogation a été utilisée afin de protéger les intérêts partisans du Premier ministre et de son gouvernement. Sur cette question, le Bloc Québécois retient les propos qu'a tenus monsieur Daniel Turp, professeur associé à la faculté de droit de l'Université de Montréal devant le Comité qui sous-tendent que le Parlement a été prorogé pour mettre fins aux études menées par les différents Comités parlementaires dans la foulée du scandale *We Charity*. Le Bloc Québécois tient à souligner, qu'au moment de la prorogation, quatre comités parlementaires (Éthique, Langues officielles, Finances et Opérations gouvernementales) menaient des études afin que le gouvernement rende des comptes au sujet de l'octroi de contrat en faveur de l'organisme UNIS et de ses dirigeants, les frères Kielburger. Il convient de rappeler

que cet octroi de contrat avait placé le Premier ministre, certains membres de sa famille, le ministre des finances de l'époque ainsi que certains employés du Conseil Privé dans une situation fort délicate et de nature à causer un préjudice politique important au gouvernement libéral. La prorogation du Parlement de l'été 2020 est l'expression même d'une prérogative utilisée à des fins partisans et politiques par le Premier ministre dans un moment désespéré afin de créer diversion, en plein cœur d'un scandale qui risquait d'éclabousser durement son gouvernement et d'entacher la réputation du Premier ministre.

Des experts ont sévèrement critiqué le recours à la prorogation qu'ils ont notamment qualifiée de moyen détourné pour éviter un vote de censure, pour réinitialiser les comités qui mènent des enquêtes politiquement préjudiciables au parti qui forme le gouvernement, ou encore pour éviter ou retarder toutes demandes de reddition du compte par les partis d'opposition. L'analyse du professeur et constitutionnaliste Patrick Taillon, démontre que la prorogation est utilisée comme tactique à des fins politiques et partisans afin de se protéger, de rendre des comptes ou comme tactique de retardement.

Ce stratagème a été utilisé en pleine pandémie de COVID-19 alors que de nombreux Québécois et Canadiens luttent pour leur vie, que tous font de grands sacrifices pour éviter de propager la maladie et pour protéger les aînés et les personnes vulnérables, que des travailleurs perdent leur gagne-pain et que des entreprises et le milieu culturel font face à des difficultés économiques sans précédent. En prorogant le Parlement pendant un peu plus de 5 semaines, en pleine crise sanitaire, le Premier ministre a fait passer ses intérêts particuliers et ceux de son gouvernement avant les intérêts supérieurs des Québécois et des Canadiens qui avaient besoin d'un Parlement stable et fonctionnel en cas d'urgence.

En agissant de la sorte, le gouvernement a privé les citoyens qu'il représente de l'appareil législatif, outil pourtant essentiel à un Parlement minoritaire pour pouvoir mettre sur pied des programmes d'aide ou pour adopter rapidement tout projet de loi nécessaire en cas d'urgence et répondre aux besoins de la population. Le Premier ministre aurait pu proroger durant une période beaucoup plus courte, afin d'éviter de priver les Québécois et les Canadiens d'un Parlement efficace et paré à toutes éventualités. Des risques ont été pris inutilement alors que la prudence était de mise dans le contexte de la pandémie. De plus, plusieurs experts ont confirmé que pour se doter d'un nouveau programme législatif et arrimer ses orientations politiques avec la pandémie, le gouvernement n'était pas dans l'obligation de proroger le Parlement.

Pour conclure, il est malheureux que les membres représentant le gouvernement au sein du Comité aient fait de l'obstruction systématique pendant plusieurs mois et que le Comité ait été privé du témoignage du Premier ministre dans le cadre de son étude sur les motifs de la prorogation du 18 août 2020. Le Bloc Québécois déplore le fait que pour ces motifs, le présent rapport n'a pu être véritablement achevé et que le Comité n'a pu mener à bien son travail pour le bénéfice et les intérêts de la population du Québec et de l'ensemble des Canadiens.

OPINION COMPLÉMENTAIRE DU NOUVEAU PARTI DÉMOCRATIQUE DU CANADA

BONNET BLANC, BLANC BONNET : LE COMLOT DES LIBÉRAUX ET DES CONSERVATEURS POUR CONSERVER LE CONTRÔLE ET LA RESPONSABILITÉ DÉMOCRATIQUES

Justin Trudeau n'est peut-être pas le premier premier ministre à avoir abusé du pouvoir de prorogation à des fins politiques, mais il y avait tout de même un peu d'espoir qu'à la fin de cette étude, le Comité pourrait proposer des réformes significatives qui auraient pu limiter, si ce n'est éliminer, ce type d'abus de pouvoir politique.

Deux voies s'offraient au Comité s'il souhaitait régler ce problème récurrent plutôt que de simplement s'adonner à des joutes politiques en réponse à cette prorogation en particulier. Le Comité aurait en effet pu proposer des amendements législatifs pour limiter les pouvoirs du premier ministre de recommander la prorogation, ou il aurait pu proposer des changements au Règlement qui confieraient au premier ministre une plus grande responsabilité en renforçant les exigences de l'article 32(7) du Règlement.

Malheureusement, le Comité n'a choisi aucune de ces deux options. Bien que le premier ministre, en ne venant pas témoigner, ait limité les données empiriques de l'étude du Comité, il n'est pas le seul responsable de l'incapacité du Comité à recommander une solution qui empêcherait les futurs premiers ministres de recourir aux mêmes tactiques sournoises.

L'appui des libéraux ou des conservateurs aurait dû suffire à obtenir une telle recommandation, mais le rapport n'en contient aucune. Voilà qui en dit long.

Alors que les libéraux et les conservateurs sont heureux de critiquer les décisions des premiers ministres de l'autre parti, ils sont unis quand vient le temps de défendre ce pouvoir absolu du premier ministre – qui a été invoqué de façon abusive au cours du présent siècle – et de protéger les premiers ministres de toute forme de responsabilité réelle en ce qui concerne son utilisation, qu'elle soit justifiée ou excessive. Les néo-démocrates croient que le Parlement servirait mieux la population canadienne s'il s'attaquait à la maladie, plutôt qu'à ses symptômes.

Le Canada se tourne souvent vers le Royaume Uni pour orienter ses réponses aux questions de procédure parlementaire. Là-bas, les pouvoirs spéciaux du premier ministre en ce qui concerne la prorogation et la dissolution du Parlement sont soumis à des contraintes importantes. Le Parlement et les tribunaux du Royaume Uni ont évalué le recours à ces pouvoirs et peuvent l'influencer.

Solution législative

Les néo-démocrates ne sont pas d'accord avec la recommandation (a), qui préconisent de ne pas limiter les pouvoirs du premier ministre en matière de prorogation. Au contraire, nous

croyons que la Chambre des communes élue devrait être tenue d'autoriser une prorogation avant que le premier ministre ne conseille le gouverneur général à cet effet, de préférence par une majorité des deux tiers. Une exigence similaire devrait être mise en place pour autoriser la dissolution du Parlement avant la date d'élection fixée par la loi.

Ces réformes renforceraient concrètement la démocratie au sein du gouvernement du Canada. Les seuls Canadiens qui ont quelque chose à craindre de ces réformes sont ceux qui s'imaginent qu'ils pourraient un jour être en mesure d'abuser de ces pouvoirs pour promouvoir leurs propres intérêts, et le reste d'entre nous ne devrait pas écouter leurs conseils.

Solution procédurale

La solution législative ci-dessus est difficile à mettre en œuvre compte tenu de l'argument invoqué par certains selon lequel un amendement constitutionnel serait nécessaire pour imposer des limites de cette nature aux pouvoirs spéciaux du premier ministre. Des mesures procédurales pourraient être prises entre-temps pour réduire les risques de recours abusif à la prorogation. Le Comité pourrait, par exemple, proposer des améliorations à la procédure prévue à l'article 32(7) du Règlement afin d'obliger au moins le premier ministre à comparaître en tant que témoin lors de toute future étude axée sur les raisons d'une prorogation.

Les néo démocrates croient que le Comité aurait dû insister pour que des mesures concrètes soient prises afin de permettre au Parlement de tenir plus efficacement les premiers ministres responsables des décisions relatives à la prorogation. Voici donc notre recommandation :

Motifs de la recommandation

Un tel changement au *Règlement* permettrait d'accomplir plusieurs choses. Premièrement, il rendrait le premier ministre personnellement responsable des décisions relatives à la prorogation en obligeant clairement les premiers ministres à déposer eux-mêmes un document présentant les motifs de leur décision.

Deuxièmement, il permettrait de s'assurer que le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre étudie les raisons de la prorogation et qu'il dépose un rapport à la Chambre. À de nombreuses reprises au cours de l'étude, les membres du Comité représentant le gouvernement ont dit avoir posé un beau geste en acceptant de participer à l'étude des raisons invoquées par le gouvernement pour justifier la prorogation. De leur point de vue, les députés de l'opposition devraient se réjouir qu'on ait accepté de mener une étude en premier lieu, sans aller jusqu'à exiger d'interroger le premier ministre. En réalité, le gouvernement minoritaire n'avait pas vraiment le choix. Les conséquences pour un parlement majoritaire sont assez claires : l'étude des raisons de la prorogation en vertu de l'article 32(7) du *Règlement* est, selon eux, un privilège qui peut être écarté. Même dans le contexte de ce parlement minoritaire, il a été trop longtemps incertain que le comité parvienne à déposer un rapport sur la question. L'assurance qu'il y aura une étude et un rapport est donc nécessaire.

Troisièmement, un échancier relatif à l'étude serait établi. L'obstruction prolongée de cette étude à laquelle se sont livrés les députés libéraux constitue le meilleur argument que l'on puisse invoquer pour justifier l'imposition d'un calendrier pour cette étude.

Quatrièmement, le changement permettrait de régler le principal point problématique de l'étude, qui a mené à l'obstruction, c'est-à-dire l'obligation de comparaître du premier ministre. En permettant à n'importe quel membre du Comité de convoquer le premier ministre en tant que témoin et en conférant à cette demande la force d'un ordre de la Chambre, la proposition clarifie l'obligation de comparution du premier ministre, à moins que le Comité décide de façon unanime que ce n'est pas nécessaire. Si cette règle avait déjà été en vigueur, l'obstruction n'aurait pas duré aussi longtemps et le Comité aurait pu se consacrer à d'autres questions urgentes, comme l'étude du projet de loi C-19 et des propositions sur la façon de tenir des élections pendant une pandémie.

Il est décevant que le Comité ne soit pas arrivé à formuler une recommandation comme celle qui précède. Son conseil consiste simplement à attendre que l'on abuse à nouveau du pouvoir de prorogation et à voir quels points politiques peuvent être marqués à ce moment-là. Après tout le temps consacré à cette étude, les Canadiens méritent un meilleur conseil que celui-là.

Les néo-démocrates appuient néanmoins les conclusions du rapport, ainsi que les recommandations qui ne cherchent pas à protéger le droit absolu du premier ministre d'user et d'abuser des pouvoirs spéciaux que lui confère son poste.

